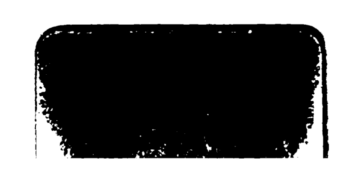












SAINT-ÉTIENNE

ANCIEN ET MODERNE.

Lyon.—Imprimerie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, 36.

SAINT-ÉTIENNE

ANCIEN ET MODERNE,

PAR

ISIDORE HEDDE.



EN VENTE, A LYON,
CHEZ GOURDON, LIBRAIRE RUE LA FONT;
A SAINT-ÉTIENNE,
CHEZ DELARUE, LIBRAIRE.
1841.

TIRÉ A 100 EXEMPLAIRES.





Église St Étienne

LÉGENDE.

1	Rue	Parnassat anciennement le Parnasse
2	Place	Polignac de Polignac
3	Rue	Polignac
4	Place	Roannel
5	Rue	Tarentaise ou des Capucins
6	"	Roannel ou St Vincent
7	Place	Boulevard
8	Rue	du Mont d'or
9	"	Boulevard
10	"	des Fossés
11	"	Mi carême
12	Place	de St Étienne
13	Rue	de la ville ou du prévoté
14	"	des Forts
15	"	St Marc
16	"	des Ursules ou St Augustin
17	"	des Gaux
18	Place	Grenette
19	Rue	des Jacobins ou St Dominique
20	Place	du Pré de la foire
21	Quai	du Pré de la foire
22	"	de l'Écluse
23	Fontaine	du Pré de la foire
24	Quai	du grand moulin
25	Rues	grande et petite St Jean
26	"	haute et basse de Lyon
27	"	Violette
28	"	grande et petite St Jacques
29	"	Pierre
30	"	St Pierre ou d'Enfer
31	"	Neuve
32	"	des Minimes ou St François
33	"	St André
34	"	du Chambon
35	"	Valbenoîte
36	"	Grande et petite Notre dame
37	Place	Notre dame
38	"	Chavanel
39	Rue	du Bois
40	"	grande et petite de l'hôpital
41	"	de Chavanel ou de la Vierge
42	"	de l'Heurton
43	Fontaine	de l'Heurton
44	Rue	des Minimes ou des Jacobins

Dépose

PL… de la S.t ÉT… de F… 17…

E.

910
1045
1195
1457
1545
1570
1585
1586
1588
1589
1609
1612
1617
1617
1617
1619
1620
1635
1643
1650
1666
1671
1676
1681
1684
1688
1717
1721
1732
1733
1752
1740
1743
1750
1750
1754
1760
1767
1769

ecit

SAINT-ÉTIENNE

ANCIEN ET MODERNE.



IL n'est pas, en France, de ville un peu importante qui ne possède son histoire particulière. Saint-Etienne n'est pas aussi favorisé. Celui qui veut connaître l'origine de cette cité est obligé de recourir à plusieurs ouvrages différents, et encore n'acquiert-il qu'une idée imparfaite de ses progrès et de son développement. Il existe cependant beaucoup de documents sur cette localité, mais personne encore n'a tenté de les rassembler et de les publier en un seul corps d'ouvrage qui les coordonne et les classe dans un ordre méthodique. Il est vrai qu'il n'est pas facile de se procurer les matériaux divers dis-

persés çà et là, de rendre intéressante une histoire dont les temps primitifs offrent peu de faits remarquables et d'exciter la curiosité des habitants peu disposés à s'occuper des choses qui ne sont plus.

Toutefois, le goût des chroniques provinciales commence à se répandre. Chaque contrée aspire à sauver les siennes de l'oubli ; mais, si de toutes parts se manifeste un grand mouvement pour la recherche des temps passés, si l'on creuse patiemment le sol historique de la vieille France ; ici, les vieux parchemins gisent dans la poussière ; le peu de monuments anciens restent oubliés, aucune source n'est explorée. D'où vient cette indifférence ? C'est qu'on n'accorde pas à l'histoire locale toute l'importance qu'elle mérite; on ne cherche pas assez à développer chez les jeunes gens l'amour de la patrie.

Nos aïeux étaient plus attachés au sol natal. Ils avaient moins de livres, mais plus de traditions. Les souvenirs de la famille, ceux de la cité se conservaient religieusement dans leur mémoire. Chaque chef de maison était un vrai patriarche dont on ne retrouve plus le type.

Maintenant il semble que le pays nous pèse : on dirait que l'on ne prise plus ni son intérêt, ni sa gloire. Un homme a-t-il acquis une certaine fortune ? aussitôt il s'empresse de la porter ailleurs. Un autre a-t-il rendu quelques services à ses concitoyens, et peut-il encore leur être utile ? on ne fait nul effort pour l'encourager et pour l'attacher à la cité. De nouveaux quartiers sont-ils ouverts ? on pourrait leur donner le nom des hommes qui se sont illustrés par leurs vertus ou leur dévouement à la chose publique, afin de transmettre à la postérité le souvenir de leurs bonnes œuvres et stimuler le zèle de leurs successeurs ; au contraire, la connaissance du passé, peu répandue, ne réveille aucun sentiment patriotique ; on se laisse aller aux inspirations fugitives du moment (1).

(1) Il existait à Saint-Etienne une place dont le nom se rattachait aux

L'origine de Saint-Etienne est digne d'être éclaircie. Cette ville, naguère un village, est devenue une grande cité. Resserrée entre plusieurs échelons de montagnes, elle ne doit pas à la beauté du site, ni à la faveur des grands son accroissement et sa prospérité. Sous un climat, âpre et variable, le sol est naturellement ingrat. Sa campagne est dépouillée; une rivière, quelquefois impétueuse, le plus souvent ruisseau fangeux, lui fournit à peine l'eau nécessaire à ses besoins. La fumée que le charbon exhale répand une odeur désagréable et même pernicieuse à certaines personnes, mais l'air est sain, et n'est-ce pas à cette fumée, si incommode aux étrangers, que les habitants doivent peut-être l'excellente constitution dont ils jouissent, la santé, le premier de tous les biens (1)? Mais la position topographique de Saint-Etienne n'en est pas moins fort avantageuse. Située (2) entre deux fleuves navigables, cette ville communique avec le nord par la Loire, avec le midi

premiers temps de cette ville, c'était celle du *Pré de la Foire*. Les diverses phases de la Révolution lui ont fait donner successivement les noms de *Place de la Liberté*, de *Grande Place* et de *Place Royale*. Pourquoi ne pas lui restituer son titre primitif. On a été plus juste, quoique l'on eût pu faire mieux encore, lorsque l'on a donné le nom de *rue Praire* à celle établie sur un terrain, donné sans restriction à la ville, par l'un de ses plus habiles administrateurs dont la mémoire est en vénération. Ne serait-il pas digne de la reconnaissance publique d'appeler du nom de Colombet l'une des rues voisines de l'hospice de la Charité dont ce respectable curé fut le principal fondateur.

(1) Les seules maladies endémiques qui existent à Saint-Etienne, dit Alléon-Dulac, sont l'asthme et le rachitis. Les maladies cutanées n'y sont pas aussi communes que la malpropreté apparente du peuple devrait le faire croire. Les fièvres véritablement malignes y sont trop rares. A peine peut-on compter, dans le cours d'un siècle, une maladie épidémique. Est-ce aux qualités de l'air, à l'élévation de la contrée ou aux exhalaisons du charbon que nous en sommes redevables?

(2) Au 45° 26' 9" de latitude nord, et 2° 3' 20" de longitude Est de Paris. Suivant l'Annuaire du Bureau des Longitudes, pour 1839, Saint-Etienne (sommet du clocher de l'église de l'hôpital) est élevé à 568 mètres au-dessus du niveau de la mer.

par le Rhône. Sa richesse minérale et la prodigieuse activité de ses habitants lui ont fait prendre un des premiers rangs parmi les villes manufacturières de France. Le concours des étrangers accroît chaque jour sa population, et modifie le caractère primitif des habitants. Sa physionomie locale prend aussi un nouvel aspect. Les alentours de la ville se décorent de plantations et de maisons de campagne. L'intérieur s'embellit de travaux d'art, de belles constructions qui sont le fruit de l'économie publique et particulière ; de nombreux obélisques fumant annoncent au loin que la terre est fouillée jusques dans ses entrailles ; des fabriques de rubans peuplent d'autres quartiers moins exposés au feu et à la fumée ; des établissements où se prépare la fonte, où se forgent et s'étirent le fer et l'acier, s'élèvent et prospèrent ; des usines où se forent les canons, où s'apprête la soie, bordent la rivière de Furan ; des railways établis sur les lignes principales rapprochent les distances, et bientôt un canal, à moitié fait, va porter les produits de Saint-Etienne à l'Océan et à la Méditerranée.

Il est à remarquer que c'est auprès des combustibles que se groupent toujours les grands foyers de fabrication (1). C'est là que se sont agglomérées chez une nation voisine les usines et les manufactures de Manchester, de Birmingham, de Leeds, de Sheffield, de Glascow. C'est auprès de ce précieux minéral que nous verrons, en France, surgir les grandes villes industrielles. C'est à Alais, à Anzin, au Creuzot, à Valenciennes, et autres lieux, rapprochés, comme Saint-Etienne, des gissements houilliers que l'on doit voir un jour les plus grands efforts de l'industrie manufacturière. D'autre part, on s'aperçoit que des villes, jadis puissantes, perdent chaque jour de leur importance. L'industrie émigre et va s'implanter sur la houille (2).

(1) *Nouvelle statistique de l'Empire britannique.*

(2) Il est question, en ce moment, d'élever une fabrique de faux à Saint-Etienne, sur des éléments fournis par la ville de Toulouse.

L'histoire du développement d'une ville comme Saint-Etienne mérite d'être connue. Ce ne doit pas être un simple tableau de dates, de faits ou de descriptions locales ; elle doit fournir des renseignements sur les mœurs, les coutumes, le génie, l'esprit religieux et politique des habitants, sur le progrès des arts, du commerce et de l'industrie.

Quelque pauvre que Saint-Etienne soit en écrivains, cette ville a cependant possédé un assez grand nombre de chroniqueurs qui ont recueilli beaucoup de matériaux et laissé des mémoires pour servir à l'histoire de la localité, mais peu d'entr'eux ont pu se faire jour à travers la barbarie des siècles. Que de manuscrits, émanés de la plume de ces Bénédictins qui présidèrent au berceau de Saint-Etienne, furent anéantis par les odieux compagnons du baron des Adrets ! Que de chartes, que de documents seigneuriaux et religieux furent brûlés plus tard par les séides de Javogues ? Car ce fut presque toujours aux hommes instruits et religieux que nous dûmes le peu de faits qui ont traversé l'obscurité des temps ; c'est, au contraire, au fanatisme et à l'ignorance que nous devons la destruction de nos chroniques, la désolation de nos cités.

Un administrateur éclairé qui a écrit une notice historique et statistique sur la ville de Saint-Etienne avait eu l'heureuse idée de former une Bibliothèque publique destinée à contenir, non seulement tous les ouvrages nécessaires à l'instruction publique, mais également ceux qui concernent spécialement la localité ; malheureusement, cette institution n'a pas eu tout le développement nécessaire. On n'y voit aucune copie des nombreux manuscrits sur l'histoire locale qui existent dans beaucoup de bibliothèques particulières, pas même ceux de De La Mure (1) et d'Alléon Dulac (2), déjà signalés depuis longtemps et qui ne sont pas encore connus dans notre ville.

(1) *Suite de l'histoire du Forez*, 2 vol. in-f°.

(2) *Statistique de la ville de Saint-Etienne en Forez*.

Si l'on avait eu soin, de siècle en siècle, de recueillir et de publier tous les anciens manuscrits, nul doute qu'il serait facile aujourd'hui de reconnaître la trace des temps primitifs de cette cité. On ne serait pas réduit maintenant à de simples conjectures sur l'origine de cette ville, à douter de faits qui paraissent peu en rapport avec la physionomie moderne des lieux. On sait combien il faut se défier des traditions anciennes et des écrivains du moyen-âge.

Saint-Etienne ne remonte pas à une haute antiquité. Il est peu probable qu'il existât, sous les Romains et les Gaulois, au lieu où cette cité se trouve aujourd'hui, une population particulière livrée à l'extraction de la houille et au travail du fer. Un point aussi important n'est signalé, ni dans les Commentaires de Jules César, ni dans les autres écrivains et géographes d'une époque plus rapprochée. Il est vraisemblable que le nom de *Forum*, appliqué à cette ville, est emprunté à Feurs, l'antique cité ségusienne, *Forum Segusianorum*, citée par Jules César, Ptolémée, et dans la carte dite de Putinger; le nom de *Furania* que lui donne Papire Masson, et après lui De La Mure(1), et celui de *Furanum*, mentionné dans tous les anciens actes, ne sont applicables qu'à la rivière de Furan; quant à celui de *Gagates* (2), donné aux peuples qui étaient censés habiter ce territoire houillier, et d'où l'on voudrait faire dériver le nom stéphanois de *Gagas*, c'est une dénomination avancée par Soleysel et qui n'est appuyée par aucun écrivain ancien.

Pour constater l'histoire d'une ville, d'un peuple, le témoignage d'un seul historien ne suffit pas; il faut la concordance des faits avec les documents authentiques de l'époque, il faut la confirmation des chroniques par quelques témoins muets

(1) Au nombre des ouvrages à consulter sur l'histoire de Saint-Etienne on remarque la *Description des fleuves de la Gaule* par Papire Masson, l'*Histoire universelle, civile, et ecclésiastique du pays de Forez* par De La Mure, *Masures de l'Ile-Barbe* par le Laboureur.

(2) *Gagates*, en grec, en latin et en allemand, signifie jais, agathe, pierre précieuse, ou bitume fossille, très noir et solide. *Calp. diction.*

qui sont toujours l'indice des villes antiques. Ainsi les actes civils et religieux de cette contrée, et ce sont, avec les ruines de nos vieux castels, les principaux monuments du moyen-âge, comprennent entre autres un traité d'échanges (Baluz. cap.) de l'an 844, où il est question d'*Argentaus*, Argental, ainsi nommé, dit l'abbé Seytre, à cause des richesses métalliques de son territoire; une charte de la même époque, Henri, t. 1, où l'on fait mention de *Monte carmelito*, *Iserone*, *Surtaco*, Monchal, Iseron, Sury(1); une autre charte de Conrad-le-Pacifique, en 981, citée par le Laboureur qui mentionne *Occiacum* depuis Saint-Rambert, Saint-Martin de Firminy et autres lieux du Forez dont l'existence, dès cette époque, devient incontestable.

Dubouchet, au rapport d'Auguste Bernard, cite une charte de 977, dans laquelle on voit que Humphroi, fils de Giraud Ier, comte de Forez, portait le titre de comte de Saint-Annemond (Saint-Chamond); mais la plus importante de toutes, c'est celle de 1173, qui est l'arrangement définitif entre l'archevêque de Lyon et le comte de Forez, pour la fixation des limites de leurs territoires respectifs. Là, il est question de Saint-Priest, de Saint-Héand, de Chevrières, de Grammont, de Feugeroles, de Sorbiers, de Saint-Jean-de-Bonnefond, de Saint-Genest, de Fontanès, de Saint-Victor, de Malleval, de Grand-Jean, de Roche-la-Molière, de La Tour en Jarrest, et d'autres lieux du Forez, mais nullement de Saint-Etienne, qui était alors une dépendance de la terre de Saint-Priest. La charte la plus ancienne qui en fasse mention est celle de Guy II, comte de Forez, en 1195, pour l'abbaye de Valbenoîte, où il est question d'un champ de l'Orme, situé dans la paroisse de Saint-Etienne-de-Furan, près de la Grange-de-Beus. Dans tous les titres suivants, c'est toujours *Parochia*, *oppidum*, ou *villa Sancti-Stephani-de-Furano*, *de Furanis* ou *Furaniæ*, mais jamais *Furania*, ou *urbs Furania*. D'ailleurs aucune médaille,

(1) *Essai chronologique et historique sur le Lyonnais et le Forez* par M. Pourret des Gauds.

aucune inscription, aucun vestige de ruine antique, aucun débris quelconque ne confirme l'existence d'une ville ainsi nommée à la place que Saint-Etienne occupe actuellement(1).

Mais si l'on doit puiser avec la plus grande circonspection dans les manuscrits qui traitent de l'origine de Saint-Etienne, il ne faut pas non plus tomber dans un excès contraire et vouloir rejeter tout ce qui ne porte pas un cachet incontestable. Personne ne peut révoquer en doute le séjour des Gaulois, le passage des Romains dans la contrée habitée par les Ségusiens, et principalement près de la partie que nous en occupons. Les marchés importants qui se tenaient à Feurs et à Fourvière, et le voisinage de deux grands fleuves navigables devaient amener un grand concours d'habitants ; d'ailleurs, il est hors de doute que les successeurs de Jules César ne soient venus explorer les sources du Gier, du Janon et du Furan. Les vestiges d'aqueducs formant la tête de ceux de Chaponnost et de Bonnan, se découvrent encore près d'Izieux et de Chagnon ; les noms romains que conservent différents endroits du Forez, tels que Julieu, Marcou, Marcilly, Virieux, et le pont de Saint-Just, suivant De La Mure, le premier construit sur la Loire et dont quelques piles étaient encore debout de son temps (2) ; celui de Saint-Galmier, encore intact (3) ; les nombreux monuments décou-

(1) Sextus Aurelius Victor, écrivain latin du IV siècle et qui a fait l'*Abrégé de l'Histoire romaine, depuis Auguste jusqu'à Julien*, suivant G. du Clapier, cité par Soleyssel, mentionnerait *Furania* comme une des quarante villes des Gaules les plus imposées. Les recherches, faites à ce sujet, n'ont amené aucune nouvelle lumière ; mais, en supposant l'exactitude de la citation, il resterait encore à s'assurer si cette ville est bien la même citée plus tard par Papire Masson, et à rechercher les témoins muets de cette grandeur passée pour constater son antique position.

(2) M. l'abbé Sauzéas pense que ce pont fut détruit, en 1580, lors des guerres religieuses, par ordre de Catherine de Médicis. Voyez l'*Histoire de France* de Mézerai.

(3) La construction de ces deux ponts par les Romains est encore contes-

verts dans plusieurs endroits du Forez, les débris de toiles, de poteries romaines que l'on rencontre à chaque pas dans la plaine, tout annonce que là était un peuple civilisé et commerçant.

Il est donc bien important d'examiner avec attention tous les documents qui restent, de les comparer, de faire, s'il est possible, de nouvelles recherches, afin de découvrir la vérité. Une seule inscription, quelques médailles ou pièces de monnaies antiques, de vieux parchemins oubliés peuvent jeter un grand jour sur les anciens temps *Furaniens*.

Le seul écrivain, qui traite particulièrement de l'histoire primitive de cette cité, est le frère du célèbre écuyer, auteur du *Parfait Maréchal*, Soleysel, seigneur du Clapier, aumônier et prédicateur du roi, qui fit, en 1691, un mémoire sur Saint-Etienne, dont il avait puisé les matériaux dans Georges du Clapier. Celui-ci avait lui-même publié, dès 1420, une notice brève et chronographique sur *Furania*, traduite en grande partie d'un manuscrit latin; malheureusement elle n'est point parvenue jusqu'à nous. Il en sera de même un jour, si l'on n'y prend garde, du manuscrit de Soleysel, qui n'est en ce moment dans les mains que d'une seule personne (1).

table, bien qu'elle soit mise hors de doute par plusieurs écrivains de nos contrées. Il est étonnant que l'on ne retrouve auprès aucuns vestiges de voies romaines, toujours si remarquables dans les lieux où ces peuples ont séjourné.

(1) C'est ainsi que s'éteignent les lumières qui pourraient rejaillir sur les premiers temps de Saint-Etienne. D'abord entre les mains d'un petit nombre de personnes, ces manuscrits finissent par s'égarer et se perdre. Tel fut le sort de ceux de Béraud, cité par De La Mure, de Laurent Bajolin, de Réal, de Toulon, cités par Beneyton, et de tant d'autres dont les noms n'ont pas même été conservés. On ne peut s'empêcher de blâmer sévèrement ces hommes, jaloux de leurs richesses manuscrites, qui n'aiment ni à en jouir, ni à en laisser jouir les autres. Je dois rendre ici un tribut d'éloges à Mᵉ Courbon, avoué, pour le zèle qu'il déploie à conserver toutes les pièces précieuses qui concernent la localité. Je lui dois beaucoup d'avoir mis à ma disposition toutes ses richesses manuscrites et autres.

D'autres historiens se sont occupés, mais en passant, de notre contrée ; ils n'ont présenté le plus souvent que des faits sans preuves, des allégations sans fondement.

En résumant ce que les uns et les autres ont dit, voici quelle serait l'origine de Saint-Etienne :

Longtemps avant l'arrivée des Romains dans les Gaules, il existait, sur les bords du Furan, une peuplade qui ne vivait que du produit de ses terres et de ses troupeaux, mais exposée chaque jour aux attaques de brigands, qui avaient leur retraite dans les montagnes couvertes de forêts, depuis appelées le *Bois-Noir* et le *Grand-Bois*.

Ces Gaulois, groupés dans une vallée étroite, étaient, dit Soleysel, simples, laborieux et hospitaliers ; ils détestaient le mensonge et avaient l'ingratitude en horreur. Scrupuleux observateurs du culte des Druides dans le principe, ils firent, plus tard, un mélange de leurs antiques cérémonies avec celles des Romains. Ils avaient le guy de chêne en grande vénération, et cette pratique était tellement générale et s'est conservée au point que, même encore, dit Guillaume Paradin, dans certaines provinces de France, les enfants vont, au commencement de l'année, frapper aux portes en criant : *au gui, l'an neuf*. Puis ils adorèrent Mercure comme l'inventeur des arts de leur contrée et le protecteur de leur commerce ; le Soleil, dieu de la lumière, en l'honneur duquel un monument était élevé au lieu où est actuellement la Tour-en-Jarrest (1) ;

(1) Ce monument, actuellement détruit, était une petite pyramide de granit, élevée sur le haut de l'ancien château du village de Latour, de 65 centimètres (2 pieds) de hauteur, sur 32 centimètres d'épaisseur à la base. A l'extrémité de la pointe paraissait une ouverture assez profonde et sur les quatre flancs ou soubassements du piédestal se voit en relief la figure du soleil, couronné de rayons : M. Dulac de la tour d'Aurec dans son *Précis historique et statistique du département de la Loire* et Duplessy dans son *Essai statistique*, et Aug. Bernard dans son *Histoire du Forez*, tous trois adoptant l'opinion de De La Mure et des chroniqueurs stéphanois, regardent ce monument comme un phare élevé au soleil par les Gaulois.

la Lune, reine de la nuit; Apollon, éloignant ou guérissant les maux; la déesse Ségusie, qui présidait aux récoltes, et Jupiter, maître des cieux. Ils eurent, même, sur les bords du Furan, un temple dédié à ce dieu tout puissant, au pied de la statue duquel étaient Vulcain et Bacchus, l'un sans doute symbole des travaux des habitants, et l'autre, gardien des liqueurs que les Romains leur avaient fait connaître.

A l'entrée de Jules César dans les Gaules, 56 ans avant l'ère chrétienne, les Romains s'établirent sur l'emplacement où St-Etienne est assis aujourd'hui. Ils firent construire un château sur la colline, depuis appelé le Mont-d'Or, et donnèrent à ce lieu le nom de *Forum*, d'où est dérivé Furan (1). Labienus y fit cantonner une légion de vétérans pour protéger les habitants et l'industrie, et construire une forteresse à Rochetaillée. Un ancien historien, au rapport de De La Mure, ajoute que les Romains, pour faciliter les communications entre Toulouse et la colonie de Lyon, firent établir un pont sur la Loire, qui est celui dont on remarquait jadis quelques vestiges en face de Saint-Rambert.

La publication de l'Evangile et la destruction du culte des idoles par saint Julien et saint Victor, eurent lieu vers les premiers siècles de notre ère; on cite même une lettre écrite par

N'ayant pas le monument sous les yeux, il n'est guère possible d'émettre une opinion raisonnable, mais si j'osais, comme nos prédécesseurs, faire une supposition, je dirais qu'il ne paraît guère probable qu'un monument pareil eut pu se conserver depuis les Gaulois. D'ailleurs, ne pourrait-ce pas être un gnomon du moyen-âge.

(1) Cette étymologie est peu fondée, quoiqu'elle soit donnée par des autorités respectables, telles que les PP. Ménestrier, Fodéré et d'autres historiens. Le mot latin *Furens*, d'où est tiré, sans doute, le nom d'une rivière qui se jette dans le Rhône à peu de distance de Belley et celui d'une autre de même nom qui se joint à l'Isère au dessus de Romans, cette dernière, sans doute, la même que Papire Masson appelle *Furania*, remplit mieux cet objet, bien qu'il y ait, en France, des torrents plus furieux et plus dangereux au moment des inondations. Je n'en ai pas moins conservé l'ancienne orthographe de *Furan*.

saint Félix à saint Ferréol, pour l'engager à venir prêcher à Furan, lettre qui, suivant un de nos chroniqueurs modernes(1), serait le plus ancien titre historique de notre cité; malheureusement son authenticité n'a d'autre garantie que le témoignage de Soleysel (2).

En suivant les mêmes sources, on trouve le séjour des Goths, successeurs des Romains, qui plantèrent des moulins à vent sur la colline de Sainte-Barbe, et laissèrent leur nom attaché à un quartier de la ville, l'édification de l'église sous le vocable de saint Laurent par les rois Childebert et Clothaire, sa construction par des architectes goths, son parachèvement par le roi Dagobert; l'invasion des Sarrazins qui dévastèrent le bourg de Furan, démolirent le vieux château romain et firent une caserne de l'église et d'un couvent voisin de Bénédictins (3).

(1) M. Sauzéas, ancien bénédictin, qui, outre les documents nombreux qu'il a rassemblés sur les temps anciens, a décrit les événements qui se sont passés sous ses yeux. On doit des éloges à cet homme vénérable pour les efforts qu'il a faits, afin de répandre le goût de l'histoire locale. Il n'est pas un de ses élèves qui n'ait recueilli de lui une analyse des temps primitifs de Saint-Etienne d'après le manuscrit de Soleysel.

(2) Un écrivain contemporain, au zèle et au talent du quel on doit d'ailleurs rendre justice, critique beaucoup cette pièce dont la date, telle qu'elle est rapportée dans la *Revue de Saint-Etienne*, est évidemment inexacte. Il est facile de s'apercevoir qu'il y a eu erreur de copie ou d'impression. Que cette lettre soit du IIe siècle, et tout est expliqué. En effet, il a existé, sous l'empereur Sévère, pendant que saint Victor était pape à Rome, deux saints disciples de saint Irenée, archevêque de Lyon et portant les noms de saint Félix et saint Ferréol. L'un fut martyr à Vienne et l'autre à Besançon l'an 211 ou 212. (Voyez la *Vie des Saints*, par l'abbé Godescard, aux dates 23 avril et 16 juin).

(3) Il est facile de reconnaître que l'inscription, qui est placée sur le fronton de l'église de Saint-Etienne et dont la rédaction est attribuée à MM. Desheures et Clément, a été en partie formée d'après les matériaux puisés dans Soleysel, mais complétement tirée du manuscrit de M. l'abbé Sauzéas. Cette inscription laisse quelque chose à désirer du côté de la fidélité historique; car comment prouver l'érection d'un temple au VI ou VIIe siècle, quand son

Il serait à désirer qu'on pût trouver quelque monument pour constater l'enchaînement de ces faits ; il ne nous reste plus que le témoignage de Soleysel. Ce qu'il y a de positif, c'est que, dès le commencement du VI[e] siècle, cette contrée, du joug des Romains, avait passé sous celui des Bourguignons Vandales, dont le souverain, Gondebaut, au rapport de Sidoine-Appollinaire, résidait à Lyon, et dota le pays d'une institution remarquable, dite la loi *Gombette;* puis, la contrée passa sous la puissance des fils de Clovis.

Le Forez devint alors une partie distincte du Lyonnais et prit son nom de Feurs, sa capitale ; le plus ancien titre qui en fasse mention est la légende de saint Porçaire, rapportée par De La Mure, et qui est de 735, époque où, suivant Belleforest, les Sarrazins envahirent cette contrée.

Après Charlemagne, la nation, composée de peuples de différentes origines, mal unis par une législation étrangère, à peine retenus par la doctrine chrétienne que la plupart ne comprenait pas, se divisa en différents partis. Les seigneurs

architecture démontre le style du XI ou XII[me] siècle au moins. Les auteurs auraient pu, ce me semble, indiquer la source de leurs renseignements et substituer ou ajouter le mot *dirutum* à celui de *profanatum*, pour expliquer que l'église avait été profanée et détruite par les Sarrazins, puis reconstruite par Artaud ; ce qui rendrait le fait historique plus vraisemblable. M. Auguste Bernard a donc eu quelque raison de critiquer cette inscription :

D. O. M.
ANNO SALVTIS DXXXXIII CHILDEBERTO CŒPTVM
A DAGOBERTO ANNO DCXXX PERFECTVM
A SARACENIS PROFANATVM
AB ARTALDO PRIMO FOREZII COMITE RESTAVRATVM
A BARONIO (DES ADRETS) TVRRI DIRVTA DILAPIDATVM
OMNIVM ZELO REPARATVM
A FABRIS FERRARIIS OCCVPATVM
MOX VERO DEO RESTITVTVM
PER ANTIQVVM ILLVD PROTO MARTYRIS TEMPLVM
NOMEN DEDIT VRBI.

féodaux morcellèrent le territoire en une foule de principautés distinctes les unes des autres. La féodalité s'implanta sur la monarchie. C'est là l'origine des comtes du Forez de la première race, qui, de simples gouverneurs de province, se rendirent indépendants en s'arrogeant un fief héréditaire. C'est vers la fin du VIII[e] siècle que Guillaume I[er], gouverneur du territoire lyonnais qui est entre la Saône et la Loire, voyant la faiblesse et l'éloignement de ses souverains, s'établit insensiblement, et au lieu de résider à Lyon, qui était une grande ville, et le passage ordinaire des princes qui allaient en Italie, il fixa son séjour dans l'intérieur du Forez, engagé dans les montagnes et éloigné des grandes communications (1).

Nous arrivons à une époque où les ténèbres commencent à se dissiper : les écrivains sont peu nombreux, les faits sont plus appréciables. Malgré les ravages des guerres civiles, les vandalismes révolutionnaires, nous possédons encore un certain nombre de mémoires qui peuvent servir utilement à faire l'histoire de la localité.

S'inquiétant fort peu de l'obscurité qui règne sur l'origine de Saint-Etienne, nos chroniqueurs modernes arrêtent leurs regards sur l'existence d'une petite église, dédiée à Saint-Laurent et puis à Saint-Etienne, élevée vers la fin du X[e] siècle sur les bords du Furan, et autour de laquelle se sont groupées quelques maisons d'ouvriers, attirés sans doute par le voisinage du combustible, par la facilité des secours religieux et la protection qu'ils reçoivent d'un château construit par les comtes du Forez sur le penchant du côteau appelé *Sainte-Barbe*. Des religieux bénédictins desservent ce temple, qui est plus tard érigé en paroisse. Il n'en est fait mention qu'en 1195 (*Gallia Christiana. tom. IV*). D'ailleurs, le premier curé de Saint-Etienne connu est M. Denis Colomb qui vivait en 1296.

La souveraineté de cette contrée, qui est entre la Saône

(1) *Histoire consulaire de la ville de Lyon*, par Ménestrier.

et la Loire, avait passé des rois de France à ceux de la Bourgogne-Transjurane, puis de ceux-ci était retournée aux monarques français. Guy II, comte des Foréziens, après de nombreux débats avec l'archevêque de Lyon, en avait rendu hommage à Louis le Jeune, roi de France, et celui-ci, en récompense, lui avait cedé pour les tenir en augmentation de fief, les droits qu'il possédait sur Saint-Priest, Latour-en-Jarest et autres châteaux du Forez. (Duchesne. *Hist. de France*).

Le territoire houillier est à peine fouillé dans une partie de son étendue. Saint-Chamond existait depuis longtemps. Une église, élevée en l'honneur d'un évêque de Lyon, du VIIe siècle, avait déterminé son nom. Les anciens titres l'appellent *oppidum sancti Annemundi*, d'où, par corruption, est dérivé *Saint-Chamond*. Cette ville n'avait d'autre importance que celle qu'elle tirait du château de ses seigneurs, qui prirent le titre de premiers barons du Lyonnais, et du concours des fidèles qui y attirait sa chapelle révérée. Saint-Chamond, placé au centre du territoire houillier, n'avait encore aucune espèce de commerce. *Rive-de-Gier* n'existait que vers le commencement du XIIIe siècle, puisque l'historien Severt rapporte que l'archevêque de Lyon, Renaud de Forez, fit fossoyer et entourer cette ville de murailles ; mais il n'est pas encore question de son industrie (1).

L'extraction de la houille, à Saint-Étienne et à Firminy, se borne à la superficie et pour les seuls besoins de la localité. Ces travaux ont acquis néanmoins une certaine importance, puisque dans les terriers de Roche-la-Molière nous trouvons que les seigneurs de ce château s'étaient arrogés un cens sur toutes les carrières et minières existantes dans

(1) M. Laurent, dans une notice historique qu'il vient de publier, sur la découverte de la houille à Rive-de-Gier, rapporte qu'on trouve des traités entre particuliers annonçant qu'on s'occupait de l'extraction de la houille dans le XVe siècle, mais qu'elle était restreinte à la consommation locale, c'est-à-dire pour l'usage des forgerons et le chauffage d'une population d'environ 1,200 ames.

toute l'étendue de leur terre, ceas qui était de la moitié des charbons, à la charge par les seigneurs de payer la moitié des frais d'extraction, ou, s'ils le préféraient, du quart net sans frais du charbon extrait (1).

Les comtes de Jarest ne possédaient pas encore la seigneurie de Saint-Etienne ni le droit de patronage à la cure de cette paroisse. Ce fut Brian, premier du nom de Saint-Priest, qui en fit l'acquisition des chanoines et comtes de Lyon, en échange de la terre de Sainte-Foy-l'Argentière. Ce contrat est de 1355.

L'abbaye royale de Valbenoîte était déjà renommée. Fondée par Pons Durgel, elle vit cette famille pieuse, héritière des comtés de Jarest, venir déposer ses restes sous les dalles de sa sainte basilique. Lors des incursions des Anglais, elle obtint, en 1373, du roi Charles V, l'autorisation de se faire clore de tours et de fossés.

Montbrison n'avait pas encore le privilége de ville. Les seigneurs du Forez résidaient à Lyon dans leur hôtel de Roanne ou dans leur château de Sury-le-Comtal. Le père Fodéré rapporte un titre du 28 septembre 1428, par lequel le bourg de Montbrison obtint le droit de se faire clore de murailles.

Saint-Etienne n'était également qu'un bourg, mais d'une certaine importance, puisqu'il était administré par des consuls qui donnaient des ordres pour la sureté des habitants, nommaient aux divers offices et réglaient toutes les affaires de la communauté. Le titre le plus ancien qui en fasse mention, est en date du 28 décembre 1410, c'est un contrat d'acquisition d'un terrain dit le Pré de la Foire. Ce n'est qu'en

(1) Le titre le plus ancien qui existe à cet égard est une transaction du 18 février 1321, entre Brian de Lavieu, seigneur de Roche Grand-Vieux, écuyer, qui avait une censive dans l'enclave de cette terre, et Martin Chagnon, censitaire et emphyteote de Grand-Vieux. Cette pièce authentique, ainsi qu'un grand nombre d'autres de ce genre, se trouve entre les mains de M. Neyron de Saint-Julien, propriétaire actuel du château de Roche-la-Molière.

1441, sous Charles VII, que Saint-Etienne obtint le privilége de ville et de se faire clore de murs. On peut facilement en saisir l'enceinte dans le quartier ancien appelé la Cité. Elle comptait environ 200 maisons et 1,500 habitants. Alors, sous la dépendance d'un seigneur, premier baron du Forez, et qui, du château de Saint-Priest, régnait au nom du roi, elle possédait un clergé nombreux et puissant, dont la constitution en société eût un titre primordial en 1475. La population toute ouvrière se livrait exclusivement au travail du fer, mais probablement elle n'était pas très nombreuse, car, plus d'un siècle après, Papire-Masson n'y compte qu'environ 700 travailleurs. Les produits de cette industrie devaient être extrêmement grossiers, puisque même plus tard, quand on voulait en France désigner un objet défectueux, on disait: ouvrage de Forez (1). Le P. Ménestrier présume que la fabrication des armes et de la quincaillerie existait à Lyon sous les Romains, et l'on peut ajouter avant qu'elle fut connue dans cette contrée. Il cite une inscription, trouvée derrière l'église Saint-Jean, qui indique qu'il y avait, de leur temps, un intendant des forges à Lyon :

ATIO ALCIMO VE. PROC. FERRARUM.

(Veterano procuratori).

1516. — L'époque de la renaissance s'annonce dans nos contrées par l'établissement d'une fabrique d'armes à feu régulière. Déjà la Fouillouse possédait l'industrie des arbalettes, industrie particulière qui vint se fondre, dit Auguste

(1) Cet adage, que rapportent quelques chroniqueurs au détriment de la quincaillerie de Saint-Etienne, a besoin d'un correctif. Il est vrai qu'il s'y fabrique des articles à bas prix, mais la qualité n'en est pas moins bonne. Ainsi, une serrure faite à la Ricamarie et qui reviendra à 1 franc la pièce, fermera aussi bien que les serrures fines de Picardie et d'Angleterre. Le petit couteau à sifflet, dit *Eustache*, dont le prix ne s'élève pas à cinq centimes la pièce, a une lame d'acier aussi bonne que les meilleurs couteaux de Cône et de Langres. La perfection de la quincaillerie de Saint-Etienne n'est pas dans e fini du travail, c'est dans l'établissement à bon marché.

Bernard, dans celle générale des armes de Saint Etienne. Le Languedocien, George Virgile, envoyé par François 1er trouva dans cette ville des ouvriers déjà habitués au travail du fer, des grès propres à l'aiguisage des outils, de la houille excellente pour la forge. On fit donc construire le long du Furan des usines pour la fabrication des arquebuses à fourchette, mousquets et armes à croc et pour toutes sortes d'objets de quincaillerie. Cette dernière industrie, qui comprenait la serrurerie, la clouterie, la ferrure et la coutellerie, prit de l'accroissement. Postérieurement on vit s'établir au Chambon une jurante pour la fabrication des couteaux à manches de cornes ou de boïs. D'autres fabriques de quincaillerie s'établirent aux rives, prés de Valbenoîte, à Saint-Genest-Lept et à Saint-Bonnet-le-Château, dépendance de Montbrison, où nous suivrons plus tard les progrès de la serrurerie. C'est après cette époque, qui imprima un certain développement à St-Etienne, que se construisirent les belles maisons à colonnes, à festons, à médaillons et sculptures diverses, que l'on peut encore remarquer rue Saint-Marc, rue Roannel et à l'entour de l'église de Saint-Etienne. Malheureusement la pierre de nos pays, qui est le grés houillier, s'exfolie facilement, et les ornements et les inscriptions se détruisent bien vîte (1).

(1) C'est à quoi il faut attribuer le peu d'inscriptions que nous possédons. Il n'en reste plus que quelques-unes du XVIe siècle. L'abbé Chauve cite une date de 1542 avec ces mots ; *Ornamentum urbis*, placée sur une chétive maison du quartier de la Boucherie, ce qui peut faire présumer qu'elle avait été transportée d'autre part. On en peut voir encore de 1549, de 1560, 1571, 1573, place Marquise, petite rue Mi-Carême, rue de Lyon. La seule date de 1619, qui est dans la chapelle qui touche la sacristie de l'église de Saint-Etienne, indique l'époque de la construction de cette chapelle. Quant aux divers écussons qui se trouvent dans l'intérieur de l'église et sur lesquels diverses personnes ont cru lire 1115, je crois que c'est simplement le monogramme de J.-H.-S., *Jesus hominum salvator*. On m'a assuré que la date de la construction de l'église se trouvait derrière la boiserie de la chapelle de la Vierge.

La main d'œuvre et les denrées étaient alors à bas prix, et par conséquent le numéraire peu abondant ; ce qui le prouve, c'est le testament de 1558, de messire noble Jean de Bourdon, seigneur de Saint-Victor-sur-Loire, de la Fouillouse et Malleval, en faveur de l'hôpital établi quelques années auparavant, par les frères Saint-Laurent, dans une maison rue de la Ville et qui servait en même temps d'hôtel-de-ville, par lequel il lègue aux malades indigents 12 settiers de blé seigle, mesure de Saint-Etienne, par an, à perpétuité, et ce durant que le bichet de seigle (huitième du setier) excédera la somme de 10 sous et non autrement. Le testateur impose ce legs sur son domaine de Fissemagne; et donne à chacune de ses deux filles 5,000 liv. pour légitime.

1562. — Reportons notre vue sur la scène politique et religieuse. Les doctrines de Luther et Calvin parcouraient alors l'Europe. De graves abus, un grand relâchement s'étaient glissés dans la discipline ecclésiastique. Les hérésiarques réussirent promptement auprès des populations par la liberté de leur langage et la nouveauté du dogme. D'ailleurs la force des armes réduisait quelquefois ceux que n'avait pas séduit l'éloquence des réformateurs. Des bandes composées de religionnaires fanatiques et d'hommes indisciplinés parurent dans nos contrées à la suite des guerres sanglantes du Velay, attirées sans doute par le désir de se procurer des armes, de se faire des partisans et de se venger de ce que les principaux seigneurs du Forez avaient pris parti contre eux. Le capitaine Sarra, le cruel baron des Adrets, l'amiral Coligny vinrent, chacun à leur tour, apporter dans cette contrée l'effroi et la désolation. Ils saccagèrent l'abbaye de Valbenoite dont le fort ne put tenir longtemps, mutilèrent les monuments religieux au nombre desquels on cite le joli portail de l'Eglise de Bourg-Argental, et se répandirent dans tout le Forez comme un torrent dévastateur.

Voici comment on rapporte le passage du baron des Adrets à Saint-Etienne. Après avoir ravagé Montbrison, Saint-Bonnet-

le-Château et d'autres places du Forez qui lui avaient résisté, le baron des Adrets entra à Saint-Etienne dont les habitants n'avaient ni l'envie, ni les moyens de se défendre. Il commença par faire abattre les croix, les statues des saints qui étaient devant les maisons, fit mettre en pièces quantité de statuettes placées dans des niches et qui décoraient la façade extérieure du portail de l'église paroissiale. Il fit mettre le feu aux portes qui en avaient été fermées et fit main-basse sur tout ce qu'il put trouver, vases sacrés, ciboires, calices, ostensoirs, argenterie, lampes, encensoirs, croix, chandeliers, etc., força les troncs de la fabrique qui renfermaient les offrandes des fidèles, pilla les ornements, les linges de l'église qu'il consacra à des usages profanes ; mais ce qui fut plus regrettable pour l'histoire, c'est qu'il enleva ou détruisit tous les papiers, titres, chartes, actes concernant l'église et la société ; il brisa ou brûla tout ce qu'il ne put emporter, images, tableaux, reliques, renversa les autels, les décorations intérieures, et fit servir l'église d'écurie à ses chevaux ; l'histoire ne dit pas si les habitants furent pillés et persécutés. Il est probable que cela fut ainsi, et que le clergé surtout ne fut pas épargné, quoi qu'aucun historien ne l'ait positivement affirmé. A son départ de Saint-Etienne, le baron des Adrets, chargé du butin qu'il avait recueilli dans tous le Forez, tomba dans une embuscade dressée par le baron de Saint-Priest et le seigneur de Saint-Chamond, entre la montagne du Bessat et celle de Graix. Ayant perdu là le fruit de son expédition, ce chef huguenot fut obligé d'évacuer honteusement le Forez : mais auparavant il voulut laisser un dernier souvenir de sa cruauté et de sa vengeance, il détruisit de fond en comble la petite ville de Saint-Julien-Molin-Molette.

A ces époques néfastes, il n'y avait pas de voix assez puissantes pour arrêter les excès qui se commettaient de chaque côté au nom de Dieu et du roi. Il n'y avait de pitié ni pour l'âge ni pour le sexe. Chacun à son tour exerçait

les plus violentes représailles. Car si les Huguenots se livrèrent à de terribles excès, les catholiques ne furent pas plus humains, et il y eut même des circonstances, j'ose à peine le dire, où ces derniers surpassèrent les premiers en barbarie : témoin ce seigneur de Saint-Chamond qui, suivant Jean de Serre, s'empare d'Annonay pendant qu'elle est vide de défenseurs, « espanche autant de sang humain que bon lui ensemble, la pille jusqu'aux serrures et y met le feu. » Puis, y étant retourné quelque temps après, promet aux habitants honnête composition, mais il viole sa parole, Il fait massacrer ou brûler les uns, fait précipiter les autres du haut de leurs tours ou de leurs maisons, vendre ceux-ci à l'encan, prostituer les filles et les jeunes femmes, etc. Témoin encore ce baron Jean de Saint-Priest qui, après s'être emparé du château de Saint-Pal-de-Mons par capitulation, dit le docteur Arnaud, viole également les droits de la guerre, fait égorger la garnison dont il ne réserve que six des principaux chefs, qu'il offre en spectacle aux habitants de Saint-Etienne, sur la place du Pré de la Foire, où ils furent inhumainement massacrés; et il ne se trouva pas une seule voix assez indépendante pour flétrir de tels attentats! pas un ministre du Dieu de paix et de clémence qui essaya de protéger ces victimes du fanatisme religieux. Malheureusement le clergé de cette époque avait intérêt à la guerre civile, il l'encourageait et poussait aux horreurs qui se commettaient. On peut juger par les discours du curé de l'église de Saint-Etienne, Léonard Jaunier, de la fougue et de l'emportement qui règnaient alors. Néanmoins, cette cité n'eut pas autant à souffrir de la domination de hérétiques. La population toute ouvrière fut probablement épargnée à cause du besoin que chaque parti en avait. Les mémoires qui traitent de cette époque de l'histoire locale ne font aucune mention du drame sanglant de la Saint-Barthélemy ; ils disent seulement qu'il existait alors quelques religionnaires à Saint-Etienne, qu'ils avaient un temple au bas de la rue

Violette, mais qu'ils en furent un jour violemment chassés.

1585. — A la suite des guerres religieuses viennent d'autres fléaux non moins terribles. C'est la peste et la famine qui semblent se disputer le privilège de désoler cette ville. Les chroniqueurs stéphanois prétendent que la paroisse de Saint-Etienne perdit dans une année plus de 7,000 habitants La contagion se répandit au loin. Les mémoires d'Achille de Grammont rapportent que Bourg-Argental fut tellement froissé, qu'il n'y resta que 20 à 25 personnes de 300 individus dont se composait sa population. Le setier de froment valut jusqu'à 24 liv. Dans l'espace d'un siècle, le fléau destructeur vint, à plusieurs reprises, décimer la population et anéantir les espérances de cette ville naissante. Le bon Chapelon a décrit un de ses épisodes déplorables dans son naïf langage, mais avec une grande vérité de sentiment. Néanmoins, ces tristes époques laissent après elles le souvenir d'hommes généreux dont la postérité bénira la mémoire. Le vénérable pére Cyrile, représenté dans un tableau peint pour l'église de Saint-Etienne, les dignes consuls Ronzil, Bessonnet et Pierrefort se dévouent entièrement au service des malheureux et deviennent les bienfaiteurs de cette ville affligée. Ce sont ces temps de désolation qui ont donné naissance à la plupart des établissements religieux. C'était l'époque de la suprématie du clergé; mais, d'ailleurs, Saint-Etienne a de tout temps possédé une population éminemment religieuse. La piété des fidèles fonde d'abord la chapelle de Notre-Dame de la Montat, au cimetière de laquelle sont enterrés les pestiférés, celles de Saint-Roch et de Sainte-Barbe, puis viennent les monastères des sœurs de Sainte-Catherine, des R. P. Minimes et des Capucins, des Pénitents, des sœurs de la Visitation et des Ursulines.

1589. — La contagion avait désolé, cette année, la ville de Saint-Etienne. Le roi de Navarre, depuis Henri IV, y était

venu(1), avait promis de les réparer. La guerre n'en continuait pas moins avec rage, Henri III ayant fait assassiner le duc de Guise, la ville de Lyon indignée s'était déclaré pour la ligue. La plupart des gentilshommes foréziens embrassèrent le même parti. Dans ce nombre figurent Anne d'Urfé, bailli de Forez, qui fut nommé lieutenant-général de cette province par le duc de Nemours; ses frères, Jacques-le-Paillard d'Urfé, qui devait un jour le remplacer dans sa charge de bailli, Honoré d'Urphé, le chantre du Lignon, l'auteur du roman de l'*Astrée*, Christophe d'Urfé, seigneur de Bussy, et avec eux Chevrières, seigneur de Saint-Chamond, Chalmazel, Couzan, Cremeaux, etc. Cependant quelques gentilshommes foréziens étaient demeurés fidèles au roi, et de ce nombre étaient Bertrand d'Albon, seigneur de Saint-Forgeux, Aimard de Saint-Priest seigneur de Saint-Etienne, François de Meuillon, à qui appartenait le château de Rochetaillée. Les consuls lyonnais envoyèrent à Saint-Etienne le capitaine Moulceau qui s'y maintint quelque temps, quoique les habitants fussent en grande partie des *politiques*, c'est-à-dire des catholiques timides qui voulaient la paix, et que le peuple manifestât souvent l'intention de se ranger du côté de l'Hôpital, un des capitaines de Saint-Priest (parti royaliste).

La résistance à la ligue était établie sur plusieurs points dans le Forez, notamment à Montrond, à Cornillon et à Rochetaillée surtout. C'est à cette époque qu'eut lieu le siège de ce château fort qui fut fait dans les formes, les ligueurs ayant

(1) Le passage du roi de Navarre à cette époque est-il bien prouvé, quoiqu'en disent les chroniqueurs stéphanois? Auguste Bernard, qui a le mérite de puiser aux bonnes sources, rapporte cette date au passage de l'amiral de Coligny; à la fin du mois de mai 1570, en même temps qu'il fait la description des dégats commis dans cette ville par une armée de 9 à 10,000 raistres; non compris les compagnies françaises, commandées par le roi de Navarre, le Prince de Condé et le sieur de Montgommery. Le même écrivain ajoute autre part qu'Henri IV vint, dans les premiers jours de septembre 1595, à Lyon, où il ferma les dernières plaies de la ligue.

fait venir du canon de Lyon. Beneyton (*manuscrit*) rapporte que ce château fut défendu au dedans par de la Brosse et au dehors par le maréchal de l'Armusil. De La Mure (*manuscrit*) donne de son côté le nom des assiégeants, au nombre desquels figurent Anne d'Urfé, Chevrières. Ce fut le 30 juin 1589 que Rochetaillée capitula après un siége régulier de 19 jours.

Saint-Etienne était alors d'une grande importance à cause de sa manufacture d'armes. Il avait été convenu entre les habitants et les royalistes, que cette ville serait exempte de garnison; cependant, aussitôt après la mort tragique de Henri III, le sieur de l'Hospital y entra et s'en déclara le gouverneur pour le roi Henri IV ; il s'en retira à l'approche du chevalier Honoré d'Urfé, qui lui-même ne put y tenir contre les troupes royalistes commandées par Guillaume de Gadagne (1). Cette place, à ce qu'il paraît, n'avait pas de fortifications assez considérables pour soutenir un siége, puisque, bientôt après, se voyant à la tête d'une force imposante et de trois pièces de canon, le même d'Urfé y rentra sans coup férir.

Charles IX, ce simulacre de roi que les ligueurs avaient élevé sur le pavois étant mort, les confédérés n'en continuèrent pas moins la guerre, et leur parti même l'emporta tellement sur les royalistes, que le Forez leur fut entièrement soumis.

1592. Tous les documents de cette époque s'accordent à dire, suivant Auguste Bernard, dans son récit des événements de la ligue (2), que cette province devint parfaitement calme, et que les habitants purent se livrer à toutes sortes de transactions commerciales.

(1) Ce seigneur est le même qui fit achever le somptueux château de Bouthéon, commencé par le bâtard Mathieu de Bourbon.

(2) *Les d'Urfé, Souvenirs historiques et littéraires du Forez au* XVI[e] et au XVII[e] *siècles.*

La valeur du double-ducat était de 12 liv., celle de l'écu de 4 liv. 5 s., celle du teston, de 20 et 22 s., celle du franc d'argent de 25 s. Aussi les *nellet* avaient cours et se passaient librement de quelques coins qu'elles fussent, sans distinction, à 2 s. 6 d. la pièce.

Le pays était devenu tranquille et les marchands avaient toute liberté d'acheter, de vendre et de voyager. Les denrées étaient à un fort haut prix.

1593. — La discorde divisa le parti de la ligue, les principaux seigneurs foréziens embrassèrent celui du roi. Chevrières s'empara de Rochetaillée, soumit Bourg-Argental, et bientôt tout le Forez fut remis sous l'autorité royale

1594. — Le connétable de Montmorency vint alors à Saint-Etienne, accompagné, dit Beneyton, d'une suite brillante ; il parvint à arrêter les ravages du duc de Nemours, qui était toujours puissant dans le Lyonnais.

1595. — La ville de Saint-Etienne était, à cette époque, la seule de la province où les réformés fussent tolérés, puisqu'on en cite un qui eut l'audace de renverser une croix de bois qui ornait le *Pré de la Foire*. Pris et conduit en prison, son père obtint sa grâce, en promettant d'élever, à ses frais, une superbe croix en pierre. Les chroniqueurs disent que le père et le fils travaillèrent à cette érection comme de simples manœuvres. Cette croix coûta plus de mille écus et passait pour la plus belle du royaume.

Un autre protestant avait poignardé le curé Coram qui avait « tant presché, tant tonné d'excommunications contr'eux, qu'il avait fait résoudre les habitants de cette ville à ne plus donner leurs maisons à louage à aucun protestant, et quelques-uns même contraignirent les locataires de vider devant le terme. »

Dès le commencement du XVII[e] siècle, deux écrivains de styles différents, chacun remarquable dans son genre, répandaient au loin le nom de Saint-Etienne. L'un (Marcellin Allard), dans sa *Gazette française*, s'entretenait d'une manière

piquante des mœurs, des coutumes des habitants de la fumeuse (fameuse) ville de Santetiève, puissant arsenal du boîteux mari de Vénus ; de la mer de *Féron* (Furan), fille aînée du Grand Océan, à l'extrémité de la plaine forézienne ; des campagnes Grangeloriennes et des âpres monts Rochetaliens ; de *Chavanelet* qui, d'un rapide cours et de ses flots bouillants-grondants, arrose le travers de l'un de nos faubourgs, traînant avec soi un sable d'or; de cette délicieuse ilette, jardin fécond, abondant et fertile verger, second paradis terrestre, qui est le plantureux *Pré de la Foire* ; des bouches infernales nommées la *Mina*, la *Viala*, la *Bouta-Clament*. L'autre (Papire-Masson), disait avec plus de simplicité : « *Furania*, qui a pris le nom du bienheureux saint Etienne est au pied du mont Sainte-Barbe... Non loin de là s'élèvent trois hautes montagnes d'où sortent continuellement des flammes ardentes : la première appelée la *Mine*, la seconde la *Viale*, la troisième la *Bute*. Dans leur sein se trouve un charbon de pierre que les habitants emploient en place de bois... et pour préparer de la bonne chaux.... Les habitants ont aussi des carrières d'une pierre couleur de cendre dont on se sert pour l'embellissement des édifices..... Une superbe croix de cette pierre fut élevée dans l'île qui porte le nom de *Pré du Marché et de la Foire*..... Cette ville est célèbre dans toute l'Europe par l'industrie de ses habitants qui ont des ateliers semblables aux forges de Vulcain, où se fabriquent toutes sortes d'objets de quincaillerie, les armes de chasse et de guerre..... Sept cents ouvriers au moins sont employés à cette fabrication..... *Chavanelet* est un petit ruisseau, mais dans son rapide cours il charrie de l'or..... Son eau a la propriété de blanchir le linge sans savon (1). »

(1) Que les temps sont changés! Nos ruisseaux ne roulent plus qu'un sable mêlé de mica quelquefois oxidé, ce qui peut lui donner quelque ressemblance avec de l'or. Le mélange des immondices de la ville en a rendu les eaux sales et bourbeuses, et c'est à force de savon qu'on parvient à blanchir le linge. Le foyer ardent de la *Viale*, près le Clapier est complètement éteint, celui de la *Ricamarie* (*calceria inflammata*, mine enflammée depuis au moins 400 ans

1605. — Mais avec Henri IV l'industrie avait pris son essor. Déjà depuis longtemps Lyon possédait sa fabrique d'étoffes de soie qui avait fui le sol florentin après les guerres des Guelfes et des Gibelins. Lyon avait également des métiers pour la passementerie et la rubanerie. Le piémontais Gayotti venait d'introduire à Saint-Chamond les moulins dits à la *Bolonaise*, propres à l'ouvraison des soies. A la voix de Sully, le sol méridional de la France se couvrît de mûriers. C'est de cette époque que date la plantation de cet arbre précieux à Pélussin, d'où il se transporta à Bourg-Argental qui produira un jour la plus belle soie du monde. La rubanerie ne tarda pas à se transporter à Saint-Chamond (1), Saint-Didier et Saint-Etienne. Il se forma bientôt dans cette dernière ville une compagnie de *tissotiers* et d'ouvriers en soie qui reçurent plus tard des statuts en vertu d'arrêts du conseil du roi.

Saint-Etienne prend dès lors une face nouvelle. Des quartiers nouveaux sont construits hors de l'enceinte primitive. D'élégantes maisons s'élèvent sur plusieurs points. La ville devient même assez considérable pour mériter un siége royal d'élection qui a pour objet le recouvrement des deniers royaux, ainsi qu'une sénéchaussée pour connaître de toutes causes civiles et criminelles ; elle devint après Lyon la ville la plus considérable de la généralité.

Les lois qui régissaient nos ancêtres étaient plus sévères

suivant d'anciens terriers), et la montagne brûlante du Quartier-Gaillard, ne vomissent plus de flammes depuis longtemps. Seulement on voit, comme le rapporte Alléon-Dulac, de la montagne de feu de Saint-Genis-de-Terre-Noire, après les pluies et les temps humides, s'élever une vapeur en forme de fumée et qui a une odeur de soufre.

(1) M. Ph. Hedde, dans une notice qu'il a publiée sur St-Chamond, dit qu'il existe dans cette ville un métier à la haute-lisse, construit à Izieux, qui porte la date de 1515, ce qui prouve combien ce genre d'industrie est ancien dans cette contrée. L'auteur du cours d'histoire de France, M. Alex. Mazas, rapporte l'établissement des premières manufactures de rubans à Saint-Etienne au règne de Louis XIII, en 1619 environ, sous le ministère de Ch. de Luynes.

que les nôtres. Un individu, pour avoir maltraité son père, fut condamné à être pendu (1).

Quelques années après, une émeute eut lieu, occasionnée par la cherté du pain ; soixante-seize individus furent arrêtés et conduits à Lyon. Huit furent condamnés à faire amende honorable, en chemise, la corde au cou, et menés au supplice dans un tombereau ; cinq d'entre eux furent pendus, et trois fouettés le long des rues, portant sur le dos un écrit où étaient ces mots : *Voleurs, séditieux, perturbateurs du repos public.* Tous les autres, bannis ou envoyés aux galères. Quarante contumaces furent condamnés, les uns à mort et les autres aux galères.

Une mendiante avait enlevé de l'Eglise de Saint-Etienne le saint ciboire rempli d'hosties avec l'ostensoir qu'elle avait caché au dessus du bois de Valbenoite, dans un lieu désert, couvert de ronces et de bruyères. (C'est à la place où avaient été déposés les vases sacrés que l'on fit élever une chapelle à laquelle on a donné les noms de Chapelle-du-Bois et de Sainte-Chapelle). Ayant été convaincue, cette malheureuse fut condamnée à être brulée vive, et ses cendres furent jetées au vent. Mais ce qui prouve combien la justice était rigide et qu'elle remplissait son devoir également envers tous, c'est que le seigneur de Saint-Priest lui-même, Gilbert de Chalus, et le comte d'Orcival, son frère, ayant soulevé contre eux l'indignation publique par leurs déprédations et leurs attentats journaliers, la cour des grands jours résidente en Auvergne, se transporta à Saint-Etienne pour informer contre eux, et à la suite de l'instruction ils furent condamnés à la peine capitale par arrêts du parlement de Paris, des 30 avril et 20 juin 1667.

1669. — La paroisse de Saint-Etienne, comprenant Valbe-

(1) Ce malheureux, nommé J. Clozet, ayant survécu au supplice de la corde, fut, trois jours après, pendu une seconde fois, malgré les instances de son père et de sa femme.

noite, Outre-Furan, Montaud, la Ricamarie, Furet-la-Valette, Planfoy et la Métare, compte déjà 28,000 habitants, sur lesquels figurent plus de 300 couteliers, 50 canonniers, 600 armuriers (1), 40 marchands quincailliers, 30 fabricants de rubans, dont quelques-uns occupent près de 700 métiers à une seule pièce, disséminés jusqu'à 6 lieues dans les montagnes; 20 mouliniers, 4 teinturiers et 3 cylindreurs : un penonage de 1,200 hommes armés, espèce de garde nationale, à la tête de laquelle marche le corps consulaire (2).

Nous sommes arrivés à une époque toute de progrès. Un homme dont le nom sera toujours cher aux habitants de Saint-Etienne, M. Guy-Colombet, émule de saint Vincent de Paul, se signale par la création de nombreux établissements d'utilité publique. Des maisons de refuge, des hospices pour les vieillards et les orphelins, des écoles gratuites pour les enfants des deux sexes, sont successivement élevés ; il contribue également à l'érection de la nouvelle paroisse de Notre-Dame. La mort enleva ce digne curé au moment où il songeait à faire disparaître la mendicité, cette plaie hideuse que l'on n'a pu encore effacer de nos mœurs.

Le beau siècle de Louis XIV, imprima un grand développement aux diverses branches de l'industrie stéphanoise. Les armes de chasse et de luxe, ornées par la gravure, la ciselure, et quelquefois garnies de riches métaux ou de pierres précieuses furent exportées dans toutes les parties du globe. L'armurerie, dit un écrivain moderne (3), devint à cette époque la

(1) Ces divers états avaient des marques et même des écussons en guise d'armoiries. On en remarque encore quelques traces sur les portes de quelques vieilles maisons, principalement de la rue de Lyon.

(2) Chapelon dans son poëme sur l'*entrat solennela de Monsieur et de Madama de Saint-Priest*, donne une idée de ce qu'était cette milice. Elle comptait sept compagnies ayant chacune capitaine, lieutenant, enseigne, sergent et caporaux ; elle était commandée par un major et précédée de tambours, fifres et hautbois.

(3) M. Descreux, qui a fait imprimer quelques poésies patoises de son aïeul, G. Boiron, le maître Adam stéphanois.

branche la plus importante de notre industrie, elle répandit l'aisance dans la contrée, excita l'émulation et fit naître une foule d'artistes dont les talents réhaussèrent l'éclat de nos manufactures. C'est de cette école que sortirent un jour les Dupré, les Dumarest, les Jalley et les Galle.

La rubanerie prit également une grande extension. Néanmoins, cette branche d'industrie ne devait pas être fort lucrative, puisque d'Herbigny rapporte qu'en 1698 le plus habile ouvrier gagnait à peine 5 sous par jour.

La France se trouvait alors dans les plus grands embarras. Des hordes étrangères avaient franchi les frontières. Nos armées avaient été anéanties. La misère publique à l'intérieur était à son comble. Tous les hommes capables de porter les armes se levèrent de toutes parts avec enthousiasme et vinrent renforcer l'armée du maréchal de Villars, dernier espoir de la France. « Les ouvriers de la manufacture d'armes de Saint-Etienne s'échappèrent des ateliers, dit l'auteur du cours d'histoire de France, M. Alexandre Mazas, rien ne put les retenir; ils s'équipèrent avec des armures fabriquées de leurs mains, et se firent remarquer à l'attaque des retranchements de Denain. »

1703. — On commence dès lors à enlever les entraves qui existent pour l'extraction de la houille. Des lettres patentes sont obtenues pour rendre la Loire navigable de Saint-Rambert à Roanne, des travaux sont exécutés au saut de Piney pour le balisage de ce fleuve. Ils peuvent coûter plus de 600,000 liv. Néanmoins, la crainte d'épuiser le combustible fait solliciter des arrêts qui défendent l'exportation du charbon de Firminy, de Roche-la-Molière, du Chambon et autres minières qui pourraient se trouver dans la distance de deux lieux communes aux environs de Saint-Étienne. Ce périmètre fût réduit plus tard à 2,000 toises, et ensuite complètement supprimé de nos jours par les ordonnances de concession.

L'état prospère du commerce de Saint-Etienne est arrêté par les rigueurs de l'hiver et la disette de 1709. Le fidèle

chroniqueur Beneyton a transmis tous les détails de cette époque déplorable. Les aliments gelèrent auprès du feu, le vin fut chargé de glaçons, le cours du Furan fut arrêté et tous les travaux furent suspendus. Le prix du grain s'éleva jusqu'à 11 liv. le bichet, et les ouvriers sans pain et sans ouvrage se répandirent dans les campagnes où un grand nombre succombèrent à la plus affreuse misère. L'huile devint fort rare, ce qui fit que l'on se servait du pin résineux pour éclairer pendant la nuit l'intérieur des ménages, au lieu de savon pour blanchir le linge, on employait de l'argile blanche(1).

Les villes manufacturières, plus que toutes les autres, sont exposées aux vicissitudes journalières du commerce et de la politique. On a remarqué que la population augmente ou diminue suivant l'état plus ou moins prospère de la contrée. La ville de Saint-Etienne a éprouvé ces diverses phases à plusieurs époques, et, par conséquent, sa population a dû

(1) Les hivers les plus mémorables de la contrée dans le XVIII[e] siècle ont été 1709, 1740, 1742, 1767 et 1768. Dans le plus grand froid du terrible hiver de 1709, le thermomètre, à l'esprit de vin, absolument à couvert des rayons du soleil, descendit à Saint-Etienne à 14° au dessous de glace, en 1740 à 10°, en 1741 à 13°, en 1742 à 9° Réaumur.

Dans les étés les plus chauds, on cite 1738 où le thermomètre à l'ombre et au nord s'éleva ici jusqu'à 35°, en 1740 à 28°, en 1741 à 31°, en 1742 à 32° Réaumur.

Que dirait M. Arago, après de pareilles observations, s'il savait qu'à Saint-Etienne nous avons vu, dans les années les plus rigoureuses du XIX[e] siècle, le thermomètre à l'esprit de vin et même au mercure, descendre à 15, 16, 17 et même à 18 degrés Réaumur, et que, dans les années les plus chaudes, nous y avons vu rarement le thermomètre monter, à l'ombre et au nord à 30 degrés de chaleur, surtout s'il était bien prouvé que jadis cette contrée était environnée de forêts, qu'il y avait des vignes et que le raisin y mûrissait; tandis que maintenant la montagne est en partie déboisée, qu'il n'y a plus de vignes, et tout le monde sait que le raisin aurait peine à y mûrir. L'illustre savant aurait alors beau jeu de nous annoncer le refroidissement successif du pays. Voyez, à ce sujet, sa notice dans l'*Annuaire du Bureau des Longitudes*, pour 1834.

décroître dans les années 1585, 1629, 1640, 1698 et suivantes. De 1700 à 1709, les naissances s'élevaient, année commune, dans le territoire qui comprend les communes de Saint-Etienne, Valbenoîte, Montaud et Outre-Furens, à 837, qui, multiplié par 25, supposent une population de 20,925 habitants (1). Les malheurs de 1709 et des années suivantes, diminuèrent tellement la population, qu'il fallut près d'un demi-siècle pour qu'elle atteignit le même résultat. Le luxe qui règne pendant le temps de la régence, contribue un instant au bien-être des fabriques de Saint-Etienne, mais bientôt la chute du système Law, causa une grande perturbation dans les fortunes commerciales et particulières. La société de Notre-Dame, dit l'abbé Chauve perdit, elle seule plus de 30,000 liv. Les hommes sont toujours les mêmes. Ils ont beau être trompés, ils retombent sans cesse dans les mêmes erreurs. Nous verrons plus tard un papier forcé être remis en jeu et l'agiotage des actions se reproduire sur une échelle aussi vaste. Les fautes des pères sont perdues pour les enfants.

1754. — L'érection d'une nouvelle cure avait été décidée. Le cours de la mère-rivière forme les limites naturelles des deux paroisses. On achève ce qu'avait commencé 84 ans auparavant M. Guy-Colombet. M. George Bertrand, premier curé de Notre Dame, entre en exercice. C'est vers cette époque qu'eut lieu la mort de M. Antoine Thiollière-Bécan, syndic

(1) Bien que 21 ou 22 paraisse être le multiplicateur qui désigne la population d'après le mouvement indiqué dans le Bulletin de la Société industrielle, on a remarqué que le chiffre des naissances pourrait avoir besoin d'un correctif, soit à cause de celles portées deux fois, soit à cause des naissances déclarées par des personnes habitant hors de la localité : le multiplicateur 25 est le chiffre que Messance et les hommes qui se sont occupés de la question de la population de l'arrondissement de Saint-Etienne ont reconnu le plus exact, quoique la table de Duvillard adopte celui de 28 3/4, comme désignant la vie moyenne en France avant la Révolution, et que M. Mathieu, du Bureau des Longitudes, le porte à 32 4/10.

de la société de cette paroisse, homme de beaucoup d'esprit et historien de Saint-Etienne. Cette ville présentait alors une physionomie singulière ; elle avait à elle des coutumes, un langage particulier. C'était encore la vieille ville des *Gagas*. Divers jeux publics étaient établis pour l'amusement des habitants. Chacun d'eux avait sa police et ses règlements. L'hôtel des chevaliers de la cible se faisait remarquer de la place Chavanelle. Cette compagnie, composée des premiers citoyens de la ville, se rassemblait pour disputer des prix et donner de temps en temps des fêtes aux dames. Il n'y avait, à proprement parler, qu'un seul café, le café Verrier, sur la grande place. C'était le lieu où se rendaient journellement les marchands, les notables de la cité, et où l'on discourait sur les bruits de ville et les affaires publiques. L'idiôme généralement en usage était le patois stéphanois, qui ne manquerait ni de force ni d'expression, s'il avait plus d'harmonie. Les ouvriers se rendaient dans quelques cabarets disséminés dans les différents quartiers. La politique n'occupait guère les esprits ; la philosophie du XVIII[e] siècle ne s'était pas encore introduite dans la localité. Une pièce de vers de l'abbé Thiollière suffisait pour occuper la population pendant plusieurs jours.

Voici la description de Saint-Etienne vu au milieu du XVIII[e] siècle. C'est un Stéphanois, c'est Alléon-Dulac; il faut se défier de son exagération.

« Les rues sont assez larges ; mais les sinuosités de quelques-unes ne permettent pas d'en suivre d'un coup d'œil toute la longueur. On n'en connaît qu'une seule qui soit parfaitement droite et alignée (la rue du Chambon) ; ce n'est pas ici qu'il faut venir pour étudier les vrais principes d'architecture. L'empreinte du ciseau d'un Michel-Ange ne paraît nulle part... il semble aussi que toutes les maisons ont été bâties sur le même modèle. En voir une, en parcourir l'intérieur, c'est avoir vu, pour ainsi dire, toute la ville. Un seul escalier conduit de la rue au 1[er] étage ; les marches en bois sont si éle-

vées et si roides qu'on ne monte pas aisément, ni qu'on ne descend pas sans crainte. Peut-être, ajoute le critique, que l'usage des échelles serait moins dangereux.

La plupart des maisons n'ont que deux étages assez bas. On prétend que c'est pour les mettre à l'abri des vents quelquefois très impétueux (1).

(1) Il est peu de villes où la température soit aussi variable qu'à Saint-Etienne. On peut s'en faire une idée par quelques observations que nous ont conservé les chroniqueurs, sur les variations de l'atmosphère à Saint-Etienne, observations qui ne sont pas sans intérêt pour la question thermométrique de cette ville.

1587. — Terrible inondation.

7 juin 1597. — Trois pieds de neige.

25 juillet 1616. — La ville fut menacée d'une submersion totale par l'eau, et le sable qui descendaient de Polignais. Tous les moulins sur le Furan jusqu'à la Fouillouse furent emportés.

21 juillet, 6 août 1618. — Inondation désastreuse de Furan et Chavanelet.

8 janvier 1625. — Tremblement de terre. Il n'y eut point d'hiver cette année. Les arbres et les plantes fleurissent en janvier ; les blés eurent des épis en février et furent moissonnés au commencement d'avril.

25 novembre 1628. — Inondation qui enleva tous les ponts.

15 août 1633. — Ouragan violent qui ravagea toute la contrée.

6 août 1692. — Grande pluie qui dura trois jours. Inondation de Furan et Chavanelet. L'eau nivelait la troisième marche de la Croix du Pré de la Foire, ce qui suppose au moins trois pieds d'eau sur toute l'étendue de cette place. Le même jour le Janon emporta 40 maisons à Saint-Chamond.

23 juin 1618. — Orage furieux à Saint-Etienne. Il y tomba plus de deux pieds de grêle.

1733. — Débordement du Furan. Une partie de la ville faillit périr.

16 mai 1743. — Autre débordement.

7 juin 1749. — Les blés renversés par la neige.

Mai 1757. — Vent effroyable qui abattit plus de 3,000 sapins dans les paroisses de Noirétable, Saint-Genest-Malifaux et Saint-Romain-les-Atheux. Débordement du Furan.

Octobre 1839. — Inondation.

Il est rare de carreler les appartements ; les parquets, presque toujours simples, sont en bois de sapin.

La propreté est extrême dans l'intérieur des maisons. Elle n'est comparable qu'à celle des Hollandais. La fumée constamment répandue dans l'atmosphère, pénètre partout et nécessite cette précaution.

La fausse équerre est la proportion géométrique la plus constamment suivie dans cette ville. Saint-Etienne est unique dans ce genre, toutes les rues y sont, à l'exception d'une seule, à fausse équerre ; les maisons, soit en dedans, soit en dehors, se ressentent de ce mauvais goût.

Les étrangers sont étonnés avec raison de n'y voir aucun de ces monuments qui annoncent et distinguent une ville opulente. A l'exception de l'église principale qui est de forme gothique, en belles proportions, et n'est pas dénuée de majesté ; à part quelques maisons modernes, dont la construction est due à des artistes étrangers, on n'y voit ni règle, ni ordre, ni proportion. La surprise redouble quand on fait attention que Saint-Etienne n'est qu'à une petite distance de Lyon, où l'on peut admirer tant de beaux édifices (1).

Comme cette ville est moins favorisée que bien d'autres qui, sous le rapport de l'industrie, des richesses et de la population, ne peuvent soutenir la comparaison avec elle, elle n'a aucune promenade publique ; ses avenues sont impraticables pendant le tiers de l'année ; son grand chemin qui conduit à Lyon, commencé depuis quelques années, n'est pas encore achevé.

Les sciences et les lettres ne sont ni cultivées; ni considérées à Saint-Etienne, l'intérêt y a toujours fait préférer Barême à Horace. Il y a paru un ouvrage manuscrit qui est moins l'histoire civile et ecclésiastique qu'une pesante et ennuyeuse chronologie des curés et sociétaires de la principale église. Indépendamment du peu d'intérêt que présente un pareil su-

(1) Ne dirait-on pas qu'Alléon-Dulac écrit pour notre temps ?

jet et du style avec lequel cette histoire est écrite, elle est remplie d'anecdoctes si communes et de circonstances si triviales, qu'elle ne franchira pas un horizon plus élevé que celui de Saint-Etienne (1).

« Le seul ouvrage d'un Stéphanois qui ait reçu les honneurs de l'impression parut en 1779, par la voie d'une souscription très-bornée : ce sont les œuvres poétiques en jargon territorial(2) d'un sociétaire nommé Chapelon, dont il semble que la république des lettres aurait bien pu se passer. La vie de l'auteur qui est à la tête de cette collection poétique, élaguée de plusieurs détails minutieux, de quelques sarcasmes, de quelques traits satiriques et de quelques épigrammes un peu libres, nous apprend uniquement que ce favori des muses était fils d'un artisan, qu'il fit le voyage de Rome à pied, qu'il composa des noëls et qu'il mourut en bon chrétien (3). Voilà où

(1) C'est sans doute le manuscrit de Beneyton que l'écrivain a voulu désigner; la critique pourrait également s'appliquer à tous les chroniqueurs stéphanois.

(2) Vainement un écrivain ingénieux, M. Aimé Guillon de Montléon, recherche une affinité entre ce langage et le dialecte milanais. Quelques rapports de mots, des terminaisons semblables, peuvent bien faire présumer que tous les idiômes des contrées du midi oriental de la France ont une même origine, qui est le latin, mais néanmoins le patois de nos contrées ne donnera jamais une idée de la douceur et de la poésie de la langue italienne. Libre à chacun de faire des systèmes, d'émettre des opinions plus ou moins hasardées, telles que celles-ci ; *la vialla de Santetiève* avait fait partie du territoire qu'occupait la peuplade gauloise, à laquelle échut l'Insubrie, lors de l'expédition de Bellovèse, 837 ans avant Jésus-Christ (*Archives du Rhône*, n° 46 et 47); c'est toujours le contact des hommes étrangers qui modifie la langue d'un pays. Le seul passage, en 1361, des Tard-Venus, troupe d'aventuriers, composée d'Anglais, d'Espagnols, d'Allemands et d'Italiens, peut expliquer l'origine de beaucoup de mots étrangers à notre localité, tels que ceux-ci : *haustau*, maison ; *brama*, crier ; *bacon*, lard, etc.

(3) Le jugement d'Alléon-Dulac ne sera pas sanctionné par tout le monde. Chapelon a laissé des morceaux, tels que la *Description de la Misère à Saint-Etienne*, l'*Entrée solennelle du marquis de Saint-Priest*, qui seront longtemps des monuments précieux pour l'histoire du pays.

commence et finit l'histoire littéraire de Saint-Etienne. Pour achever le tableau, Alléon-Dulac ajoute qu'il n'y a jamais eu d'imprimerie. »

Boileau a dit :

Il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer.

C'est à peu près le nombre de ceux qui ont contracté dans cette ville la douce habitude de cultiver les sciences et les lettres.

« Les beaux arts, dont l'invention a fait tant d'honneur à l'esprit humain et dont la culture met une si grande différence entre les nations civilisées et les peuples sauvages, n'éprouvent pas une destinée plus heureuse à Saint-Etienne. Quelle serait leur existence dans une ville où les talents ne sont ni encouragés ! aussi leur histoire n'exigera pas de grands détails. »

Après un tel tableau on ose à peine se demander si c'est un Stéphanois qui a écrit ces lignes ; car que penser d'un homme qui dit de Saint-Etienne : « Ce pays ne produit que du charbon et des hommes ! »

Il vaut mieux penser que l'écrivain avait eu à se plaindre de sa patrie, et que, nouveau Coriolan, il n'a oublié aucun trait pour la blesser.

Il y avait cependant alors un clergé à Saint-Etienne composé de plus de 30 prêtres, une agglomération de plus de 184 personnes des deux sexes consacrées à Dieu dans les diverses communautés, ce qui devait répandre quelques lumières parmi le peuple. En effet, une de ces communautés (les Minimes) se livrait particulièrement à l'enseignement et à l'instruction. Mais Alléon remarque encore que les parents s'étant trouvés dans l'impossibilité d'acquitter les rétributions des professeurs, l'institution n'eut pas d'autres suites. Il ajoute qu'il fut heureux que le projet eut totalement échoué ; car dans une ville de commerce de la nature de celui qui se fait à Saint-

Etienne, on a plus besoin de bras vigoureux que de littérateurs et de savants.

Il y avait, en outre, une bibliothèque attachée au couvent des Capucins qui était aussi complète que celle formée de nos jours; un cabinet littéraire où chaque citoyen pouvait prendre des livres moyennant un abonnement; un bureau d'agriculture créé pour l'encouragement du plus beau et du premier de tous les arts, mais dont l'existence n'est plus signalée que pour mémoire dans un des almanachs de Lyon à la fin du XVIII[e] siècle.

Une salle de spectacle s'ouvrit vers cette époque au milieu de la place Chavanelle. C'était une grande loge en planches où l'on avait eu l'audace de représenter les chefs-d'œuvre de nos auteurs dramatiques. Le spectacle n'en fut pas plus fréquenté. Des comédiens essayaient-ils de donner quelques représentations, la modicité des recettes les forçait bientôt à aller chercher un dîner plus favorable au talent. N'est-ce pas l'histoire de toutes les époques à Saint-Etienne? On avait aussi commencé à jouer la comédie bourgeoise, mais ce goût ne se soutint pas. Une société musicale, de chanteurs et d'instrumentistes des deux sexes était établie dans une maison de la place du Pré-de-la-Foire. Chaque membre payait 12 liv. par an. Dans les cérémonies religieuses, un orgue bien dirigé accompagnait les voix et les instruments. C'était, à ce qu'il paraît, la musique qui, de tous les beaux arts, était le plus cultivé.

D'autre part, une messagerie entreprit le service par voiture de la poste et des voyageurs, pour Lyon et le Puy, pour Montbrison et Roanne; elles partaient deux ou trois fois par semaine.

Six lanternes publiques furent longtemps tout l'éclairage de la ville et des faubourgs.

A cette époque, la ville comprenait huit places, trente-cinq rues, trois quais et onze cents maisons environ. On y comptait deux églises paroissiales et neuf autres églises, savoir :

celles de l'hôpital, de la Charité, des Minimes, des Capucins, de Saint-Ennemond, de Sainte-Catherine, de Sainte-Marie, de Sainte-Ursule et des pénitens, sans compter trois autres chapelles qu'y attirait la dévotion des fidèles. Il y avait deux écoles pour l'instruction des garçons indigens, et quatre pour celle des filles.

Les recettes de la ville ne s'élevaient, en 1752, qu'à 1,345 liv., et ses dépenses, à peu près à la même époque, n'étaient que de 1,371 livres ; mais les impôts établis dans l'étendue des deux paroisses s'élevèrent bientôt à 129,100 liv.

La communauté était administrée, en 1774, par des échevins et des syndics représentant les différentes corporations de la ville à la tête desquels figuraient le maire et le lieutenant du maire. Ces corporations étaient au nombre de dix-neuf.

1779. — Un projet grandiose d'unir l'Océan à la Méditerrannée, par un canal intermédiaire entre Givors et Andrézieux, est conçu et commencé par François Zacharie, mais il ne sera achevé que par nos neveux (1).

(1) L'établissement d'un canal passant par Saint-Etienne, l'approvisionnement d'eaux de cette ville sont des questions du plus haut intérêt. L'insuffisance des eaux pour les besoins de la localité est chaque jour de plus en plus évidente. Déjà, en 1694, en 1795, en 1806, des travaux furent faits mais sans succès, pour augmenter le volume du Furan par un biez (rio do rey), pratiqué sur la lisière du grand bois, commune de Saint-Genest-Malifaux, où l'on aurait introduit une partie des sources de Semène. Des projets d'aménagement du Furan, au lieu des Billetières ; du Furet, à la Gorge-du-Loup. Plusieurs moyens de canalisation ont été proposés par des hommes habiles et jaloux de contribuer au bien-être du pays : celui de M. Barault, qui consiste à faire dévier une partie de la Loire à un point assez élevé (soit au-dessus du pont de Lignon), pour que l'eau arrive en pente douce jusqu'à Saint-Etienne ; celui de M. Alphonse Peyret qui fait à la Loire un barrage de 34 mètres de hauteur, sur 158 de longueur et 16 d'épaisseur à sa base, au lieu dit de La Roche Morpiaure, et élève l'eau par des machines hydrauliques pour l'alimentation du canal ainsi que l'approvisionnement

Le territoire houillier est fouillé dans une grande partie de son étendue. Rive-de-Gier, alors un bourg de 3,000 habitants, va prendre, dès cette époque, un grand accroissement : des fours à verreries, en verre noir, en bouteillerie, en gobletterie, et en verre à vitres; de nombreux ateliers de forges, de fonderies, de noir d'ivoire, vont contribuer à sa prospérité.

D'autre part, la serrurerie fait de grands progrès à Saint-Bonnet-le-Château, où s'élève également une nouvelle industrie qu'elle reçoit du Velay, celle des dentelles communes qui feront place à de plus beaux produits, et pourront devenir un jour une branche lucrative pour le pays.

La guerre maritime qui a régné entre la France et l'Angleterre, depuis l'avènement de Louis XVI, et surtout à l'occasion de l'indépendance américaine, a donné beaucoup de développement à la fabrique d'armes et à la quincaillerie; la manufacture d'armes pour le service militaire était alors organisée : longtemps elle avait été languissante et sujette à beaucoup d'abus. Jusqu'en 1764, les armes de guerre avaient été fabriquées par les principaux canonniers de la ville qui traitaient directement avec le gouvernement pour en fournir des quantités proportionnelles à leurs moyens pécuniaires. Depuis cette époque, il fut formé une société unique, à laquelle le roi accorda le privilége exclusif de fournir toutes les armes commandées, soit pour son service, soit pour les puissances étrangères (2). Pendant que quelques contrées souffrent, d'autres sont plus heureuses; c'est ainsi que Saint-Etienne a quelquefois prospéré, pendant que d'autres villes étaient dans

de Lyon et de Saint-Etienne, enfin le dernier projet élaboré par M. Bergeron qui consiste en canaux souterrains, ce qui permettrait en même temps l'assechement des mines. Il faut donc espérer que nous verrons un jour Saint-Etienne avoir des eaux suffisantes, non seulement pour les besoins de ses habitants, mais encore pour l'activité de ses usines et de ses fabriques.

(1) *Statistique industrielle de l'arrondissement de Saint-Etienne* par M. Alphonse Peyret.

la détresse. Chapelon en dit un mot dans sa description de la misère de Saint-Etienne :

> « *Dzin lou coumoncimont de la darréri guerra,*
> « *Le geon se réjoulant couma de Dio sû terra.* »

Les fabriques de rubans de St-Etienne et de St-Chamond avaient pris un grand développement. La maison Dugas, dont le nom fait époque dans l'histoire de cette industrie, avait doté le pays d'un procédé enlevé à nos voisins. L'introduction des métiers à la Zurichoise permit de lutter avec avantage contre les Suisses qui menaçaient d'avoir la préférence sur tous les marchés de l'Europe. Le gouvernement, pénétré de l'importance de ces nouveaux métiers qui permettaient à un seul ouvrier de fabriquer 20 et 30 pièces de rubans à la fois, accorda, en 1770, une prime de 70 fr., annuellement pendant huit ans, par chaque métier introduit. On employait, à cette éqoque, de 250 à 300 mille liv. de soie ou fleuret, production de France, qui valaient 10 à 12 millions de liv. par an, et la vente des marchandises qui en provenaient s'élevait au capital de 15 à 17 millions de livres ce qui laissait dans le pays, soit en main-d'œuvre, soit en bénéfice, une somme d'environ cinq millions de livres annuellement.

L'auteur du *Voyage de Sainte-Colombe à Saint-Etienne* rapporte qu'en 1787, les ouvriers employés aux rubans de cette ville, de St-Chamond et de quarante communes à l'entour, étaient au nombre de 28 à 30,000, mais que ce nombre augmenta encore, peu de temps après, jusqu'à 40 mille, ce qui supposerait environ 20 mille métiers à la haute-lisse, basse-lisse et à la barre. Ces chiffres ont paru exagérés à M. Alphonse Peyret, qui n'a évalué le nombre des personnes employées à cette industrie qu'à 26,500, et celui des métiers à 15,250 ; cependant Messance (1) avait porté à environ 70,000 le nombre des

(1) La Biographie lyonnaise, publiée par le cercle littéraire de Lyon, attribue, sans doute à tort, à l'abbé Audra ou à M. de la Michodière *les Recherches sur la population des généralités d'Auvergne et de Lyon*, ouvrage qui est réelle-

personnes occupées au fer et à la soie, dans un rayon de sept lieues autour de Saint-Etienne. Il n'y aurait donc rien d'étonnant que la rubannerie, surtout après le traité de commerce qui venait d'avoir lieu entre la France et l'Angleterre, et qui favorisait exclusivement ce genre d'industrie, eût occupé plus de la moitié de la population ouvrière de cette contrée. Cette branche était alors la plus lucrative, puisqu'un ouvrier ordinaire gagnait jusqu'à 15 sous, et une femme aidée de son enfant, 12 et 16 sous sur un métier à la Zurichoise.

M. Cochard ajoute que J.-C. Flachat avait rapporté de ses voyages des procédés infiniment utiles pour arçonner et filer le coton à la manière des Levantins, et pour teindre les cotons, soies, poils de chèvre, en rouge, façon d'Andrinople; qu'il établit à Saint-Chamond des ateliers, dans lesquels des ouvriers grecs qu'il avait amenés, mettaient en pratique les leçons qu'ils avaient reçues chez eux. On vit sortir de cette manufacture, autorisée par un arrêt du Conseil du 31 septembre 1756, des étoffes imitant celles du Levant; des velours ciselés dans le genre de ceux de Venise. La révolution de 1789, qui apporta tant de changements dans nos rapports, nos institutions et nos établissements, arrêta les progrès de l'industrie naissante. Les tempêtes politiques, les crises révolutionnaires étouffèrent également les germes florissants d'autres branches industrielles, et comprimèrent pendant quelque temps l'essor de nos fabriques et de nos manufactures. Heureusement l'industrie de nos contrées est vivace; aussi active dans les moments de prospérité que persévérante dans les temps de calamités, elle a de nombreuses ressources. Il y a eu des époques néfastes où l'on a pu la croire perdue; mais, comme le phénix, elle renaît de ses cendres; comme lui, elle peut prendre ce mot pour devise : *Resurgam*. C'est ce que nous examinerons dans la seconde partie de cette notice.

ment de M. de Messance, receveur des finances à Saint-Etienne jusqu'à la révolution.

II.



AINT-ÉTIENNE (1), simple bourg au XII[e] siècle, dont l'existence n'est signalée que par le nom de son église, érigée en paroisse, s'est élevée insensiblement au rang de ville. Dès le XV[e] siècle, son industrie donne lieu à l'accroissement de sa population, à l'extension de son enceinte. Cité importante au XVIII[e] siècle, elle rivalise avec l'Angleterre par ses houilles et ses usines, avec l'Allemagne et la Belgique par sa quincaillerie et ses armes, avec la Suisse par sa fabrique de rubans, le

(1) L'opinion qui fait remonter la fondation de Saint-Etienne au temps de

plus beau fleuron de sa couronne industrielle. Elle se place dès lors au rang des premières villes manufacturières du royaume. Mais avant de suivre le développement que cette nouvelle Salente a subi, jetons nos regards sur la scène politique, cause de tant de perturbations dans la société, dans les arts et le commerce, qui renversa tant de fortunes anciennes, en édifia tant de nouvelles, et fournit plus d'une page intéressante à l'histoire moderne.

Une grande lutte s'est élevée entre le génie des vieilles institutions et l'esprit d'émancipation populaire. La monarchie se pose comme médiatrice entre les deux partis ; mais la violence des passions la déborde. Les finances sont dans le plus grand délabrement ; l'administration en est confiée à des mains inhabiles ou infidèles : ce qui le prouverait, à défaut de nombreux exemples offerts dans les annales de cette époque, ce serait que la couronne achata, du sieur Gilbert des Voisins, la seigneurie de Saint-Etienne, moyennant la somme de treize cent mille livres, tandis que, déduction faite des objets aliénés par M. Demoras, l'ancien seigneur, son revenu n'est que de dix mille livres.

Des députés pris dans les trois ordres de la nation sont chargés d'aller porter au roi les cahiers de doléance, expression des besoins du peuple. M. Richard de Maisonneuve, juge au baillage de Bourg-Argental, et M. Gagnière de Saint-Etienne, curé à Saint Cyr-les-Vignes, furent choisis au nombre des députés élus à Montbrison par les habitants du Forez : douze de ces électeurs représentaient le tiers-état de Saint-Etienne.

Les états-généraux se constituent en assemblée nationale. Ses principes sont généralement adoptés à Saint-Etienne. Une soif d'améliorations et de réformes s'est emparée de tous les

la domination romaine, n'est appuyée par aucune preuve historique ou monumentale. Ceux qui voient avec peine l'origine obscure de leur cité, devraient réfléchir qu'il est plus glorieux pour elle de s'être élevée par ses propres travaux, que de devoir son élévation à ceux des conquérants.

esprits. Les masses se lèvent comme un seul homme pour concourir au grand acte de la révolution de 1789, commencée au bruit du canon de la Bastille. La garde bourgeoise se forme à Saint-Etienne comme dans toute la France, par un élan spontané, à la nouvelle de l'arrivée de ces brigands qui, disait-on, étaient partout, et ne parurent nulle part. Cette milice nationale se composait de huit compagnies et d'environ mille hommes. M. Royet-Chapelon fut nommé chef de légion. Deux clubs furent alors ouverts où l'on discourait publiquement sur la politique.

La nation avait accueilli avec enthousiasme les nouvelles institutions. Elle avait applaudi à l'établissement du régime représentatif, à l'abolition des droits féodaux, à la suppression des maîtrises et jurandes, à la liberté civile, commerciale et religieuse ; mais bientôt le tableau se rembrunit. Des signes, précurseurs d'orages, s'annoncent à l'horizon. Ici, ce sont des apôtres démagogues qui prêchent des doctrines subversives de tout ordre social ; ce sont des journaux éhontés qui répandent le poison le plus subtil dans la partie la moins éclairée de la nation : là, ce sont de prétendus patriotes qui dévastent impunément des châteaux ou des établissements industriels.

Le 24 juillet, une troupe de gens armés se transporte chez le marquis d'Osmond, concessionnaire des mines de Firminy et Roche-la-Molière, pille ses ateliers et brûle ses magasins. Cet acte, qu'on a cherché à excuser sous le prétexte qu'il était dans l'intérêt des propriétaires lésés du territoire houiller, n'était pas moins condamnable dans sa forme et par son exemple. Le 1er septembre, une multitude considérable d'ouvriers des deux sexes se rassemble au lieu de la Michalière et manifeste l'intention de détruire un établissement construit sur le Furet, pour la fabrication des fourchettes par des moyens mécaniques. Vainement MM. de Rochetaillée et de la Chance épuisent toutes les ressources du raisonnement, de la modération et de la douceur ; vainement le propriétaire, le sieur Sauvade, consent à interrompre sa fabrication, à faire trans-

porter à la maison commune les deux pièces principales qui forment son atelier, le peuple égaré brise et détruit tout. « La destruction de cette machine a privé Saint-Etienne d'une branche de produits qui occupe ailleurs des milliers de bras (1). » Et ce fait s'est reproduit à chaque crise populaire ! L'ouvrier privé d'instruction est toujours la dupe des mauvais raisonnements.

Un décret de la Constituante, du 3 février 1790, sur la division du territoire, avait formé du Lyonnais, Forez et Beaujolais un seul département, appelé Rhône-et-Loire, dont Lyon était le chef-lieu.

Les échevins (2) qui s'étaient occupés de l'administration civile, furent alors remplacés par une municipalité composée d'officiers et de notables ; M. Antoine Neyron fut le premier maire de Saint-Etienne, nommé à la majorité des citoyens actifs.

Le recensement de la population de Saint-Etienne et de sa banlieue fut fait alors : il se monta à 27,209 habitants, compris Saint-Etienne, OutreFurens, Montaud, Valbenoîte, Furet-la-Valette et la Métare. Celle de Saint-Etienne seule fut évaluée à 18,559 ames.

Un directoire de district eut à s'occuper de tout ce qui con-

(1) *Journal de Saint-Etienne* du 23 mars 1839.

(2) Avant les échevins, la communauté de la ville de Saint-Etienne était administrée par des consuls. La date la plus ancienne qui en fasse mention est celle du 28 décembre 1410, contrat d'acquisition d'un terrain, dit le *Pré de la Foire*, par les consuls de Saint-Etienne. En 1486, il existe une transaction par la libre franchise de cet emplacement, entre le seigneur de Saint-Priest et les consuls et principaux habitants de Saint-Etienne, qui sont Jean Bechon, Antoine Cizeron, Etienne Pion, Jean Tissot, Benoît de la Bougy et Etienne de la Place. Les premiers consuls patentés sont ceux de l'année 1637. L'échevinage date de l'année 1669. Les premiers échevins furent Jean Palluat de Besset, Jean Blachon, Antoine Ronzil, Jean Frotton. Ce fut en 1750 qu'eurent lieu les lettres-patentes qui unissent au consulat les charges de conseiller du roi, maire, secrétaire, assesseurs, etc., etc.

cernait l'administration locale et à préparer, par ses avis, les arrêtés du département. M. Louis-Joseph Praire-Royet en fut le président. Ce fut le commencement de la vie administrative de eet homme qui a joué un grand rôle à cette époque mémorable, et qui a mérité la reconnaissance de ses concitoyens par ses talents et son dévouement à la chose publique. Le tribunal de district remplaça les anciennes juridictions seigneuriales, il fut composé de MM. P.-A. Fromage, président, Detours, Mathon de Fogères, Pourret-des-Gauds et Prandière.

L'administration ainsi composée était à même de pourvoir aux besoins de la communauté et devait nécessairement s'associer aux vues de réforme du gouvernement; mais les meilleures intentions faillissent devant la force des choses (14 *juillet*). Pendant que les citoyens se réunissent fraternellement dans le grand pré du Coin, pour célébrer la fête de la fédération, la discorde se prépare à secouer ses torches incendiaires : ici (*4 août*), c'est une populace effrénée qui arrache des prisons un employé aux aides, injustement accusé d'accaparement de grains, qu'on avait enfermé dans la prison d'arrêt pour qu'il fut plus en sureté. En vain un ouvrier courageux, Dubouchet dit Chambonnaire, essaya-t-il de le soustraire à la rage des assasins, en le portant dans le corps-de-garde de la place; ses efforts ne tendirent qu'à prolonger son martyre. Le peuple l'arracha de nouveau de son asile, et par un retour bizarre aux idées religieuses, il voulut donner à sa victime une dernière consolation en appelant auprès de lui un confesseur. Ce fut l'abbé Gauthier qui fut chargé de ce triste ministère. Bientôt après, traîné sur le pavé, meurtri de coups, le malheureux Berthéas pouvait implorer la mort comme une grâce, quand une femme lui écrasa la tête avec un bloc de pierre. Quatre individus, convaincus d'avoir pris la plus grande part à ce crime, furent condamnés par la sénéchaussée de Lyon et pendus sur la place du Pré-de-la-Foire. Mais la justice a beau sévir, le mal vient de plus haut.

Là, c'est l'insurrection (11 *novembre*), au milieu de Saint-Etienne, malgré le développement d'une force imposante. En vain le drapeau rouge est déployé, la loi martiale est proclamée, la sédition marche la tête haute et menaçante. M. de Curnieux, commandant les dragons (garde nationale à cheval), croit l'apaiser en faisant retirer sa troupe. Le peuple se rue aussitôt sur le corps-de-garde. Les hommes du poste sont désarmés et maltraités. Un citoyen recommandable par ses vertus publiques et privées, M. le baron de Rochetaillée, commandant de la garde bourgeoise, est foulé aux pieds et mutilé.

Le misérable, cause de ce déplorable évènement, un nommé Odde, ouvrier sur le fer, et connu par l'exagération de son langage, avait été conduit dans les prisons de Montbrison pour avoir cherché à troubler la tranquillité publique; ramené en triomphe par la populace de St-Etienne, qui se recruta en chemin de tout ce qu'elle rencontra sur son passage, il fit son entrée dans la ville, au bruit d'une décharge de mousqueterie. De toutes parts le mépris des lois, le soulèvement des basses classes, l'effroi des gens paisibles, l'émigration des hommes timorés, et, à la suite, tous les fruits des mauvaises passions.

1791. Les classes éclairées n'ont cependant pas encore perdu tout courage et toute influence. La nomination de M. Jovin-Molle, comme député à la législative, choisi parmi les hommes les plus recommandables de la cité, annonce que tous les bons citoyens ne se sont pas encore retirés de la lutte. Le dévouement à la chose publique se trouve encore dans bien des ames. De jeunes volontaires, sortis de tous les rangs de la société, se présentent avec ardeur pour concourir à la défense de la patrie. Un bataillon de 600 hommes se forme et part de Saint-Etienne, au chant de la *Marseillaise*, sous le commandement du colonel Vabre. Parmi eux se trouve le jeune Ranchon, qui reviendra un jour avec le grade de major et la réputation d'un excellent militaire.

Le clergé de Saint-Etienne avait donné franchement son adhésion à la constitution. Le serment civique fut prêté par la presque totalité des prêtres attachés aux différentes paroisses du district et aux communautés religieuses. Parmi ceux-ci figurèrent J.-C. Thiollière, auteur de *Diversités littéraires*, ouvrage imprimé en 1791, et J.-F. Baudin qui écrivit plus tard un poème en langue vulgaire sur la révolution, œuvre inédite. Bientôt eut lieu la suppression des couvents, et plusieurs religieux et ecclésiastiques profitèrent de la liberté que la loi accordait pour mettre le froc de côté. Dans ce nombre est cité E.-M. Siauve, vicaire de la Ricamarie, qui se fit remarquer par l'exaltation de ses opinions politiques et qui prononça l'oraison funèbre de Mirabeau dans l'église de Saint-Etienne. Il prit plus tard du service dans les armées et publia diverses productions littéraires et politiques.

1792. L'administration du second maire, M. Antoine Desvernay, fut vivement agitée. Homme sans capacité et d'un tempérament bilieux et emporté, il sut acquérir cette popularité que l'on obtient facilement des classes inférieures, quand on les flatte au détriment des plus élevées. Plein de cette basse jalousie qui caractérise les petits esprits et qu'il possédait au plus haut point contre ceux qui lui étaient supérieurs, il compromit la tranquillité de la cité dont il devait être le père.

Ce fut à cette époque où l'on proclama la déclaration de la patrie en danger que l'on eut à déplorer plusieurs évènements également graves :

1er *mai*. Affaire d'Archimbaut, arrêté pour avoir fait insurger la populace de Saint-Rambert et détruit une clôture; Cet homme, marinier de son état, fut enlevé des prisons de Montbrison, comme l'avait été Odde, par une troupe hideuse de femmes et d'enfants appuyés de quelques gardes nationaux de Saint-Etienne qui se prévalurent de la faiblesse du maire de Montbrison, M. Barieux. Quelques jours après, dévastation du château du marquis de Montdragon, par les volontaires du bataillon de la haute-Loire, commandés par

M. de Chambarlhac : acte de vandalisme d'autant plus à déplorer qu'il fut commis par ceux mêmes qui étaient appelés à l'empêcher et qu'il s'exerça sur un monument précieux par sa singularité (1). 14 *Juillet*, à l'occasion des fêtes de la fédération, scènes scandaleuses où une grande partie des gardes nationaux des environs, appelés à cette solennité se montrèrent ennemis de l'ordre public, où les administrateurs du district furent hués et maltraités; et, à la suite, dégats des paysans à Chavanay, dans les campagnes et les maisons appartenant aux gens aisés.

Sous ces tristes auspices eut lieu la nomination des députés pour la Convention nationale. Plus de 1,200 électeurs se rendirent à Saint-Etienne de tous les districts du département. Au nombre des élus se trouvait M. Béraud, homme instruit, d'un caractère doux et humain, et Noël Pointe, ouvrier armurier, plein d'esprit naturel, mais partisan déclaré des mesures violentes (2). Une pièce de vers que ce dernier composa à cette époque, annonce de la facilité quoiqu'elle ne soit qu'une banale déclamation du pauvre contre le riche. Il paraît aussi qu'il était éloquent. On dit que se trouvant au club où péro-

(1) Construit vers la fin du XVIe siècle par Jacques Mitte, seigneur de Chevrières, sur le monticule qui domine Saint-Chamond, ce château offrait un point de vue remarquable. A l'est, Corbeyre ou la Roche du Corbeau, chantée depuis par Dugas-Montbel, et les rives houilleuses du Gier, qui va se perdre dans les sables de Givors; au midi, Lavala ou la Suisse en miniature avec son cré de la Perdrix et sa cascade majestueuse; à l'occident, le Val de Langonan et le cours de Janon qui descend du sommet sourcilleux de Rochetaillée; mais, par une singularité assez bizarre, la terrasse de cet édifice servait de toit à une église bâtie en forme de noix. On y parvenait par un beau perron à balustrade de pierre où venait aboutir un escalier de 170 marches. Le clocher était auprès, et par conséquent au-dessus de l'église. On eût dit que la féodalité ait voulu montrer par là que sa puissance était appuyée sur le culte. Hélas! tout devait crouler ensemble.

(2) Le premier dans le jugement de Louis XVI vota pour la détention et le bannissement à la paix, et l'autre pour la mort.

rait un individu dont il ne partageait pas les opinions, Noël rétorqua ses arguments avec tant de vigueur, que son adversaire, ne sachant plus que dire, fut obligé de sortir de la salle, plein de confusion. Plus tard, lorsque Pointe fut pris par les Lyonnais, le Conseil municipal, quoique ne partageant pas ses principes, eut la générosité de solliciter sa mise en liberté, déclarant même que la commune de Saint-Etienne s'honorait de lui avoir donné le jour (1). Ce dernier trait fait l'éloge des hommes qui composaient l'administration plus encore que de celui qui en était l'objet. On n'usa pas envers eux de la même modération, quand les circonstances eurent changé.

A M. Desvernay succéda M. Praire-Royet, homme considére de tous les partis, par son courage, son zèle et ses connaissances variées. Doué d'un physique agréable, cet administrateur à la tête froide, mais au cœur généreux, joignait à un sens droit une élocution facile et spirituelle. Chef d'une des premières fabriques de rubans du pays, il était très aimé des ouvriers envers lesquels il se montrait généreux dans les moments de détresse commerciale. Peu disposé néanmoins pour le commerce, son goût le dirigeait principalement vers les affaires publiques. Deux fois cependant il voulut se démettre de ses fonctions publiques, et deux fois il se rendit aux vœux et aux prières de ses concitoyens. Partisan modéré de la révolution, M. Praire-Royet fut secondé dans ses vues bienfaisantes par son frère Nézieux, Desjardins, Molle et autres chefs de la garde nationale. C'est à lui que la ville est redevable du terrain qui a permis l'établissement de la place Marengo, et des projets d'amélioration de la ville. M. Praire-Royet peut être cité comme le modèle du bon administrateur et l'exemple du bon citoyen. Malheureusement sa vie politique fut si courte qu'elle ne lui permit pas d'achever tout le bien qu'il avait conçu. Il serait à désirer que la ville

(1) Délibération du Conseil municipal du 2 juillet 1793.

lui rendit un autre hommage que celui d'une stérile admiration.

Au commencement de l'année 1793, les séances de la municipalité étaient publiques ; une assemblée générale avait lieu une fois par semaine, dans une salle du couvent des Minimes, où l'on s'entretenait des affaires communales.

Ces séances étaient quelquefois très orageuses, à cause des différentes opinions qui s'y produisaient. Les Jacobins déclamaient dans leur club et dans les lieux publics, non-seulement contre les nobles et les prêtres, mais encore contre les riches et les marchands; ils allaient jusqu'à parler de l'utilité d'une loi agraire et du partage général des biens. Ne pouvant trouver contre ceux dont la position sociale les inquiétait un motif d'accusation, ils leur supposaient l'intention de vouloir renverser le gouvernement établi. M. Praire-Royet fut particulièrement en butte à leurs imputations. Comment les repousser et les détruire ? La ville ne possédait pas de journaux ; le maire crut devoir répondre aux diatribes dirigées contre lui, dans une séance publique de la municipalité.

Après avoir protesté de son attachement au gouvernement, il se plaignit vivement de ces intrigants qui cherchaient à déconsidérer les autorités constituées, en calomniant leurs intentions; qui prêchaient la violation des lois, sous le prétexte de venir au secours de la classe ouvrière ; il déclara que tant qu'il serait à la tête de l'administration, il se ferait un devoir de veiller au respect de la propriété, à la sureté des personnes; il signala comme des citoyens dangereux ces hommes qui proposaient le renversement des principes tutélaires de l'ordre social, et s'animant par degrés, il désigna le citoyen Pignon, présent dans l'auditoire, comme l'un de ces hommes qui, par leurs discours anarchiques, cherchaient à armer les citoyens les uns contre les autres.

Pignon apostrophé voulut répliquer ; mais au lieu de chercher à se justifier, il attaqua l'administration avec une nouvelle fureur ; il lui reprocha de ne rien faire pour le bonheur

du peuple; il accusa les riches et les marchands d'être insensibles à la misère du peuple et de s'engraisser de ses sueurs. Ce langage extraordinaire dans la bouche d'un magistrat (1), causa une grande agitation dans l'auditoire, et tout le conseil resta convaincu que Pignon n'était qu'un intrigant capable de se porter aux derniers excès.

La république avait été proclamée, teinte du sang d'un roi faible, mais vertueux. Tous les partis différents qui avaient contribué au renversement de l'ordre social, commençaient à s'entre-déchirer. Lyon s'était soustrait à l'oppression tyrannique du parti qui dominait la Convention. Soixante départements menaçaient de faire de même. Une députation de quatre commissaires, envoyée par les sections réunies de Lyon, se rendit le 17 juin à Saint-Etienne, afin de remercier ses habitants de la sympathie qu'ils avaient témoigné pour la cause lyonnaise et de les disposer de plus en plus en faveur du fédéralisme. Une commission composée de députés choisis dans tous les districts du département se réunit bientôt dans le chef lieu pour prendre des mesures de défense. Elle avait adopté la suscription suivante : *République une et indivisible, résistance à l'oppression*; *représentation nationale une et entière* (2). M. l'abbé Combry, curé du Chambon, auteur d'un charmant poème, intitulé *la Capucinade*, fut nommé membre de cette commission, ainsi que M. Richard, avoué, procureur

(1) Il était juge au tribunal du district.

(2) La plupart des historiens du siége de Lyon qui ont écrit sous les impressions de la restauration, M. Coignet, de Saint-Chamond, lui-même, auteur d'un beau poëme dithyrambique, couronné en 1825 par l'Académie de Lyon, porteraient à croire que cette ville n'avait eu en vue que le rétablissement de la royauté. Tous les actes ostensibles de l'époque prouvent jusqu'à l'évidence que la majorité des habitants de Lyon, quoique les principaux chefs eussent une arrière-pensée, ne voulait point le renversement du pouvoir établi, mais avait pris les armes pour repousser des assassins.

de la commune de Saint-Etienne, qui en devint même le président temporaire.

L'administration départementale avait appris que les Jacobins avaient excité un soulèvement à Saint-Etienne ; qu'un détachement de cinquante dragons de Lorraine, caserné dans le couvent des Capucins, avait été attaqué par le peuple; que l'autorité et la garde nationale avaient eu beaucoup de peine à rétablir la tranquillité. Ces nouvelles déterminèrent l'occupation de Saint-Etienne, à cause de sa manufacture d'armes, ainsi que celle du Forez, pour l'approvisionnement de la place de Lyon, en cas de siége.

Le 12 juillet, 1,200 hommes de bonne volonté partaient de Lyon pour Saint-Etienne, précédés de quatre pièces de campagne, pendant qu'une autre brigade de huit cents hommes se rendait à Montbrison par Duerne. Les deux députés girondins, Biroteau et Chasset, sont à la tête de la première colonne, qui entre à Rive-de-Gier sans obstacle. Il y eut là quelques pourparlers avec le district de Saint-Etienne qui ne sympathisait pas avec la cause lyonnaise, ou peut-être qui, plus clairvoyant, craignait les conséquences d'une occupation militaire, ainsi que les chances d'une résistance au pouvoir de la Convention. Le président Trablaine, au nom de ce conseil, avait intimé à la colonne lyonnaise l'ordre de rétrograder. Le représentant Lesterpt-Beauvais, agent du gouvernement près la manufacture d'armes, et Girondin lui-même, avait été chargé de ce message. Il rapporta au district la réponse du commissaire Rousseau, par laquelle les Lyonnais protestent de leurs bonnes intentions, déclarent « ne venir que pour assurer la paix, le règne des lois, le respect aux personnes et aux propriétés, et, en cas d'aggression, rendent responsables du sang qui sera versé ceux entre les mains de qui est l'autorité. »

La colonne expéditionnaire éprouva quelque résistance d'un poste de la garde nationale, à la porte de Saint-Chamond. Elle eut bientôt franchi cet obstacle et reçut un accueil

empressé de la part des principales familles du pays, qui avaient gémi depuis longtemps du joug des exaltés, et qui se réjouirent de la fermeture des clubs et de la fuite de leurs oppresseurs.

Le 12 juillet, les lyonnais se dirigèrent sur Saint-Etienne où ils furent très bien reçus par la garde nationale et par l'autorité municipale auxquelles le maire Praire-Royet savait imprimer ses convictions. Ils offrirent à cet administrateur une couronne en témoignage de son courage civil. En la recevant, M. Praire-Royet leur dit que « cette distinction honorifique le rappellerait à ses devoirs et soutiendrait son courage, si jamais il en avait besoin. »

L'abbé Guillon, dans son histoire du siége de Lyon, avait dénaturé le but et les principaux faits de cette expédition mémorable. Un des témoins principaux (1) a su rétablir la vérité. Dans son récit plein de candeur et de détails intéressants, il nous montre cette brillante jeunesse lyonnaise se soumettant à la discipline la plus sévère, supportant avec la plus ferme résignation les privations les plus cruelles ; son jeune commandant Servan, plein de courage, mais dépourvu des talents nécessaires à un chef militaire. Il peint le parti anarchiste toujours remuant, toujours comprimé, mais ne se lassant jamais d'exciter et de démoraliser les masses. L'écrivain initie son lecteur à toutes les circonstances de l'expédition dont il faisait partie, et sème sa narration d'anecdotes de vie intérieure propres à faire diversion au récit des évènements de la guerre civile qui affligea notre contrée.

(1) J.-C.-M. Puy, capitaine quartier-maître de la brigade lyonnaise. Son manuscrit avait été déposé à la bibliothèque du palais Saint-Pierre, à Lyon, mais il en fut retiré par l'auteur quelque temps avant sa mort, qui eut lieu, il y a environ trois ans, à Saint-Rémi. Deux de nos concitoyens bien connus par leur zèle pour l'histoire du pays, MM. Alphonse Peyret et Hypolite Sauzéas, avaient eu soin d'en faire une analyse qui m'a été communiquée.

La nomination du général Précy au commandement de la ville de Lyon avait servi de prétexte aux agitateurs pour calomnier les Lyonnais. Afin de repousser ces imputations, M. Praire-Royet convoqua une assemblée où les principaux chefs de l'expédition lyonnaise furent invités à venir rendre compte de leur mission. Plusieurs personnes s'étaient successivement fait entendre, quand un jeune homme de 21 ans, à la figure distinguée, à la voix mâle et expressive, se lève, et réclame la parole. C'était Camille Jordan, dont l'éloquence doit un jour vibrer avec plus de retentissement à la tribune nationale. L'orateur rassura d'abord ceux qui avaient conçu des craintes à l'égard du général Précy, choisi pour chef par les patriotes lyonnais, à cause de ses talents et de son expérience. Il engagea les habitants de Saint-Etienne à mépriser les mensonges qui avaient pour but d'aigrir et de diviser les esprits ; il rappela les évènements qui venaient d'avoir lieu, les complots liberticides des sans-culottes, le 29 mai, à Lyon, les attentats commis à Paris dans le sein de la représentation nationale les 31 mai et 2 juin. Il soutient que ce n'était pas par des proscriptions que la république devait s'établir, mais par le règne des lois ; il repoussa l'accusation de royalisme intentée aux Lyonnais, qui n'avaient pris les armes que pour la défense de la liberté, et fit valoir le désintéressement de ces volontaires lyonnais qui n'avaient abandonné leurs foyers que dans le but de s'associer avec les honnêtes gens de Saint-Etienne, pour assurer la tranquillité du pays.

Cette conférence produisit un excellent effet sur la population ; les rassemblements cessèrent, les esprits se calmèrent, les travaux interrompus reprirent leur cours, les commissions du département et du gouvernement s'entendirent pour la fabrication des armes qu'ils se partagèrent. Le bruit s'était répandu que Lyon avait accepté la constitution de 93, et tous ceux qui étaient intéressés au bon ordre étaient disposés à adopter un point quelconque de ralliement. D'ailleurs, il existait un grand nombre d'hommes aux opi-

nions flottantes qui tour-à-tour caressaient tous les partis. Les trois principales villes du Forez se prononcèrent donc formellement pour la cause du Lyonnais. Quelques volontaires se rendirent à Lyon pour contribuer au service de la garde nationale. Saint-Etienne fournit 110 hommes, Montbrison 50 et Saint-Chamond 15.

Le calme qui avait régné fut de courte durée. Avant la solennité du 10 août (car les fédérés célébraient comme fête nationale la chute de la royauté), un soulèvement eut lieu à Saint-Etienne; des enfants déguenillés parcouraient les rues, proférant des cris injurieux et des menaces de mort contre les Lyonnais. On remarqua dans les groupes d'ouvriers un grand nombre d'étrangers qui cherchaient à les exciter. On apprit d'un autre côté qu'un rassemblement de paysans avait eu lieu autour de Montbrison ; mais l'adjudant-général Servan, aidé des capitaines d'artillerie Vaugirard et Chappuy de Maubost, à la tête des braves Montbrisonnais, parvint à les dissiper.

Lyon était déjà cerné du côté du midi; des troupes détachées du corps du général Valette occupèrent Rive-de-Gier. Servan s'y présenta aussitôt à la tête de 100 fantassins, de 2 pièces de canon et de quelques cavaliers de la garde nationale de Saint-Etienne. Mais, en arrivant près de Rive-de-Gier, il tomba dans une embuscade dressée par ces mêmes dragons de Lorraine, qui, quelque temps auparavant, avaient failli devenir victimes de la fureur populaire, et qui aujourd'hui combattaient leurs bienfaiteurs. Le combat ne fut pas long; le tocsin sonnait de toutes parts, la fusillade partait de toutes les directions. Les Lyonnais se réfugièrent dans la grange des Grandes-Flaches; là, ils se maintinrent pendant cinq heures. Le vieux sergent Laferté, chef des canonniers, était tombé sur sa pièce ; le commandant Servan et la plupart des Lyonnais étaient hors de combat, les munitions étaient épuisées, il fallut se rendre. Mais à quoi servait une capitulation avec des adversaires qui ignoraient

toutes les lois de la guerre? Les Lyonnais furent presque tous massacrés. Le malheureux Servan, couvert de blessures, fut transporté au camp de la Guillotière, où le farouche Dubois-Crancé le fit impitoyablement fusiller. Et cela se passait à peu près dans le même temps où le général républicain Nicolas, surpris à Saint-Anthème au milieu de ses hussards, était conduit à Lyon avec tous les égards dus au courage malheureux!

A la nouvelle de cet échec, la consternation fut grande à Saint-Etienne. Les Lyonnais se disposèrent à évacuer la ville. Dès le 28 août, au matin, des groupes menaçants se formaient; la montagne Sainte-Barbe se couronnait d'ouvriers armés; le tocsin se faisait déjà entendre; plusieurs coups de feu furent tirés et des Lyonnais atteints; des barricades se formèrent pour couper la retraite. Tout annonçait une catastrophe imminente. Le maire Praire-Royet fit un dernier appel à la garde nationale, qui cette fois fut sourde à sa voix. Il se démit donc de ses fonctions avec trois de ses collègues, Dervieux, Peurière et Legouvé (1), par une lettre ainsi conçue :

« Citoyens, nos collègues,

Les circonstances dans lesquelles se trouve la ville de Saint-Etienne, l'égarement du peuple qui méconnaît la loi de ses magistrats, qui méprise leurs arrêtés, tout nous fait un devoir de nous retirer.

Des êtres égarés ou pervers, payés peut-être par nos ennemis, pour mettre la division entre les citoyens et nous livrer ensuite aux puissances étrangères qui envahissent de toutes parts le territoire de la république, ont calomnié nos intentions. Ils menacent ouvertement les jours de ceux des magistrats du peuple qui étaient plus particulièrement chargés de l'administration : se soustraire aux poignards des assassins ne peut-être considéré de leur part comme un acte de faiblesse lorsque la prudence l'exige.

Citoyens, nos collègues, il nous coûte infiniment de nous séparer de vous: nous désirons que vous soyez plus heureux que nous dans l'administration des intérêts d'un peuple que nous portons toujours dans notre cœur et qui, nous l'espérons, ne tardera pas à nous rendre la justice que nous n'avons jamais cessé de mériter. Daignez agréer notre démission. »

(1) Ce dernier était l'oncle de l'auteur *du Mérite des Femmes*.

Les Lyonnais allaient être cernés; leur chef, Rimbert, homme de résolution et d'énergie, eut bientôt fait balayer l'éminence qui domine la ville et taire le tocsin de la chapelle Sainte-Barbe ; il se met à la tête de ses chasseurs du Vivarais et simule une pointe par la rue des Fossés; mais faisant prendre au gros de sa troupe, qui se composait d'environ 500 hommes, la rue du Grand-Moulin, il parvint sans aucune perte à la grande route de Montbrison. La fusillade s'établit alors avec des ouvriers postés dans les quartiers de la Pareille et des Capucins, mais les Lyonnais une fois en rase campagne furent bientôt hors de danger. Leur artillerie fit cesser le feu des assaillants et protégea leur retraite.

Avec eux se retirèrent quelques-uns de leurs principaux partisans. L'ex-maire Praire-Royet, l'entrepreneur de la manufacture d'armes, Carrier Lathuilerie, le directeur de la condition des soies, Legouvé, le commandant de la garde nationale, Desjardins, et d'autres citoyens qui, comme eux, croyaient trouver plus loin un asile contre leurs ennemis, mais qui ne purent éviter le triste sort qui les attendait.

Après leur départ, la ville se trouva dans une position extrêmement critique. Des groupes se formèrent dans la soirée, à Polignais. Les exaltés proposaient d'aller incendier les maisons des fugitifs. M. Lafabrègue, l'un des chefs de la garde nationale se rendit au milieu d'eux, et parvint à calmer les esprits. M. Just Fromage remplit provisoirement les fonctions difficiles de maire. Le conseil de district releva sa tête qu'il avait tenu baissée depuis quelque temps ; il se déclara libre et dégagé du joug de l'oppression. Il annonça que le peuple de St-Etienne, fatigué des actes de tyrannie et des vexations des Lyonnais, s'était levé avec autant de force que de dignité et qu'il s'était montré aussi terrible pendant le combat que généreux après la victoire... Ce langage était-il celui de la conviction ou celui de la peur ? c'est ce qu'il est difficile maintenant de juger ; ce qu'il y a de positif, c'est que, plus tard, plusieurs membres de district furent poursuivis par les mêmes hommes qu'ils

avaient caressés, et que l'un d'eux, le secrétaire Teyter, signataire du menaçant message envoyé aux Lyonnais, paya de sa tête son adhésion à des idées plus généreuses.

Le lendemain 29 août, un corps de plus de 3,000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, ramassis d'individus d'un aspect repoussant, firent à Saint-Etienne leur entrée, qu'ils signalèrent par une décharge générale de leurs armes au milieu de la grande place, ce qui remplit la ville d'épouvante.

Cette troupe se renforça de deux pièces de canon qu'elle reçut de la ville du Puy et se mit en mesure de poursuivre les Lyonnais, qui avaient été bien accueillis à Montbrison, mais qui n'y étaient pas sans inquiétude. En effet, des détachements partirent simultanément de Saint-Etienne et de Roanne. Dans cette dernière ville, qui toutefois s'est distinguée dans ces temps orageux par la modération et l'esprit d'union de ses habitants, l'ex-comédien Dorfeuil, agent de Dubois-Crancé, avait organisé une police active qui avait des ramifications dans toute la plaine du Forez. Il avait monté l'esprit des paysans contre les Lyonnais, en leur faisant croire que ceux-ci étaient venus pour rétablir les dîmes et les censives.

Le 3 septembre, un rassemblement considérable d'Auvergnats, avant-coureurs du féroce Couthon, et de paysans de la plaine qu'on avait ameutés, se retranche sur la hauteur de Salvizinet, près de Feurs. L'artillerie et les manœuvres bien dirigées des Lyonnais les mirent bientôt en déroute (1). Ce fut le dernier coup d'éclat de la brigade expéditionnaire dans le Forez.

Les Lyonnais se voyant à la veille d'être enfermés de toutes parts, se replièrent sur Lyon. Un corps des leurs, qui occupait Montrond, reçut ordre d'évacuer ce château qui fut pillé et

(1) Voyez les détails de cette affaire dans l'ouvrage de M. d'Assier, intitulé : *Notes historiques et Pièces relatives aux monuments religieux élevés à Feurs aux victimes de l'anarchie de 1793.*

incendié par les républicains ; mais en opérant sa retraite, ce détachement tomba dans une embuscade dressée par des soldats de la légion des Allobroges, où périrent un grand nombre de Lyonnais avec leur commandant, M. de Nicolaï.

10 *septembre*. Le corps principal de l'expédition, composé d'environ 800 hommes, suivi d'un grand nombre de familles foréziennes, rentra dans Lyon, sans avoir retiré d'autres fruits d'une expédition si laborieuse.

Alors commencèrent dans le Forez les vexations de toute nature, les visites domiciliaires, les arrestations. Ceux qui avaient témoigné de la sympathie pour la cause lyonnaise, ou qui, par leur position sociale, pouvaient exciter quelque envie éprouvèrent toutes sortes de persécutions. On brûla tous les titres féodaux, tout ce qui pouvait rappeler le souvenir de la royauté, tous les vieux papiers ; les anciennes archives furent enveloppées dans la même destruction, ce qui fera longtemps le désespoir des historiens et des littérateurs.

Les hommes valides et capables de porter les armes furent requis de marcher contre Lyon, et pendant qu'une partie de la garde nationale se trouve renfermée dans cette malheureuse ville, et coopère courageusement à sa défense, le reste est obligé de prendre le parti contraire. On vit le frère combattre contre le frère, l'ami contre l'ami, et peut-être le plomb mal dirigé d'un fils vint-il frapper la tête chauve du père. En vain quelques-uns voulurent-ils se soustraire à cette position cruelle. Un arrêté du 27 septembre les force à marcher sous peine d'être regardés comme complices de la rébellion lyonnaise ; enjoignant à la municipalité de faire arrêter tous les *Messieurs* retardataires et de faire séquestrer leurs propriétés. Des citoyennes, armées de piques, se présentèrent alors pour faire le service de la garde nationale. La municipalité se borna à les remercier, se réservant au besoin le concours de cet étrange auxiliaire.

Le 13 octobre, on apprit à Saint-Etienne la reddition de la ville de Lyon. Les différentes autorités se réunirent dans le

local des ci-devant Pénitents, où l'on réinstalla la société populaire. Des discours civiques furent prononcés ; on chanta des hymnes à la liberté et à l'égalité et les citoyens se donnèrent l'accolade fraternelle, jurant : « Haine aux tyrans et paix aux sans-culottes. » On planta en même temps un arbre de la liberté sur la grande place et l'on envoya des lettres de félicitation aux représentants vainqueurs de Lyon.

A cette époque parut à Saint-Etienne un homme étranger à cette cité, mais qui y a acquis une triste célébrité. Issu d'une famille honorable de Bellegarde et avocat à Montbrison, Claude Javogues avait passé les plus belles années de sa vie dans le plus honteux abrutissement; devenu méprisable aux honnêtes gens, il fut élu représentant à cause de l'exagération de ses opinions politiques. Envoyé par la Convention au siége de Lyon, et, après la reddition de cette place, dans le Forez, il remplit son mandat avec ce brutal plaisir qui pousse au mal sans nécessité. « Il agit aussi, dit M. d'Assier, par la haine personnelle que son amour-propre blessé par quelques prétentions malheureuses lui avaient inspiré contre la classe supérieure, principalement celle de Montbrison qu'il décima avec fureur. »

Le 22 octobre, Javogues et son collègue Bassal firent leur entrée à Saint-Etienne qu'ils signalèrent par l'épuration des membres des différentes administrations. La municipalité reçut à sa tête un nommé Johannot, protestant, natif d'Annonay, et dont la fin malheureuse ne peut faire oublier les excès. L'architecte Misson fut nommé président du district et toutes les administrations se complétèrent de démagogues les plus exaltés.

Ici se déroule une série d'évènements déplorables. Des hommes vomis par les clubs viennent porter le deuil et la désolation dans nos familles; c'est le règne de la plus rigoureuse inquisition.

Le 31 octobre, une scène des plus attendrissantes a lieu sur la grande place : c'est le départ des détenus pour Feurs. En

tête de la chaîne est le vénérable M. Detours qui reçoit les derniers adieux de sa famille. Ses compagnons d'infortune, au nombre desquels figurent M. Vincent Soleymieux, l'abbé Bourdely, le vieux Ravarin, l'architecte Dalgabio, etc., partagent sa douleur, et les dragons de Lorraine qui forment l'escorte parviennent avec peine à retenir le peuple indigné.

Le fougueux Pignon, le brutal Reynard, le superstitieux Ponceton et d'autres hommes aussi nuls par leurs talents que redoutables par leurs excès, sont les acteurs de ce drame mémorable. On vit même, faut-il tout dire, des membres de l'administration se rendre coupables des plus basses exactions. Une jeune fille que Javogues avait appelée auprès de lui, quoique ce monstre n'eut d'autres penchants que ceux du sang et du vin, joue même un rôle intéressant dans cette scène terrible. Elle a le bonheur de lui arracher quelques victimes, et le souvenir de sa bonne action doit faire oublier son avilissement.

Il faut dire ici, à la louange de la population stéphanoise, qu'elle ne put voir avec plaisir la plantation de l'échafaud sur la grande place ; au dégoût que le peuple exprima, Javogues s'empressa de faire transférer à Feurs l'instrument du supplice.

Saint-Etienne a pris successivement les noms d'Armeville et de Commune d'Armes. Tout reçoit également des noms de circonstance. Ici, c'est la rue des Spartiates, des Sans-Culottes ; là, la place de Brutus, de l'Egalité ; plus loin, le Mont-Libre, etc. Ceux-ci se font appeler Pédarette, Bias, Démocrite, etc. : ceux-là se coiffent du bonnet rouge ou à queue de renard et laissent traîner un long sabre. Une espèce de vertige s'est emparée des esprits ; on veut détruire tout ce qui existe. Un nouveau calendrier dut remplacer l'ancien (1).

(1) L'année fut divisée en douze mois de 30 jours et 5 jours complémentaires, ou *sans-culottides*, consacrés au génie, au travail, aux actions, aux

Le décret du 22 brumaire an II (12 *novembre* 1793) avait créé le département de la Loire démembré de celui de Rhône-et-Loire. Feurs, par sa position centrale, fut choisi pour recevoir l'administration du département et le tribunal révolutionnaire.

Les arrêtés des différentes administrations se signalèrent alors par la bizarrerie et l'exagération de leurs arrêtés. En voici un exemple, en date du 8 nivôse an II (28 *décembre*), que nous offre le district de Saint-Etienne : « Considérant que le luxe des jardins où l'art étouffe la nature, proscrit les productions utiles et précieuses, pour couvrir de fleurs stériles une terre qui prodigue à regret ses sucs nourriciers pour des plantes qui ne sont destinées qu'à caresser voluptueusement, par la douce odeur qu'elles exhalent, les sens blasés du riche ;

« Que le républicain ne doit avoir d'autres jardins que ceux de la nature ;

« Il est enjoint à tous ceux qui sont propriétaires de parterres, de jardins, etc., d'y semer du blé de maïs. »

récompenses, à l'opinion. Le bissexte fut appelé Jour de la Révolution. Chaque mois comprenait trois décades, dont chaque jour prenait le nom de son rang d'ordre. Le décadi était le jour du repos.

Cette institution a été réprouvée à cause de l'époque où elle fut formée et des hommes qui y avaient contribué, mais elle était au nombre des bonnes institutions que nous devions à la révolution et méritait de la part du législateur un plus mûr examen. Napoléon, par son décret du 22 fructidor an XIII, l'a sacrifiée à quelques exigences. Il est cependant à désirer qu'un gouvernement plus éclairé sur cette matière, tout en respectant les idées religieuses, comprenne qu'il est temps de réformer le calendrier, pour faire disparaître l'inégalité bizarre des mois, faire correspondre l'année usuelle avec le cours du soleil, et, enfin, mettre en rapport le temps avec le système décimal. C'est à un homme comme M. Arago, aussi bien placé par le rang qu'il occupe à la Chambre que par celui qu'il a acquis dans la science sans s'arrêter aux motifs exprimés par le célèbre Laplace, qu'il appartient de poursuivre le travail du savant Romme et de provoquer cette amélioration utile.

En voici un autre exemple :

« Citoyens, la municipalité voit avec douleur que la loi bienfaisante du *maximum* est éludée avec l'impudeur la plus révoltante, que l'égoïsme et l'insatiable cupidité des marchands semblent se coaliser avec les ennemis du peuple, etc. »

Autre part, à l'occasion des fêtes décadaires :

« Déjà la malveillance et le fanatisme, pour détourner l'heureux effet de l'invitation des magistrats du peuple, ont osé répandre qu'il était permis à chacun de travailler aujourd'hui : ce sont des serpents dont le dard empoisonné ne saurait ternir le miroir pur de la vérité. Périssent tous les tyrans, tous les rois, infâmes agioteurs de la liberté des peuples, etc. »

Le papier-monnaie avait un cours forcé. Malheur à celui qui oserait le refuser en paiement. La religion de nos pères est profanée, un culte dérisoire est mis à la place. Une oriflamme tricolore se déploie sur nos temples et une inscription gravée sur le frontispice de Notre-Dame annonce que maintenant là est le temple de la Raison. L'église de Saint-Etienne est transformée en atelier où se forgent les armes:

.... et sous ces voûtes nues,
Au lieu de chants pieux qui montaient jusqu'aux nues,
On entendait les sons cadencés des marteaux (1).

Ce fut alors que l'on établit à Saint-Etienne cette longue suite de maisons qui commençaient aux Limeries et prirent le nom de *Travaux révolutionnaires*. La fabrication des armes de guerre avait pris à cette époque un grand développement. L'arme de commerce fut entièrement abandonnée, dit l'auteur de la *Statistique Industrielle* ; tous les ouvriers sans distinction furent enrôlés par les divers représentants qui vinrent à Saint-Etienne pour accélérer les travaux de la manufacture. Beaucoup de jeunes gens de famille se livrèrent au travail du

(1) Alphonse Peyret, *Revue de Saint-Etienne*, 2me livraison.

fer dans les ateliers de la manufacture d'armes, ce qui leur procura un asile souvent plus sûr que celui que d'autres avaient cru chercher dans des retraites profondes et dans le sein des armées.

Javogues était de retour de sa tournée patriotique, qui avait pour but, disait-il, d'assurer le bonheur du peuple et l'extinction du fanatisme. Il venait d'activer les exécutions de Feurs et de Lyon. Il arriva ici pour célébrer le triomphe de la Montagne, l'apothéose de Chalier. Il offrit en spectacle au peuple la profanation des vases sacrés, la procession des ânes revêtus de chasubles et d'ornements sacerdotaux, la parodie du supplice des rois. Il établit la taxe des riches. Heureux celui qui a pu fuir, qui a pu trouver un asile chez les habitants de Pila et des montagnes voisines; car pour tout homme inscrit sur la liste des modérés, des suspects et des conspirateurs, la hache et la fusillade sont à l'ordre du jour.

Voici comment l'abbé Baudin décrit cette époque de déplorable mémoire:

La mort se parmenave dzin lous departamonts,
Vous ne véit que song, pleurs et ontarramonts.
Quai bourrai députat, aï sous commissairous,
Que ne seguiant que trop sous ordres sanguinairous,
Les prêtres et lous noblous, lous marchands in pô bion,
Firount quasi tous prey, par péri tous onsion.
Ey se galayant pas incoure à lous jugie,
Dret queÿ l'eriant dedzin, vous failli délougie;
Noun par alla chiéset, mâ à la fusillada,
Ou à la guilloutzina, ou bon la canounada.
Si vous saya ce que se passet vay Lyoun,
Vay Marseille et Bourdau, Nantes, Feurs, Avignon;
Ey fasiant egourgie lou moundou par sontennes,

Sans faire aucuna graci aux efans et les fennes.
Ey l'oriant miô ama, iquelou que l'an veu,
Avouay de loups-garous habita dzin zin beu (1).

Saint-Etienne perdit alors plusieurs de ses meilleurs citoyens : l'ancien maire, Praire-Royet, une des 209 victimes canonnées aux Brotteaux. Comparable au courageux Bailly, cet administrateur généreux scella de son sang le respect qu'il avait eu pour la loi ; il marcha au supplice avec cette sérénité qui est l'apanage d'un ame fortement trempée et d'une conscience pure. En vain un de ses collégues à la municipalité, avec lequel il y avait eu promesse de secours mutuels, le vit passer au milieu du funèbre cortége, à son sourire d'adieu l'insensible jacobin ne répondit pas même par une larme. Avant lui était tombé son jeune frère, Praire-Nézieux, chef de bataillon de la garde nationale, et que les démarches et les larmes de sa belle et intéressante épouse ne purent sau-

(1) J'ai essayé de traduire ce passage :

La mort se promenait dans les départements,
Partout du sang, des pleurs et des gémissements.
Un député bourreau, suivi d'affreux séides,
Dictait à son pays ses ordres parricides.
Prêtres, nobles, marchands enchaînés à sa voix,
Jugés en même temps, périssent à la fois.
Point d'espoir, point de droit, nulle forme légale,
Il n'est qu'un seul arrêt : la peine capitale !
Javogues est dans le vin, qui pourrait le fléchir ?
Aussitôt on est pris, hélas! il faut partir ;
Non pas pour ses foyers, mais pour la fusillade,
Ici pour l'échafaud, là pour la canonnade.
Liberté, que d'horreurs on commet en ton nom !
Que de sang répandu dans Feurs et dans Lyon !
Le fer, le plomb, la hache, avec la même rage,
Frappent sans distinction de rang, de sexe et d'âge.
Innocentes brebis, autant valait pour vous,
Habiter les forêts, les tanières des loups.

ver. Avec eux périrent des ecclésiastiques, des juges, des négociants, des nobles, des militaires, des ouvriers, enfin des personnes de tout rang, de tout sexe et de tout âge. Saint-Etienne compta plus de trente victimes parmi ses citoyens les plus recommandables.

Primidi, deuxième décade de ventôse an II (1er *mars* 1794), le représentant Meaule vint à Saint-Etienne épurer la municipalité. Le renouvellement se fit en séance de la société populaire. Tous les membres du conseil passèrent à la censure. M. Just Fromage fut désigné maire. Sous son administration les terroristes commencèrent à perdre de leur influence. Pignon, le plus chaud des républicains, le premier de la république, comme l'appelait un de ses partisans, fut même poursuivi, et l'officier municipal Fauriel en quitta son écharpe de dépit. Ce dernier (1), qui s'est acquis un nom célèbre dans les lettres, avait alors des opinions très exaltées. Elevé par M. Dagier, procureur syndic du district (2), il se trouva constamment en opposition avec son maître, homme de courage et d'énergie, mais d'opinions modérées.

Nous arrivons au 9 thermidor an II (27 *juillet* 1794), à la chute de Robespierre et des tyrans qui opprimaient la France. Les différentes administrations de la ville de Saint-Etienne commençaient à être purgées de tous ces hommes qui l'avaient pressurée. Le 14 frimaire an III (4 *décembre* 1794), M. Maurice Prandière remplit les fonctions de maire, et, après lui, le 24 nivôse suivant (13 *janvier* 1795), M. Peyret-Boucharlat fut nommé à sa place, mais il n'accepta pas.

Déjà, à cette époque, le directoire du district avait pour président M. Royet-Chapelon, homme respecté de tous les

(1) Auteur de *l'Histoire de la Gaule Méridionale* et d'autres ouvrages pleins d'érudition.

(2) Depuis juge à Montbrison, et auteur de *l'Histoire des Hôpitaux de Lyon*. Voyez sa *notice biographique*, tom. XI, pag. 232 de *la Revue du Lyonnais*.

partis et qui avait eu le bonheur de passer, sans être inquiété, les époques les plus orageuses de la Révolution.

Le 1er ventôse an III (19 *février* 1795), eut lieu le renouvellement complet du conseil municipal. M. Chovet-Lachance fut nommé maire et M. Courbon-Monviol, agent national. La politique avait pris une nouvelle physionomie. Les prisons avaient été ouvertes à un grand nombre de détenus. Ceux-ci, amenés en séance du conseil municipal, avaient été reçus au milieu des plus vifs applaudissements. Les terroristes les plus exaltés étaient eux-mêmes poursuivis, et plusieurs avaient été à leur tour incarcérés. Une fête funéraire eut lieu en mémoire de toutes les victimes de l'anarchie. Un éloge de M. Praire fut prononcé par son digne successeur, qui déposa sur le bureau une couronne avec cette inscription :

AU MAIRE PRAIRE-ROYET ET AUX AUTRES CITOYENS,
MORTS VICTIMES DE LEUR DÉVOUEMENT,
LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE RECONNAISSANTE !

Loin de moi cependant la pensée de vouloir chercher à justifier les excès qui précédèrent ou suivirent de près ces manifestations de douleur publique. Les attentats de cette époque auxquels on a donné le nom de réaction, ne sont pas plus excusables que les fusillades et les canonnades décrétées par les tribunaux révolutionnaires. L'assassinat, de quelque parti qu'il vienne, sera toujours un acte odieux.

Le Midi de la France était alors sous le coup de la contre-révolution. On faisait à Lyon la chasse aux *Mathevons*. Javogues, surnommé le *Néron du Forez*, avait été guillotiné à Paris, à la suite de l'affaire du camp de Grenelle; mais la justice humaine ne pouvait atteindre tous les coupables. La Convention aurait peut-être eu à sévir contre chacun de ses membres en particulier : il n'y avait donc de punition possible que contre ceux qui conspiraient.

Saint-Etienne suivit l'exemple des autres villes voisines. Cette cité devint le théâtre de nombreuses scènes sanglantes.

Dans la nuit du 17 au 18 floréal an III (6 ou 7 *mai* 1795), l'ex-maire, Johannot fut tué d'un coup de pistolet au coin de la rue des Fossés, pendant qu'on le transférait dans les prisons. Les rigueurs de Javogues à son égard ne purent lui faire trouver grâce aux yeux de ceux dont il avait poursuivi les frères et les amis. Le 14 prairial suivant (3 *juin*), le nommé Robert, dit *la Guille*, ancien militaire et membre du Comité révolutionnaire, subit une mort que toutes les vexations dont il s'était rendu coupable ne sauraient justifier. Poursuivi par une jeunesse que les discours du représentant Fréron avaient égarée, il reçut plus de cinquante coups, et son corps, traîné sur le pavé, y laissa des traces de la plus horrible mutilation. Mais l'affaire la plus affreuse fut celle qui eut lieu la nuit suivante : « *horesco referens.* »

La plupart des hommes qui avaient contribué au régime de la Terreur avaient été incarcérés dans le couvent de Sainte-Marie, transformé alors en prison. Trente hommes formaient la garde, et l'autorité avertie doubla encore ce nombre pour mettre les détenus à l'abri d'un coup de main. Vers onze heures et demie du soir, trois cents individus environ entourèrent la prison, délivrèrent quelques détenus, et se mirent à garotter les autres qui pouvaient être au nombre de douze ou quatorze sous le prétexte de les conduire à Feurs. Un seul, le nommé Ducros de La Bouchouse, homme aux formes athlétiques, se doutant du sort qu'on lui réservait, se défendit courageusement. Armé d'un poinçon, il blessa dangereusement deux des assaillants, mais bientôt, accablé par le nombre, il trouva la mort qu'il cherchait. Les prisonniers, liés deux à deux, furent ensuite menés par la rue de Lyon et les chemins qui aboutissent au *Treuil*. Au gué du biez du Furan, le nommé *Vital-Descos*, ancien membre du Conseil municipal, portait sur ses épaules le malheureux Tollet qui avait été blessé les jours précédents d'un coup de pistolet. Accablé de lassitude, il s'affaissa sous son poids, et tous les deux refusant de marcher, ils furent

égorgés aux yeux de leurs compagnons épouvantés. Après avoir passé le bourg du *Treuil*, le funèbre cortége s'arrêta. Un des détenus, le nommé Grangonnet, ancien officier municipal, et remarquable par sa haute stature, fit un pas en arrière, et reçut un coup de sabre au milieu de la figure. Son compagnon d'infortune, le nommé Guillermin aîné, membre du Comité révolutionnaire, recule d'effroi et reçoit d'autres coups qui le mettent à mort. Un des assaillants applique son pistolet sur le cœur de Jérôme Benoît, substitut du procureur de la commune, en lui disant : «En qualité de voisin, je ne veux pas que tu souffres. » Ce malheureux reçoit la mort avec la même impassibilité qui le caractérisait quand il siégeait au tribunal de district. L'ex-juge-de-paix, Lyonnet, le commissaire de police, Chauvet, sont égorgés presque en même temps. Un pauvre tailleur de profession, E. Badois, qui avait été enveloppé, on ne sait comment, dans cette horrible boucherie, s'était mis à genoux, et suppliait en pleurant qu'on l'épargnât ; plusieurs coups de feu, tirés à bout portant, lui ôtèrent à la fois la parole et la vie. Un seul, le nommé Escomel, de Saint-Chamond, parvint à s'échapper à travers les blés. Plus heureux, il a pu raconter cette horrible catastrophe, car quel autre que lui a pu faire le récit de tant d'atrocités ?

Le lendemain une stupeur générale se répandit dans toute la ville, et tous ceux qui avaient eu à se plaindre des excès révolutionnaires tremblèrent par crainte des représailles. La foule se porta sur le théâtre du crime et contempla le hideux spectacle de onze ou douze cadavres horriblement mutilés (1).

L'administration témoigna à ses concitoyens toute la dou-

(1) Plusieurs années après ces malheureux événements, un homme qui avait rempli, à cette époque, des fonctions administratives, mourut à la suite d'une maladie affreuse, le peuple, toujours ami du merveilleux, et qui lui attribuait, peut-être à tort, d'avoir prêté la main à d'aussi horribles forfaits, crut reconnaître là le doigt d'un Dieu vengeur!

leur que lui causaient des actes aussi condamnables. Les représentants du peuple, Bonet et Patrin, justement indignés, donnèrent l'ordre d'en poursuivre les auteurs. L'instruction renvoyée devant le tribunal de Privas, se termina plus tard par l'acquittement des prévenus (1),

La constitution de l'an III venait d'être proclamée. Le pouvoir législatif devait résider dans le conseil des cinq-cents et dans celui des anciens. MM. Chovet-Lachance et M. Beraud furent élus par les électeurs choisis dans les assemblées primaires.

Les mœurs commençaient à s'adoucir. Une pétition, revêtue d'un grand nombre de signatures, fut rédigée à l'effet de rendre au culte l'église de Saint-Etienne ; le conseil municipal la prit en considération et fit démolir les forges qui s'y trouvaient placées.

Le 17 pluviôse an IV (16 *février* 1796), l'administration reçut une nouvelle forme ; M. Sauvage en devint le président. La fête du 10 août ne fut point célébrée, et des individus chantant l'*Hymne du Réveil du Peuple* furent incarcérés. La lutte continuait toujours entre les deux partis avec des chances alternatives, suivant les nouvelles reçues de Paris.

Le 28 ventôse an V (14 *mars* 1797), sous la triste administration du président provisoire Misson, le meurtre d'un volontaire amena une scène des plus déplorables chez un cabaretier de la rue Saint-Jean, Verrier, dit *Bannar*, ancien membre du comité révolutionnaire. Plusieurs individus furent tués. L'officier municipal Maury fut au nombre des victimes.

Le 9 thermidor an V (27 *juillet* 1797), M. Neyron est nommé président ; mais la journée du 18 fructidor avait abattu les partisans de la contre-révolution ; les royalistes cédèrent partout la place aux républicains. Le 29 brumaire an VI (19 *novembre* 1797), l'administration se composa de Jean-Baptiste

(1) 28 messidor an VII (15 juillet 1799).

Bonnand, président, Serre, Brunon, Chazotte, conseillers-municipaux, et Ricateau, médecin, agent national. Saint-Etienne éprouva à cette époque beaucoup d'agitation. Les membres du conseil trouvèrent peu de sympathie dans la population ; leur président n'avait pas su se concilier la considération des partis ; il fut en butte à toutes sortes de sarcasmes et d'outrages. Des matières incendiaires furent jetées dans les caves et occasionnèrent de violentes explosions. Le 8 germinal an VI (28 *mars* 1798), Saint-Etienne et ses faubourgs furent déclarés en état de siége. Des arrestations furent opérées contre des hommes soupçonnés de faire partie des associations de Jésus et du Soleil. On célébra cette année le 18 fructidor, comme triomphe de la liberté sur l'anarchie; le 10 août, comme fête nationale, et l'on planta à cette occasion un arbre de la liberté sur la place Chavanel.

Le 5e jour complémentaire de l'an VI (21 *septembre* 1798), M. Serre fut nommé président et après lui MM. Jamin et Lardon occupèrent le fauteuil jusqu'à la chute du directoire, au 18 brumaire an VIII (9 *novembre* 1799), où Bonaparte étouffa la république.

Le 27 messidor suivant (16 *juillet* 1800), M. Saint Thiolière-Dutreuil fut placé à la tête de l'administration, et après lui MM. Louis Craponne et Gabriel Fyard, qui fermèrent les dernières plaies de l'anarchie et remplirent successivement les fonctions de maire pendant tout l'espace qui s'écoula du Consulat à l'Empire.

*

III.


A France avait résisté avec gloire à l'Europe coalisée. De nombreux enfants de Saint-Etienne s'étaient acquis, comme avaient fait leurs pères (1), une partie d'honneur dans la lutte nationale. Plusieurs s'étaient élevés à des grades plus ou moins éminents. Parmi eux, on a cité les généraux Grézieux et Chapuis. Le premier, après s'être distingué aux combats de Thuir et du Maz de Serre, mourut adjudant-général à Jaffa. Le second, de simple sol-

(1) M. Alex. Mazas rapporte, dans son cours d'Histoire de France, qu'à la nouvelle de l'envahissement du sol français par l'ennemi, sous Louis XIV, les ouvriers de la manufacture d'armes de Saint-Etienne quittèrent leurs ateliers

dat, parvint successivement au commandement de la ville de Nantes, et plus tard fut promu au poste de chef d'état-major de la ville de Turin.

Le commerce et l'industrie avaient été paralysés par l'interruption des communications avec l'étranger, et par les dissensions intestines ; Bonaparte, en s'emparant des rênes du gouvernement, domina tous les partis et fit renaître la confiance.

La physionomie de Saint-Etienne était devenue plus animée depuis les différents traités avec les puissances européennes : si la fabrication des armes de guerre continuait encore à occuper une partie de sa population, la quincaillerie et les armes de luxe n'en reprirent pas moins une grande activité. L'industrie des rubans surtout se releva, et grandit à mesure que les dernières traces des discordes publiques s'effacèrent.

Les administrations civiles et communales se ressentaient de la marche assurée du pouvoir. Les départements avaient à leur tête des préfets qui veillaient à l'exécution des lois. L'Etat trouva en eux des intermédiaires dévoués. M. Imbert, ancien membre du Conseil des Cinq-Cents, avait été installé dès la création des préfectures dans le chef-lieu à Montbrison. Il a laissé la réputation d'un administrateur éclairé et plein de zèle (1). M. Sauzéas, membre du même Conseil, fut institué sous-préfet de Saint-Etienne.

pour aller combattre à Denain, où ils se firent remarquer par leur intrépid té M. de Pradel, l'improvisateur, s'est emparé de cette heureuse circonstance lorsqu'il s'est écrié :

Car Saint-Etienne aussi, dans les moments d'alarmes,
Aux fiers enfants de Mars sait envoyer des armes.
Il fait plus : aux hasards de la guerre soumis,
Ses jeunes citoyens volent aux ennemis,
Et lui font voir comment la féconde industrie
Peut convertir le fer pour sauver la patrie.

(1) Ce fut lui qui fit publier des tables de comparaison entre les anciennes mesures de la Loire et celles qui les remplacent dans le nouveau système

Le tribunal civil de l'arrondissement avait été rétabli. M. Claude Guérin en fut le président et M. Jean-Baptiste Lardon, commissaire du gouvernement.

1804. — Saint-Etienne avait salué avec enthousiasme l'avènement de Napoléon. Le commandant de la garde nationale de cette ville, M. Jourjon-Robert, fut envoyé pour assister au couronnement de l'empereur.

L'administration municipale se composait alors de M. Gabriel Fyard, ancien officier d'artillerie, maire, et de MM. Michel Piégay et Saint-Thiolière-Dutreuil, adjoints, qui s'occupèrent activement de liquider un arriéré de dettes assez considérable. Les ressources de la commune étaient à cette époque très bornées. En 1805, ses dépenses s'étant élevées à 53,000 f.
et ses revenus n'ayant été que de. 48,202
il y eut un déficit de. 4,798
qu'il fallut combler par la vente de quelques propriétés de la ville.

L'octroi municipal avait été établi. Mis d'abord en régie, il fut ensuite affermé. Il rapporta la même année 37,675 fr. ; mais en 1804, les revenus augmentèrent sensiblement, l'octroi seul figura pour une somme double de celle de l'année précédente. Cet accroissement était dû à l'activité des travaux dans les diverses branches de l'industrie et aux soins de l'administration.

A cette époque, la ville s'étendait d'orient en occident sur une longueur de 15 à 1,800 mètres, mais n'en comprenait pas plus de 400 du nord au midi, ayant même à l'une de ses extrémités, la rue Saint-André, longue d'environ 150 mètres, qui n'avait des maisons que d'un seul côté. La vente des propriétés de main-morte, principalement des couvents de Sainte-

métrique ; travail ingrat, mais intéressant, qu'ont continué, de nos jours, M. Godefin, géomètre en chef du cadastre, et M. Favre, conducteur des ponts et chaussées, dans des tableaux très ingénieux. Voir le *Bul. ind. de l'arrondissement de Saint Etienne*, tome 18, p. 162.

Catherine et des Minimes, et le développement du commerce donnèrent lieu à la construction de nouvelles maisons. La ville comptait alors environ 18,000 habitants *intra-muros* et près de 1,200 maisons. La population qui avait décru pendant les années 1792 et suivantes, s'était augmentée successivement et avait atteint de nouveau le chiffre qu'elle possédait avant la révolution (1).

Le culte était entièrement rétabli. M. Cholleton, 33e curé de Saint-Etienne avait remplacé M. Sonier-Dulac, qui avait heureusement traversé toute l'époque révolutionnaire ; mais bientôt nommé grand-vicaire du diocèse de Lyon , il eut pour successeur M. Piron, originaire de Saint-Just-en-Bas. M. Caillé, 9e curé de Notre-Dame, fut nommé en remplacement de M. Thiolière, applé au poste de Saint-Pierre, de Lyon.

Les deux églises paroissiales n'avaient pas suffi à l'affluence des fidèles, une succursale avait été établie depuis 1802 à Saint-Ennemond, où siégera longtemps le bon et vénérable

(1) Si l'on remonte aux temps antérieurs, il est assez difficile d'expliquer les motifs pour lesquels la ville qui était ceinte de murailles, avait un mandement ou territoire de si peu d'étendue, tandis que ceux de Montaud, d'Outrefurens, Valbenolte, la Métare et Furet-la-Valette, qui n'avaient pour chefs-lieux que des hameaux, embrassaient un espace beaucoup plus considérable.

Dès que la ville, originairement bornée à un espace d'environ 3 hectares, prit de l'accroissement, elle dût d'abord s'étendre du côté de l'occident, sur le territoire de Montaud, qui arrivait à 150 mètres des murs ; plus tard la ville s'accrut vers l'orient, alors elle s'étendit sur le territoire d'Outrefurens qui n'en était éloigné que d'environ 275 mètres.

Au commencement de la révolution, le territoire de Saint-Etienne était borné à l'occident par le ruisseau des villes, c'est-à-dire que la place Roannel, le quartier Polignay et des Capucins, celui de la Pareille et des Beaumes faisaient partie du territoire de Montaud. A cette époque la ville n'était traversée que par une seule grande route, celle de Lyon au Puy avec embranchement sur Montbrison.

abbé Peurière. Une deuxième succursale fut aussi créée. Ce fut celle de Sainte-Marie, desservie par M. Recorbet, ancien supérieur du petit séminaire de l'Argentière, depuis grand-vicaire à Lyon (1).

(1) Les noms des hommes qui, pendant cinq siècles, ont successivement occupé la chaire évangélique de cette cité, et qui souvent tiennent un rang honorable dans son histoire, ne peuvent être passés sous silence. En voici la liste aussi exacte que les documents existants ont pu le permettre :

EGLISE DE SAINT-ETIENNE, PAROISSE EN 1195.

AN.		
1296.	Denis Colomb,	1er *curé*
1340.	Josserand Durgel,	2e
1384.	Mathieu Deville,	3e
1407.	Barthelémy Ponceton,	4e
1460.	Ant. Blein aîné,	5e
1463.	Mathieu Blein son frère,	6e
1504.	Ant. Blein jeune,	7e
1518.	Jacq. de St-Priest chanoine et comte de Lyon,	8e
1537.	Ant. de St-Priest, neveu,	9e
1540.	Pierre de Saint-Priest son frère,	10e
1542.	Jean Accarie,	11e
1555.	Jean Accarie nev.	12e
1564.	Léonard Jaunier, théologien docteur forézien,	13e
1575.	Antoine Gery,	14e
1580.	Mathieu Catin,	15
1587.	Pierre Harenc de la Condamine,	16e
1588.	Pierre Coram,	17e
1598.	Antoine de Moravilliers, religieux de St-Augustin,	18e
1628.	Claude Marest,	19e
1632.	Léonard Chovin de Besset, premier curé stéphanois,	20e
1638.	Jacques Toissat, d'Orcival en Auvergne.	21e
1644.	François Romani, provençal, protonotaire apostolique, etc.,	22e
1655.	Barthelémy Laverchère de St-Bonnet-le-Château,	23e
1660.	Claude Bernou de Saint-Etienne,	24e
1661.	*Ex æquo.* Vincent Craponne de St.-Etienne. Pierre Chabanne de Périgueux.	25e
1664.	Guy-Colombet, de St-Amour, le	

Sous M. Fyard eurent lieu divers établissements qui prouvent son zèle pour la chose publique. Dès 1805, fut instituée une chambre consultative de manufactures, dont les attributions sont d'éclairer le gouvernement sur les intérêts industriels de la localité. D'autre part, on ouvrit des écoles primaires dirigées par des Frères de l'Ecole Chrétienne, pour l'instruction de la classe ouvrière, ensuite des écoles secondaires pour les enfants dont les études ont été déjà ébauchées, une classe gratuite de dessin, dont le professeur est salarié par la ville, enfin, un collége communal dont l'autorisation a lieu par décret du 23 mai 1806. C'est à cet administrateur que l'on doit aussi la construction d'égoûts dans plusieurs des nouvelles rues. Saint-Etienne est peut-être la seule grande cité en France qui possède un réseau complet d'égoûts dans toutes ses rues (1).

M. Gabriel Fyard décéda au Cluzel, maison de campagne près de Saint-Etienne, le 25 février 1807. Le Conseil muni-

	bienfaiteur des hospices,	26e
1708.	Laurent Boyer, ancien curé de Montbrison,	27e
1729.	Veuillard de St-Nizier,	28e
1732.	Pierre Thevenet de Lyon,	29e
1738.	Jean Ducros de Castres,	30e
1734.	Jacques Turges de Roanne, curé des deux paroisses, en 1736,	31e
1762.	Pierre-Raphaël Sonier-Dulac, curé des deux paroisses, en 1763,	32e
1803.	Cholleton,	33e
1805.	Piron,	34e
1824.	Desheures,	35e
1835.	Froget,	36e

(1) Les anciennes rues aboutissant au Furens versaient leurs eaux dans un égoût public dont l'origine remonte à une époque reculée ; il est reconnu par des anciens titres que jadis, lorsqu'un propriétaire voulait prendre issue dans un conduit commun, il était obligé d'en demander la permission au seigneur qui l'accordait moyennant un écu et à condition que les frais seraient à la charge du demandeur : l'entretien général était supporté par tous les intéressés.

cipal, par des honneurs funèbres, rendit hommage à la mémoire d'un magistrat qui avait dirigé l'administration avec autant de lumières que de zèle et de fermeté.

Après lui, M. François Jourjon-Robert fut placé à la tête de l'administration, où il se fit aimer par ses formes agréables et son affabilité. En 1808, eut lieu la translation, dans la maison que la ville possédait rue de Roanne, des bureaux de la mairie qui existaient depuis 1791 dans l'ancien couvent des Minimes. Ceux de la sous-préfecture se trouvaient déjà installés dans une partie de la même maison. A partir de cette époque, la ville s'est portée hors de son enceinte primitive. L'ancienne cité tendra chaque jour à s'effacer.

Vers le commencement de 1809, eut lieu la création d'un journal à Saint-Etienne (1). L'avocat Berger fit paraître une feuille hebdommadaire qui satisfaisait alors à toutes les exigences de la localité. Elle contenait les nouvelles de la semaine, un article littéraire, ou un conte moral et philosophique, quelquefois une pièce de vers, voire même un logogriphe, une charade ou une énigme que les OEdipes du café Thiolier se plaisaient à déchiffrer. Mais la principale matière du journal était la réunion de toutes les annonces judiciaires. Cet avantage ne fut pas assez important pour faire la fortune du rédacteur. Après lui, le sieur Boyer, dont l'imprimerie avait été établie en 1590, continua la seule publication des annonces sous le titre de *Journal de l'arrondissement de Saint-Etienne.*

Cette même année, MM. Dervieux et Piaud obtinrent un brevet d'invention pour une machine propre à fabriquer le fond des dentelles (2) ; il est malheureux que cette industrie

(1) Déjà, en 1791, M. Etienne Dagier avait fait paraître quelques feuilles intitulées : *Journal du District.*

(2) Le premier brevet d'invention délivré à l'industrie stéphanoise est du 13 février 1792, en faveur du sieur Javelle, contrôleur des armes à Saint-Etienne, pour une machine propre à polir et achever entièrement les canons de fusils.

n'ait pas pris à Saint-Etienne le développement dont elle était susceptible. L'établissement qui fut créé au bas des Roches, sur la rive de Furens, fut plus tard abandonné. On assure que l'abbé Sauzéas avait déjà inventé un métier pour le même objet.

M. Jourjon exécuta plusieurs projets que ses prédécesseurs avaient conçus et préparés : l'organisation de la voirie et des gardes-pompiers, la continuation des travaux pour les acqueducs et fontaines, la réparation des routes, les plantations de la place Marengo, l'organisation définitive du collége dans l'ancien couvent des Minimes, la couverture de quelques points du Furens, enfin la construction d'une salle de spectacle élevée par les soins de M. Réocreux (1). Le journal de l'époque raconte que les acteurs débutèrent par une comédie, un opéra et un ballet. Malheureusement l'orchestre n'était composé que d'un seul violon gagiste ; les amateurs de la ville, assez nombreux, vinrent seconder de leurs talents les efforts des artistes. Le directeur fit si bien ses affaires qu'en peu de temps il acquit une fortune considérable.

A cette époque, était préfet à Montbrison, M. Ducolombier, qui fit imprimer un annuaire du département de la Loire, où l'on trouve les premiers renseignements statistiques sur le commerce et l'industrie de Saint-Etienne.

Le 15 juin 1810, M. Antoine Neyron fut appelé à remplir les fonctions de maire. En 1811, eut lieu l'établissement du

Il est à remarquer que du commencement de l'institution des brevets d'invention jusqu'en 1829, il n'en a pas été délivré à Saint-Etienne plus de 30, tandis que dans les 10 dernières années on en a compté plus du double. Voyez la *statistique industrielle* de M. A. Peyret, page 190, et le *Bulletin Industriel*, tomes 8, 9, 11 et 17.

(1) La première salle de spectacle élevée à Saint-Etienne fut une barraque en planche, construite en 1765, sur la place Chavanelle. Deux années après un théâtre fut établi par M. Blanc, rue Neuve, où des représentations eurent lieu jusqu'en 1789. En 1796, une troupe ambulante donna des représentations dans un emplacement que possédait M. Molle, rue de Roanne.

Conseil des Prud'hommes, dont M. Peyret-Boucharlat fut le premier président. L'année suivante arriva un événement heureusement rare dans les annales de notre cité. Un misérable, coupable de vol, d'assassinat et d'incendie, fut guillotiné sur la place Chavanelle. La vue de cet instrument qui avait servi, il y avait peu d'années, à consommer d'odieux attentats, réveilla de tristes souvenirs dans l'ame de nos concitoyens : c'est la seule exécution à mort qui ait eu lieu à Saint-Etienne depuis 1789. Il ne s'ensuit pas que les crimes y soient moins fréquents qu'ailleurs, bien que les habitants du pays aient des mœurs douces et un caractère pacifique : c'est sans doute le résultat du grand nombre d'individus étrangers qui viennent y chercher du travail et n'y trouvent pas toujours des ressources pour vivre, eux et leurs familles (1).

Le 10 août 1813, M. Antoine Pascal, appelé à remplir les fonctions de maire, se dévoua avec beaucoup de zèle à l'administration de la ville. Cette année, la misère fut excessive, à la suite de la cherté des grains et des charges énormes qu'avait imposé le régime impérial. Toutes les branches d'industrie, à part la fabrication des armes de guerre, étaient en souffrance.

1814. — Les armées étrangères avaient envahi le sol français. Le 21 mars de cette année, un corps de près de 5,000 hommes, infanterie, cavalerie et artillerie, sous le commandement du prince Ferdinand de Saxe-Cobourg (père de la duchesse de Nemours), vint de Lyon pour occuper Saint-Etienne qui devenait un point important à cause de la manufacture d'armes. Tous les employés du gouvernement, un corps de l'armée des Alpes qui était stationné dans cette ville, les officiers d'artillerie et les gendarmes se replièrent sur la Haute-Loire et le Puy-de-Dôme. Le maire et le conseil municipal restèrent en permanence pour veiller au maintien de l'ordre. Le prince autrichien fit aux habitants une adresse dans

(1) Voyez la statistique criminelle du département de la Loire, par M. * procureur du roi à Saint-Etienne. Bulletin, tome 10, page 201.

laquelle il les engagea à rester paisibles et à être sans inquiétude, promettant que les personnes et les propriétés seraient respectées. Il ordonna un désarmement général de la garde nationale, exceptant toutefois la compagnie des grenadiers dont il se plut à reconnaître le bon esprit, et déclara qu'il n'était venu à Saint-Etienne que pour y conserver le bon ordre et la tranquillité.

Le 27 mars, sur la nouvelle qu'un corps de troupes françaises avait passé le Rhône à Saint-Vallier et se dirigeait sur Monistrol par Annonay, les approvisionnements de la manufacture d'armes furent évacués. Les bois de fusils furent en partie brûlés ; les canons et autres pièces de l'arme furent dirigés par convois sur Lyon, point central des corps du prince de Schwarzemberg et du maréchal Bubna.

L'occupation de Saint-Etienne fut, sans doute, une calamité publique sous le rapport de l'indépendance nationale, mais nous devons cependant rendre justice au général autrichien pour la conservation de la tranquillité qui régna constamment dans la ville, et pour le maintien de la discipline sur ses troupes.

Nous pourrions ajouter que ce prince montra une affabilité rare : logé chez le maire, servi à sa table, au milieu de sa famille, il témoigna une confiance qui fait autant son éloge que celui du premier administrateur. On cite plusieurs exemples de sévérité envers les soldats, aux moindres plaintes ; d'un autre côté, il fit rendre la liberté à onze habitants de Lafouillouse, accusés sans preuve d'avoir tué un dragon de la Tour.

Un corps de partisans s'était formé dans la plaine du Forez et sur les bords de la Loire, sous le commandement de M. Gustave de Damas. Composé d'hommes généralement peu habitués au maniement des armes, il ne rendit pas tous les services que la patrie en attendait ; néanmoins ses courses ne laissèrent pas d'inquiéter les Autrichiens.

Le 8 avril, on apprit à Saint-Etienne l'entrée des troupes

alliées à Paris, la chûte du gouvernement impérial et le rappel de l'ancienne dynastie des Bourbons. Le joug napoléonien avait fatigué la France. Le retour de la paix fut l'objet d'une expression spontanée et presque unanime de satisfaction égale au moins à celle qui avait salué Bonaparte à son avènement au pouvoir, sentiment qui ne peut éclore qu'à la suite de grandes calamités. Ce résultat inattendu provoqua de grandes fêtes publiques que les femmes surtout contribuèrent à embellir.

Après la retraite des étrangers qui évacuèrent Saint-Etienne le 20 avril, le commerce reprit une grande activité. Toutes les branches d'industrie se développèrent, la rubanerie surtout prit un accroissement jusqu'alors inconnu. C'est l'époque de quelques grandes fortunes stéphanoises. On cite plus d'un fabricant de rubans qui, en peu d'années, devint millionnaire.

Louis XVIII, en remontant sur le trône de ses pères avait donné aux Français la charte constitutionnelle, où étaient tracées les bases du gouvernement représentatif. Le nouveau pouvoir mit en général à la tête des administrations des hommes qui souvent avaient plus de dévouement que d'habileté. Le comte Rambuteau était maintenu à la préfecture de Montbrison, où il avait remplacé M. Holvoët, et M. Chovet-de-Lachence continuait ses fonctions de représentant au corps législatif, qu'il occupait depuis 1805.

Le 23 septembre de cette même année, le comte d'Artois (depuis Charles X) visita notre ville. On lui fit une réception magnifique. Arcs de triomphe, ovation, érection du buste d'Henri IV, banquets, bals concerts, rien ne fut oublié dans cette solennité qui coûta 27,000 fr. à la commune. Quelle leçon pour nos neveux que le spectacle toujours renaissant de ces engoûments politiques ! Eut-on pu prévoir alors le changement qui devait bientôt s'opérer ?

1815. — A la nouvelle de l'apparition magique de Napoléon et de sa rentrée aux Tuilleries, les travaux industriels cessèrent spontanément. La France reprit son allure guerrière. Au lieu de tissus de soie, Saint-Etienne ne fut occupé qu'à

fabriquer des armes. L'airain retentit et la résistence s'organisa de toutes parts. M. Tribert fut désigné à la préfecture de Montbrison et M. Jean-Jacques Baude, ancien sous-préfet à Roanne, fut appelé aux mêmes fonctions dans notre ville. M. Michel Piégay occupa la mairie et fut nommé député à la chambre des représentants. L'avocat Teste (depuis ministre de la justice) vint seconder le mouvement et faire opérer la fédération. A cette époque, notre cité fut sillonnée par des troupes nombreuses et des bandes indisciplinées de Roannais et de Guillotins conduits par l'infortuné général baron Mouton-Duvernet, à la présence d'esprit et à la fermeté duquel la ville fut alors redevable de sa tranquillité. Logé chez le maire, entouré des personnes les plus respectables, il put rassurer les citoyens, faire veiller, par des patrouilles, à la sûreté publique, et déjouer les projets incendiaires des anarchistes.

Après les désastres de Waterloo, eut lieu la seconde invasion des étrangers. Saint-Etienne essuya la rigueur des réquisitions de vivres et des contributions en argent. Depuis le 31 juillet jusqu'au 31 août, la ville fut en état de siége. Le séjour de ces hôtes incommodes diminua considérablement la fièvre d'enthousiasme qui avait accueilli les Bourbons.

M. Pascal avait repris le timon des affaires, M. Melqiond, un des commandants de la garde nationale, fut installé premier adjoint. Voici le serment qui était alors en usage et qui donne une idée assez exacte des exigences de cette époque : « Je jure et promets à Dieu de garder obéissance et fidélité au « Roi, de n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun « conseil, de n'entretenir aucune ligue qui soit contraire à son « autorité ; et si dans le ressort de mes fonctions ou ailleurs, « j'apprends qu'il se trame quelque chose à son préjudice, je « le ferai connaître au Roi. »

Ce fut l'époque d'une réaction politique, qui quelquefois fut dirigée contre des citoyens inoffensifs; néanmoins les excès n'y furent pas si violents que dans d'autres localités où ils rendirent le gouvernement odieux.

Le 1er août, eut lieu la convocation des colléges électoraux. M. Dugas de Varennes fut nommé député et fit partie de la chambre dite *Introuvable*. Le 1er novembre suivant on rétablit sur la pyramide de la fontaine de la place Royale le buste d'Henri IV, qui en avait été déplacé lors des derniers orages populaires; le nouveau buste en terre, ouvrage du dessinateur Peillon, n'a subsisté que quelques années, vu la fragilité de la matière. C'était une excellente idée, si cette manifestation n'eût pas été élevée par un esprit de parti, mais eut été la consécration d'un souvenir historique tel que celui de ce bon prince visitant ses sujets pour effacer les dernières traces des discordes civiles. Les monuments public devraient être élevés en matières durables et ils intéressent davantage quand ils rappellent quelques bienfaiteurs du pays.

1816. — Si l'œil est attristé parfois par le spectacle déplorable de nos dissensions intérieures, la pensée se reporte avec plaisir sur des créations utiles. Le 13 février eut lieu l'installation des nouveaux membres du tribunal. M. Teyter fut nommé président, en remplacement de M. Claude Montellier, qui occupait ces fonctions depuis 1807, et M. Terme fut procureur du roi (1).

La Restauration sentait le besoin de remplacer les écoles

(1) Avant M. Montellier, avait siégé M. Guérin qui avait remplacé M. Fromage, le dernier juge du marquisat de Saint-Priest. Voici comment se composaient les différentes juridictions de Saint-Etienne avant la Révolution :

1° De l'élection qui décidait de tout ce qui avait pour objet l'assiette et le recouvrement des deniers royaux, les tailles et les taillades, etc. ; créée en 1629 pour Saint-Chamond, elle fut transférée en 1631 à Saint-Etienne ;

2° De la sénéchaussée qui jugeait les affaires criminelles ; elle fut instituée par ordonnance de septembre 1645, et se rendait semestriellement avec Montbrison; mais en 1769 elle fut transférée intégralement dans cette dernière ville ;

3° Enfin, de la juridiction ordinaire du seigneur, qui comprenait toutes les affaires civiles et qui se composait d'un juge, d'un châtelain, d'un procureur fiscal et d'un greffier.

pratiques de Pesey et de Geslautern qui venaient d'être enlevées à la France. Elle créa l'école des Mineurs de Saint-Etienne, qui, par sa position auprès d'un des plus riches bassins du globe, est appelée à fournir des sujets aux établissements industriels. M. Louis-Antoine Beaunier, ingénieur en chef des mines, en fut nommé directeur. C'est à lui que l'on doit la publication, en 1812, d'un Mémoire sur la topographie souterraine du département de la Loire, reproduit en 1816 par les *Annales des Mines*, où sont décrits les différents systèmes houillers de notre arrondissement, l'inclinaison, la puissance des couches, enfin, tout ce qui embrasse l'exploitation des mines. Il est à désirer que les connaissances acquises depuis en géologie par la théorie des soulèvements, permettent de faire de nouvelles recherches sur la richesse de notre bassin. Ce serait, sans aucun doute, un travail précieux et d'une grande utilité pour le pays (1).

Le 3 août, le duc d'Angoulême vint visiter notre ville. On lui fit une brillante réception, et il fut logé à Chantegrillet, dans les mêmes appartements qu'avait occupés son père, deux ans auparavant.

Le 22 janvier 1817, M. Salichon fut désigné maire de Saint-Etienne. Cette année les campagnes environnantes devinrent le théâtre de vols nombreux commis par des mendiants étrangers. Un détachement de la Haute-Saône se rendit dans cette ville et parvint à arrêter ces désordres. Le maire obtint la même année le rétablissement des anciennes armoiries de Saint-Etienne. Elles se composent d'un *écu d'azur à deux palmes d'or en sautoir, accompagnées d'une couronne du même en chef, une croix à dextre, l'autre à senestre et la troisième en pointe*. Deux guirlandes l'entourent et il est surmonté d'une

(1) Ce vœu doit être prochainement réalisé. Un des professeurs de l'école des Mines, M. Grunner, s'occupe en ce moment, par ordre du gouvernement, d'une carte géognostique du département de la Loire, où sera sans doute révisé le travail de M. Beaunier.

couronne de marquis faisant sans doute allusion à la seigneurie de Saint-Priest, dont Saint-Etienne était jadis une dépendance.

En 1818, eut lieu la démolition de la maison de Midor, au midi de la place Royale, ce qui complèta l'ouverture, dans la traversée de la ville, de la route de Roanne au Rhône, ordonnée par la loi du 12 mai, 1806. L'utilité de cette voie de communication du nord au midi de la France était sentie depuis longtemps. Elle avait été constamment réclamée dès 1791 par l'administration de Saint-Etienne, composée de citoyens aussi recommandables par leurs lumières que par leur véritable esprit patriotique. Dès le mois de mars 1793, la municipalité avait dressé un plan d'aliénation des terrains du couvent de Sainte-Catherine, traversés par la route; et avait fait procéder dans la partie septentrionale de la ville à l'ouverture des différentes rues qui viennent la couper sous différents angles. En 1794, les agents du gouvernement qui dirigeaient la manufacture d'armes de guerre, voulant lui donner une grande impulsion, imaginèrent de faire construire des ateliers dans la partie du terrain que la ville possédait encore.

Dès cette époque, on distingue le quartier de la cité ancienne ville et la ville neuve. La magnifique percée qui traverse Saint-Etienne du nord au midi fut dès-lors arrêtée. Le spectateur placé au centre de la ville put voir avec étonnement la ligne droite de 2,000 mètres qui monte insensiblement jusqu'au coteau de Valfuret, un des chaînons par lequel Pilat correspond aux Cévennes, tandis que du côté opposé sa vue plonge à plus de 3,500 mètres et se repose avec plaisir sur le cône pétro-siliceux de Saint-Priest, antique manoir féodal des seigneurs de Saint-Etienne.

Il est à remarquer, à ce sujet, que pendant les trente années qui précédèrent la révolution, il ne se construisit guère que 8 à 10 maisons, tandis que, dans la même période de temps qui a suivi, il s'en est élevé environ 600. L'accroisse-

ment de la ville ne s'est pas borné là. A peine la nouvelle percée eut-elle été effectuée que la partie méridionale de la route commença à se garnir de belles constructions. La ville qui auparavant se dirigeait de l'est à l'ouest, prit son développement du nord au midi. Cette dernière circonstance doit être en partie attribuée au cours du Furens qui coule dans cette direction et sur lequel s'est établie une foule d'établissements industriels (1).

(1) Cette rivière a trop de rapports avec l'histoire industrielle, pour ne pas mériter ici une légère mention.

Furens prend sa source au sud du village du Bessat, au dessus d'un hameau appelé le Palais, et au pied des forêts qui entourent les sommités du Mont-Pila. Son point le plus élevé est la scie Matricon qui se trouve à 770 m. au dessus de la Loire, dont 619 de pente jusqu'à Saint-Etienne, et les 151 restant jusqu'à Andrézieux, lieu de son embouchure. Son élévation au dessus de la mer est, à sa naissance, d'environ 1,200 mètres; il a creusé son lit dans le granit, au milieu de gorges sinueuses, dont l'étranglement le plus remarquable est Roche-Corbière. Là, il coule sur le côté occidental de la montagne, tandis que, sur le versant oriental, se trouve Janon qui va tomber dans le Gier à Saint-Chamond; ce qui a fait dire que les eaux du château de Rochetaillée se versaient également dans les deux mers. Puis, Furens coule dans le gneiss et le schiste-micacé jusqu'auprès de Valbenoîte, où il entre daus le terrain houiller.

Beaucoup de rivières peuvent offrir des bords plus riants:

Aucun arbre de son feuillage,
N'embellit ce triste rivage.
L'onde y murmure rarement;
Et, dans ses canaux prisonnière,
Elle s'en va fort tristement
Faire tourner quelque molière,

a dit M. Dumarais; mais on en trouve peu d'une utilité aussi étendue et surtout d'un service mécanique aussi important. Le Furens, joint au Furet qui descend de Planfoy, fait mouvoir un grand nombre d'usines, de scies, d'aiguiseries, de martinets, de moulins à farine, à soie, etc. M. Burdin évalue à 207 le nombre de roues motrices employées dans les divers établissements qui trouvent leur existence sur cette rivière, dont le parcours n'est que de 36 kilomètres. Le volume du Furens égale à peine 40 mètres cubes par

Le 1er novembre 1819, M. Hippolyte Royet, fabricant de rubans, fut appelé, à l'âge de 30 ans, à remplir les fonctions de maire. Il y avait alors à la préfecture de la Loire, M. le vicomte Tassin de Nonneville, sous l'administration duquel M. Duplessy, ancien secrétaire général du département, avait publié un essai statistique qui renferme des renseignements intéressants sur toute la contrée.

L'industrie rubanière qui avait langui au milieu des tourmentes révolutionnaires, avait repris une grande activité en même temps que les autres branches : diversité de travaux, assez bien exprimée dans ces vers d'un poète déjà cité au commencement de cette notice :

Non loin des mêmes lieux,
Où l'on forge à grand bruit l'attirail de la guerre,
Des doigts industrieux
Tissent de la beauté la parure légère.

Saint-Etienne était sans rivale pour les articles façonnées. Bâle seul entrait en concurrence pour les unis, Coventry ne fournissant des taffetas et des satins que pour une partie de la consommation de la Grande-Bretagne.

En 1819 et 1820, la fabrication des rubans de l'arrondissement de Saint-Etienne fut énorme. Les demandes venues de l'Amérique et de l'Allemagne auraient suffi pour occuper le

minute; il est réduit même à 6 mètres cubes dans les plus grandes sécheresses. Il devient néanmoins un torrent impétueux dans les temps d'orages. On a calculé que lors de la grande inondation du mois d'août 1837, il a débité, pendant cinq heures, plus de 4,500 mètres cubes d'eau par minute.

Furens reçoit dans son cours plusieurs ruisseaux qui ont chacun quelques particularités : Merdary qui vient du Mont et sert à alimenter l'école de natation; le ruisseau des Villes, dont les deux branches, sortant des mines de houille, ont des eaux ferrugineuses qui contiennent, dit-on, quelques vertus médicinales; Chavanelet chanté par Mlle Allard, et qui, d'après Papire-Masson et Coulon, charrie de l'or, et jouit de la propriété de nettoyer le linge sans savon. Son embouchure souterraine a lieu au milieu de Saint-Etienne.

double du matériel existant. Les marchands, ainsi que les maîtres-ouvriers de Saint-Etienne et de Saint Chamond, s'empressèrent de répondre à l'impulsion donnée. De toutes parts on monta des métiers. On dressa des apprentis et l'on chercha des perfectionnements pour simplifier et abréger le travail. Le métier à la barre, ce mécanisme si simple, inventé par un Zurichois et qui tient une page remarquable dans l'histoire de Saint-Etienne, était encore bien imparfait. Implanté depuis 1750 dans nos contrées, il allait subir une heureuse transformation par l'application d'un nouveau mécanisme.

Une révolution venait d'avoir lieu dans la fabrique lyonnaise : la mécanique à la Jacquard avait été adaptée aux métiers d'étoffes. Saint-Etienne ne voulut pas rester en arrière : divers essais furent tentés ; d'abord imparfaits, puis complètement heureux. Plusieurs fabricants au nombre desquels l'on cite MM. Hippolyte Royet et Thiolière-Peyret, figurent avec honneur à cette époque de la renaissance de l'industrie rubanière ; mais c'est principalement à un simple ouvrier, nommé Burgin, auteur de plusieurs perfectionnements aux métiers de rubans, que l'on doit l'application de la Jacquard sur les métiers à la barre (1).

Depuis quelque temps un ingénieux fabricant de Saint-Chamond, M. Bancel, avait inventé le maraboutage ou crépage de la soie avant d'être tissue. Ce fut une amélioration qui contribua à fixer la fabrication du ruban dans nos contrées Un autre fabricant, M. Richard-Chambovet, doué d'une grande activité et d'une rare persévérance, était parvenu à conquérir une industrie nouvelle, par l'application et le perfectionnement d'un métier déjà connu, celui des lacets, mis en mouvement par la force de l'eau ou de la vapeur.

Au premier rang, figurait alors la maison Dugas de Saint-Chamond, surnommée à juste titre, la *Fabrique Modèle*. Le goût exquis de ses articles, la pureté de sa fabrication et la

(1) *Bull. Ind.*, tome 17, page 165.

bonne renommée qu'elle s'était acquise dans ses rapports commerciaux, lui avaient valu jadis de nos rois des distinctions honorifiques, et à ses produits la supériorité sur tous les marchés existants.

1821. — L'administration fait élever plusieurs édifices qui sont diversement jugés : d'abord l'hôtel-de-ville, monument sévèrement critiqué par un écrivain pessimiste de la *Revue du Lyonnais* (1), dont cependant l'aspect régulier ne manque pas de majesté : c'est du moins l'impression qu'en ont éprouvé beaucoup de voyageurs, parmi lesquels on est heureux de citer M. Adolphe Blanqui (2). L'architecte Dalgabio semble avoir eu quelques réminiscences de l'école florentine. Le péristyle et l'escalier de la façade principale en sont la preuve. Le frontispice est orné d'une colonnade d'ordre toscan et surmonté d'un attique auquel il manque un décors plus apparent que des pilastres ; un bas relief, un cadran circulaire ; en un mot, quelque chose qui attire l'attention de l'observateur.

La façade nord de cet édifice est d'un style plus sévère et ressortira encore mieux lorsque le perron sera garni de sa balustrade extérieure. Une faute grave s'aperçoit cependant tout le tour de l'édifice, c'est la distance énorme comprise entre la partie supérieure des croisées du rez de chaussée et le double cordon qui supporte le premier étage ; ce qui produit à la fois un mauvais effet au dehors et de vicieuses distributions intérieures.

Qu'il est regrettable aujourd'hui que l'on ait resserré autant cette rue Gérentet, aussi belle que régulière, que l'on ait supprimé l'idée primitive des galeries latérales ouvertes à la circulation publique ! Quelle vie, quel mouvement animerait ce quartier, et quel avantage en serait résulté pour la ville elle-même ? En somme l'hôtel-de-ville a coûté plus d'un mil-

(1) 69e livraison, mars 1840.

(2) *Relation d'un voyage au midi de la France.*

lion de francs et pourrait être mieux en raison de ce chiffre. Encore quelques corrections de détail, une toiture plus en harmonie avec le corps du bâtiment, un béfroi ou des dômes élancés, et cet édifice, heureusement situé entre deux places spacieuses, offrira un coup d'œil remarquable et ne sera pas exposé à être rapetissé par les constructions particulières qui vont s'établir à l'entour.

Puis l'on vit s'élever, sous la direction du même architecte et sur un même emplacement, un palais de justice, une prison et une caserne de gendarmerie (1). Le premier, décoré à l'extérieur de quatre belles colonnes monolytes, en grès, d'ordre dorique, est trop isolé des groupes latéraux. Mais ce n'est pas une barraque en maçonnerie grossière, comme l'assure le pseudonyme Dumont-Rewer. La prison est loin d'être une cave humide et malsaine; la salle des pas perdus est magnifique et la distribution intérieure laisse peu à désirer. Tout ce qu'on peut y trouver de défectueux, c'est le peu de développement qu'on a donné à un édifice créé pour une ville naissante ; c'est la construction d'une prison dans des vues trop mesquines, cette ville étant appelée par sa position et son importance à devenir le siège des cours judiciaires du département. La caserne de gendarmerie est dans le même cas. Elle eût dû être assez spacieuse pour pouvoir contenir au besoin 200 chevaux des approvisionnements et une batterie d'artillerie.

En 1821, furent supprimés les cimetières intérieurs qui nuisaient à la salubrité publique, et fut fondé celui qui domine la ville. Placé sur un terrain aride, mais assez élevé pour être purifié par les courants atmosphériques, ce champ solitaire, au lieu d'exhaler aucun miasme, servira plutôt par ses plantations à décorer le côteau nu de *Cret-de-Roc*. Voici la description qu'en fait un écrivain élégant de la *Revue de Saint-Etienne*; « Le cimetière a fait comme la cité, il s'est agrandi. L'un a doublé d'étendue, l'autre de population, tant la mort est

(1) Cette dernière construction n'a été terminée qu'en 1838.

prompte à remplir ses places, comme s'écrie Bossuet. Entrons........ une chapelle de forme ronde et d'architecture sévère se présente. C'est elle qui frappe d'abord les yeux, ô étranger! qui viens visiter la Birmingham française. Elle porte au frontispice ces mots : RESPECTEZ LA CENDRE DES MORTS....... Des cyprès funéraires, de mélancoliques accacias, des rosiers en fleurs, de simples croix, des balustrades en fer, des soins pieux, de l'oubli, des vases odorants, des ronces, c'est la vie, c'est la mort ; c'est la vie animée, c'est la vie solitaire ; c'est Saint-Etienne là-bas, c'est Saint-Etienne là-haut. »

1822. — Le culte réclamait de nouvelles succursales. L'église de Saint-Louis fut restaurée sur l'ancienne chapelle des Minimes; M. de Faubert en fut le premier desservant. Placée dans le quartier le moins populeux, cette église suffit aux besoins de la paroisse. Son architecture d'ordre dorique est simple et régulière. Son fronton est composé de deux pilastres surmontés d'un entablement et de triglyfes sous lesquels on lit : DOMUS MEA, DOMUS ORATIONIS.

Cette édification fut bientôt suivie de celle de Sainte-Marie, érigée sur l'emplacement de la chapelle du couvent de la Visitation. M. Villerme, depuis curé à Saint-Nizier de Lyon, en fut le desservant. Ces deux édifices sont de même ordre, et leurs plans, calqués l'un sur l'autre, sont dûs au même architecte, Dalgabio. Il faut regretter à Sainte-Marie le clocher qui jure à l'extérieur, et sa coupole éclairée d'une manière trop bizarre. Ce qui est à remarquer, ce sont les fresques de Valentini dont le talent fortifié par les études de Michel-Ange, est venu s'éteindre dans cette ville.

A la même époque eurent lieu diverses constructions et améliorations qui sont la preuve du zèle et de l'activité qui animèrent M. Hippolyte Royet, pendant son administration. De nouvelles rues furent ouvertes et pavées (1), dans ce nom-

(1) On ne peut assigner l'époque du pavage des anciennes rues de la ville de Saint-Etienne. On sait seulement qu'en 1777 et 1778, le juge de police fit relever à bout la totalité des pavés.

bre ne peut être passée sous silence la rue Royale, qui était d'une nécessité absolue. Des trottoirs à l'instar de ceux de Londres et de New-York, facilitèrent la circulation publique. Un nouvel abattoir pour les bestiaux fut construit rue du Treuil, aux frais des hospices. Le redressement du petit lit du Furens qui était un cloaque malsain et dangereux, et la voûte qui le couvre dans presque tout son cours à travers la ville, permirent les constructions qui décorent le quartier de l'Hôtel-de-Ville et de Marengo.

Le 25 mars 1822, fut instituée la Société d'Agriculture, sciences, arts et commerce de Saint-Etienne, société industrielle qui s'efforce de propager les bonnes pratiques de l'agriculture et les saines doctrines de l'économie publique. Le 1er mai suivant, elle adopta un réglement, et prit dès lors la résolution de publier un bulletin périodique, renfermant des notices et mémoires sur l'industrie de la contrée, notamment sur la rubanerie, les armes, les voies de communication, la quincaillerie, les mines, les instruments aratoires, les découvertes nouvelles, etc. ; cette feuille forme chaque année un volume de 18 à 20 feuilles d'impression, accompagnées de plans et planches, lorsque le sujet l'exige. M. V. Jovin-Bouchard, un des entrepreneurs de la manufacture d'armes, en fut le premier président. Le nombre des titulaires est de 24, non compris les membres correspondants, résidents et non résidents et dont le nombre est illimité. La société encourage par des primes et des distinctions honorifiques les artistes, les mécaniciens, et les ouvriers qui ont inventé quelque nouveau perfectionnement, les cultivateurs qui ont adopté de meilleures méthodes, les horticulteurs qui ont indiqué de nouvelles plantes profitables, les agronomes qui ont apporté quelque amélioration dans l'éducation des vers à soie et dans la culture des mûriers, enfin tous ceux qui, se conformant à ses programmes, se sont distingués dans les diverses branches de l'industrie agricole et manufacturière. La société a fait frapper une médaille, gravée par un Stéphanos,

M. Galle, membre de l'Académie des Beaux-Arts : elle représente, sous la figure de Vulcain, l'emblême des chemins de fer, des houilles et des forges, quelques-unes des principales branches de l'industrie de l'arrondissement.

1823. — Les limites entre la ville et les communes de Montaud, Outrefurens et Valbenoîte furent rectifiées. La population *intra-muros* était alors de 19,102 habitants, celles des deux cantons réunis de 37,631.

1824.— Cette année, mourut, en Russie, notre compatriote l'abbé Poidebard, mécanicien distingué, que les troubles politiques avaient forcé à s'exiler. Attaché au service du czar, en qualité d'ingénieur mécanicien, il se livra à une foule de travaux qui lui ont acquis une haute réputation de savoir et d'habileté. Il imagina un nouveau moyen pour remorquer des bateaux sur le Volga, et fut placé à la tête de plusieurs entreprises qui avaient également pour but l'amélioration et les progrès des fabriques et des manufactures. Malgré les services par lui rendus au pays qu'il avait adopté, il mourut dans un état voisin de l'indigence.

1825. — Le 15 novembre de cette année fut fondé le *Mercure Ségusien*, journal d'abord littéraire et qui prit bientôt rang parmi les feuilles politiques. Publié au début par un homme plein de zèle, M. Félix Delamotte, mais peu versé dans les arts et la littérature, il fut plus tard secondé par quelques plumes plus habiles. Il est devenu la propriété de M. Janin, imprimeur-libraire, frère du spirituel écrivain de ce nom.

Nous arrivons à une époque remarquable de l'histoire stéphanoise ; c'est celle où le génie de l'art métallurgique s'élance dans la carrière plein de force et d'avenir. Ici de modernes obélisques projetant des colones de fumée, d'innombrables brasiers où se carbonise la houille ; là des forges ardentes, des hauts-fourneaux aux proportions colossales, remplissent les airs de bruit et de vapeurs. La muse de l'industrie s'est émue. Elle répète les accents inspirés du vieux poète

ségusien, qui proclama jadis les forges stéphanoises égales à celles de Lipari (1), et s'écrie avec enthousiasme :

Saint-Etienne, en tes murs de quel riche spectacle
L'œil est environné !....
Chez toi, l'amant des arts, de miracle en miracle
Se promène étonné !
Ses regards enchantés admirent ces usines
Où, sous l'effort puissant de mouvantes machines,
Par les feux amollis le métal embrasé
S'amincit et s'allonge en barres divisées ;
Ces fourneaux où la fonte, à la forge rebelle,
Obéissant à l'art, à son gré se pliant,
De richesses devient une source nouvelle,
En se changeant en fer malléable et liant.

Un grand mcuvement industriel avait lieu dans l'arrondissement. Des aciéries, formées dès 1815, par James Jackson, et plus tard par le banquier Milleret, rivalisèrent bientôt avec les établissements d'Angleterre et d'Allemagne. Des ouvriers étrangers vinrent apporter à Saint-Etienne les procédés em-

(1) Qua se brumalem Phæbi convertit ad ortum,
Et Lugdunenses tellus Segusia tractus
Prospicit, extremos inter celeberrima montes
Urbs jacet, æoliis Lipares æquanda caminis:
Vulcani domus est. Illic fabrilibus antris
Malleus horrificos ferro stridente fragores
Incutit insultans, volvitque per arcta viarum
Insomnes strepitus, noctemque laboribus addit.
. . . .
Illi forcipibus nigro candentia mersant
Æra lacu, pars hæc vasta fornace metallum
Eliquat, elisas angustis faucibus auras
Inspirans : illi, positis incudibus, ictus
Ingeminant, subiguntque rudes lentescere massas
Alternante manu, et magno molimine fingunt,
Indidit ut varias opus aut industria formas.

ployés chez nos voisins pour la manipulation du fer et de l'acier. L'auteur de cette notice, alors en séjour à Londres, fut assez heureux pour procurer des sujets anglais aux établissements de ce genre nouvellement élevés à Trablaine et à la Tréfilerie près de Saint-Etienne. Dans un mémoire publié en 1810, et inséré dans les Annales des Mines sur la nature et le gissement des minerais, connu sous le nom de fer *carbonaté lithoide*, M. de Gallois, ingénieur en chef des mines, avait appelé en France l'attention sur le traitement des minéraux des houillères, d'après les procédés anglais. Les espérances qu'il avait fait concevoir ne se réalisèrent pas complètement, dit M. Gervoy (1), le peu d'épaisseur et de continuité des bans de minerai dans la plupart des mines de houille de la Loire n'a pas suffi pour alimenter de grandes usines. La découverte, en 1823, d'une autre espèce de minerai de fer existant aussi en gissement irrégulier, à Latour, près de Saint-Etienne, ne suppléa pas à cette insuffisance, et l'on fut obligé de recourir aux minerais des départements de l'Ain et de la Haute-Saône.

L'existence des grandes forges de la Loire ne date que de 1819, et dès le principe on n'y employa d'autre combustible que la houille. Telle fut la première application en France des procédés anglais de la fabrication du fer.

La forge créée en 1820, à Saint-Julien-en-Jarrêt, par Joseph Bessy de Saint-Etienne, un de nos industriels les plus distingués, fut la première construite en France sur un grand modèle. Elle donna des produits l'année suivante et un succès complet couronna cette entreprise. Celle de Janon, la plus importante que la France possède, fut construite, en 1822, par MM. Roux et Frèrejean de Lyon, au nom de la Compagnie des fonderies et forges de la Loire, de l'Ardèche et de l'Isère, à laquelle appartiennent également quatre hauts-fourneaux, situés à la Voulte (Ardèche). Ceux de Terre-Noire,

(1) Rapport à M. le directeur des ponts-et-chaussées et des mines.

construits par M. de Gallois, au nom de la Compagnie anonyme des mines de fer de Saint-Etienne, furent achevés dans le courant de l'année 1823. Cette entreprise ne fut pas aussi productive envers les actionnaires qu'à l'égard du pays qui maintenant en recueille les fruits.

La forge de Lorette, près de Rive-de-Gier, date de 1824. MM. Neyrand et Thiolière y créèrent des martinets et des laminoirs pour le travail du fer. On cite, entr'autres produits de cette usine, des rubans de fer pour cercler les tonneaux d'après des procédés particuliers. Les deux hauts-fourneaux de l'Orme, près de Saint-Chamond, ne furent établis qu'en 1827 par MM. Charles Bessy et Ardaillon, et dans le but d'alimenter la forge de Saint-Julien.

L'exploitation de la houille était déjà considérable à cette époque. La création de nombreux établissements soit dans la localité, soit dans les contrées voisines, l'emploi de la vapeur comme force motrice dont la première application à Rive-de-Gier remonte à 1790, donnèrent de l'activité à toutes les exploitations de mines du territoire houiller de l'arrondissement (1).

(1) Ce bassin, sans contredit le plus riche en France, fut divisé en 1826 en 56 concessions ou périmètres distincts. Il présente une superficie de 22,143 hectares ou 221 kilomètres carrés sur une étendue de 46,250 mètres de l'est à l'ouest. Sa plus grande longueur, prise sur la méridienne de Roche-la-Molière, est de 11,000 mètres; elle diminue beaucoup vers Saint-Chamond et se réduit, à Rive-de-Gier, à 2,300 mètres. Ce bassin présente à peu près la forme d'un triangle, dont la base s'étend de Saint-Paul-en-Cornillon sur la rive droite de la Loire, au lieu dit Avernay, et dont le côté droit de Chazeau passe à Solaure, à Jauon, à la Grange-Merlin, laissant Château-Neuf en dehors pour atteindre la Fléchelle qui est à son extrémité, tandis que le côté gauche se dirige de la Fouillouse à la Tour pour remonter jusqu'à Saint-Genis-Terre-Noire et toucher le sommet qui est au nord-est de Dargoire.

Le sol houiller est circonscrit de toutes parts par le terrain primitif. Il n'en est séparé que par le grès que recouvrent souvent de faibles croûtes de terrain d'alluvions. Des affleurements viennent même se montrer au jour, selon la direction plus ou moins inclinée des couches. Quelquefois la houille se

L'existence du charbon de terre dans cette contrée doit avoir été reconnue très-anciennement ; c'est ce qne prouvent les titres du XIVe siècle, entr'autres la curieuse transaction du 18 février 1321 déjà citée au commencement de cette notice; mais son exploitation fut long temps restreinte aux be-

trouve en grandes masses à la surface du sol où elle est exploitée à ciel ouvert, comme à Firminy; d'autres fois elle est à 400 mètres de profondeur, comme à Rive-de-Gier. On a remarqué que la plus grande distance verticale de la formation houillère dans cette localité est de 750 mètres. D'une part, Mont-Salson, près de Saint-Etienne, point culminant qui est à 725 mètres au dessus du niveau de la mer, et le fonds du puits du Logis-des-Pères, le plus bas de Rive-de-Gier, qui est à 25 mètres au dessous de l'Océan.

La puissance et le nombre des couches varient suivant les localités. « On en exploite, dit M. Beaunier, qui n'ont que 48 centimètres d'épaisseur, mais le plus souvent les exploitations ont été dirigées sur des couches dont l'épaisseur varie entre un et cinq mètres, et sur certains points, ces mêmes couches éprouvent des renflements subits qui leur font acquérir une puissance beaucoup plus considérable (16 à 20 mètres). M. Landrin pense qu'un même système a recouvert tout le territoire de Saint-Etienne, Saint-Chamond et Rive-de-Gier, mais qu'un vaste mouvement du sol, en élevant cette zone houillère, a établi au point culminant une barrière qui l'a séparé en deux gisements. Il assure avoir reconnu l'existence de treize couches différentes, parfaitement distinctes, dit-il, d'une allure régulière et concordante, mais différant essentiellement par leur manière d'être et par les rochers qui les accompagnent. Une particularité singulière de ce territoire, c'est la présence d'un feu souterrain existant sans interruption depuis plusieurs siècles, notamment à la Ricamarie. M. de Bournon, dans sa lithologie des environs de Saint-Etienne, rapporte une explosion qui présenta l'aspect formidable d'un volcan. C'est, sans doute, à un de ces accidents qu'a fait allusion le poète déjà cité, Jacques Moireau, dans sa pièce de vers intitulée : *Ætna Segusianorum :*

. . . .
Hanc urbem juxta flammantibus ignea saxis,
Erigitur rupes, ætnæos æmula nimbos
Quæ vomit, et nebulæ fumantis turbine cœlum
Undatim involvens densa caligine opacat
Culmina, ubi terras ignis percurrit inanes.
. . . .

soins des habitants ; elle reçut un peu d'activité par les débouchés que fit naître le balisage de la Loire au commencement du siècle dernier et par l'ouverture du canal de Givors à la fin du même siècle. Ce n'est même que depuis la création des établissements métallurgiques que nos mines ont pris l'importance à laquelle elles étaient appelées par l'abondance et la qualité de leurs charbons et par leur position géographique. L'extraction qui, en 1782, pouvait être évaluée à deux millions de quintaux (1) métriques s'était élevée en 1825 à 5,604,202. Plus de la moitié du périmètre houiller était en exploitation. On y employait 2,708 ouvriers, 289 chevaux et 59 machines à vapeur.

Ce territoire, l'un des plus riches en établissements métallurgiques et manufacturiers, possédant avec profusion la houille, élément indispensable des arts industriels, n'avait à cette époque pour tout débouché vers le Rhône et la Loire qu'une détestable route, continuellement détériorée par la circulation de milliers de voitures. M. de Gallois fut un des premiers en France qui ait fait connaître les chemins de fer. Dès 1817 il avait publié dans les Annales des Mines un mémoire où il faisait ressortir toute l'utilité de ces nouveaux moyens de transport. En 1821, il se rendit avec M. Beaunier et M. Boggio en Angleterre pour y recueillir les renseignements nécessaires à la construction d'une voie de cette espèce. C'est à eux que le pays est redevable de ce nouveau mode de communication. De là l'origine du rail-way de Saint-Etienne à la Loire, et dont M. Beaunier fut le directeur.

Concédé par ordonnance du 26 février 1823, avec le péage de 1 centime 86 centièmes par kilomètre et hectolitre (de 80

(1) Plusieurs tableaux du mouvement général des exploitations de houille de l'arrondissement de Saint-Etienne, n'évaluent l'extraction qu'à 967 quintaux métriques, qui est le chiffre résultant du rapport de l'ingénieur chargé d'inspecter les mines du bassin de Saint Etienne, non compris celui de Rive-de-Gier.

kilogrammes) ce chemin ne fut livré à la circulation qu'à la fin de 1827. Il comprend une longueur de 18,275 mètres à partir du Pont de l'Ane jusqu'à Andrézieux (non compris les doubles voies et divers embranchements qui s'y soudent); la pente totale est 142 mètres ou en moyenne 0 m. 0077 par mètre. Son tracé n'offre qu'une suite d'inclinaisons variées, suivant les inflexions du sol. Ses courbes sont en général peu développées, ce qui lui a permis d'éviter les souterrains et les grands terrassements aux points de chargement et de déchargement. Le capital fourni par les actionnaires a été de 1,750,000 francs divisé en 350 actions de 5,000 francs. Les transports se sont élevés dans la première année d'exercice à 53,970 tonnes (de 1,000 kilogrammes) et ils ont toujours été en croissant. Ce chemin a constamment donné des bénéfices.

Cet essai fut bientôt suivi d'une entreprise plus importante, ce fut le chemin de fer de Saint-Etienne à Lyon, desservant Saint-Chamond, Rive-de-Gier et Givors. Concédé à MM. Seguin frères et Edouard Biot, par ordonnance royale du 27 mars 1826, au taux de 8 centimes 9/10 par tonne et kilomètres, il fut exécuté par M. Marc Seguin en moins de cinq ans.

Ce grand travail offrit partout de nombreuses difficultés. Saint-Chamond et Rive-de-Gier s'opposèrent à ce qu'il traversât leurs villes. La première obligea les entrepreneurs à faire un long circuit, la seconde à percer un tunnel dispendieux et difficile. La nécessité de ne donner aux courbes moins de 500 mètres de rayon dût multiplier les percements. Seize souterrains de différentes longueurs comprenant ensemble 4,151 mètres furent exécutés. Celui de Terre-Noire, le plus couteux à cause de la nature du terrain très friable et des anciens travaux d'exploitation de mines, a 1,506 mètres; celui de Rive-de-Gier en a 984. Tous deux sont à une seule voie et les voûtes à formes elliptiques, afin de mieux résister aux poussées du terrain. 148 aqueducs, 106 ponts ou ponteaux, un nombre considérable de tranchées de remblais et de terrassements furent exécutés le long des vallées du Janon,

du Gier et sur les bords du Rhône. Un beau pont sur la Saône, compléta ce travail qui comprend une longueur d'environ cinquante-huit kilomètres.

Ce chemin, dont le capital social est de onze millions, représenté par 2,200 actions de 5,000 francs, est à double voie et à rails en fer. Une pente d'environ 13 millimètres par mètre de Saint-Etienne à Rive-de-Gier, et de 6 millimètres de ce dernier lieu à Givors permet aux convois de se mouvoir par l'effet seul de la gravitation à la descente ; de là jusqu'à Lyon, et pour la remonte on emploie la force des chevaux et celle de la vapeur.

Le troisième chemin de fer qui compléta la ligne des transports de l'arrondissement, est celui dit de la Loire ou de Saint-Etienne à Roanne, adjugé à MM. Mellet et Henri, le 27 août 1828, aux taux de 14 centimes 1/2 par tonne et kilomètre. Une ordonnance, en date du 23 juillet 1833, a approuvé la convention passée entr'eux et la compagnie d'Andrézieux pour la soudure des deux chemins au lieu de la Querillère.

Le tracé de la ligne n'offrit aucune difficulté sérieuse au milieu de la plaine du Forez, où les rayons des courbes sont toutes de 2,000 mètres ; mais dans la traversée des montagnes, le long des gorges resserrées du Berneton, de Champagny, du Grand-Val et de Gand il a fallu avoir recours à des rayons plus faibles de 1,000,500 et même 200 m. Il a fallu dans toute cette partie exécuter des remblais et des tranchées considérables à travers des masses porphyriques très dures (1).

Ce chemin, le mieux confectionné des trois rail-ways du département de la Loire, est à voie triple et comprend une étendue de 67,192 mètres, dont un peu plus de la moitié dans la plaine du Forez, où il se soude avec l'embranchement

(1) Les renseignements qui précèdent ont été en partie empruntés, pour les houilles et les chemins de fer, aux notices de MM. Gervoy et Smith, insérée dans l'ouvrage intitulé : *Lois européennes et américaines.*

de Montrond à Montbrison, rameau de 15,540 mètres et le reste au milieu des terrains accidentés de Buis, de Neulise et de Biesse dont les plans inclinés ont 3, 4 et même près de 5 centimètres par mètre de pente.

Cette voie ne transporte qu'environ cent mille tonnes de houille et 40,000 voyageurs ; mais le mouvement s'accroîtra, lorsqu'il pourra se lier sans lacune avec le canal de Roanne à Digoin : ce sera le point de communication le plus direct du midi avec le nord de la France par les bassins du Rhône, de la Loire et de la Seine.

Une digression sur les travaux de l'industrie à cette époque brillante de l'administration de M. Hippolyte Royet, a interrompu la série des faits survenus à Saint-Etienne depuis 1826. En voici la continuation.

Le 20 mai de cette année, un évènement priva la ville d'un bon citoyen, victime de son zèle et de son courage. La rivière, grossie soudainement, entraînait un malheureux qui bientôt allait disparaître, quand M. Gerentet, négociant de cette ville, se précipita au milieu des eaux pour le sauver ; mais le torrent trop impétueux, les emporta l'un et l'autre sans qu'il fut possible de les secourir. En commémoration du dévouement de ce généreux citoyen, la ville a donné le nom de *Gérentet* à une rue qui longe le Furens, et a concédé à perpétuité à sa famille un terrain propre à sa sépulture.

Le 30 juin, Mme la dauphine (duchesse d'Angoulême) vint à Saint-Etienne. La ville dépensa 16,000 francs en cette circonstance. L'enthousiasme public s'était réveillé pour la recevoir ; mais on resta peu satisfait de la visite de la fille de Marie-Antoinette. Ses manières brusques et altières déplurent même à ses partisans. Il parut à tout le monde que cette princesse n'avait rien appris, ni rien oublié.

Quelque temps après eut lieu une circonstance extraordinaire qui causa beaucoup d'émoi dans la population et qui prouve avec quelle facilité les bruits les plus absurdes peuvent être répandus. On assurait qu'un animal féroce, une

hyène avait été aperçue parcourant les rues de la ville. On montrait même, en différents endroits, les marques de sa rage et de sa voracité. La jeunesse s'arma, l'autorité municipale fit faire des visites sous les voûtes du Furens, et des patrouilles nombreuses sillonnèrent, pendant les nuits, les rues de Saint-Etienne. Mais bientôt la panique publique s'évanouit devant le ridicule. Quelque personnes ne virent dans cet évènement qu'une mystification, d'autres crurent y reconnaître une allusion outrageante envers une auguste personne.

L'année 1827 fut signalée par la construction d'un édifice qui n'est pas remarquable par son élégance, mais bien par son utilité. Un décret, du 18 mars 1802, avait créé une Bourse de commerce dans cette ville : un autre, du 15 janvier 1808, avait autorisé une Condition unique des soies : ils reçurent l'un et l'autre leur exécution, et une construction eut lieu sur l'ancien emplacement de l'église des Pénitents, pour cette double destination. La partie supérieure du bâtiment dût servir pour la dessication publique des soies, et le rez-de-chaussée fut destiné à servir de point de réunion aux négociants. Si cette dernière destination n'a pas eu son exécution, il ne faut pas en rechercher la cause dans le non parachèvement de cet édifice, comme pourrait le faire supposer M. Touchard-Lafosse, auteur de la *Loire Historique*, mais dans les habitudes stéphanoises qui sont plutôt celles de manufacturiers que de négociants.

En 1828, eut lieu l'élection de M. Gérin, négociant, comme député de Saint-Etienne en remplacement de M. Fournas de Saint-Chamond, décédé. Vers le même temps parut un ouvrage qui fit connaître au loin le commerce, les arts et les manufactures de Saint-Etienne. Ce fut un *Indicateur* des principaux négociants de notre arrondissement accompagné de notices statistiques et industrielles, ouvrage utile à la localité et très recherché des étrangers (1).

(1) Voici ce qu'en a dit le docteur Jonh Bowring devant la commission

Le 5 novembre 1828, fut publié un nouveau journal industriel et littéraire qui fut intitulé le *Stéphanois*. La rédaction fut entièrement due à M. Locard-de-Noël, ancien employé au ministère de l'intérieur. Cet essai fut, quelque temps après, suivi d'une autre feuille également hebdommadaire, le *Vulcain*, qui, comme le précédent, eut une courte existence.

Au mois de février 1829, M. Lachèze fut nommé député à Montbrison, et sa nomination fut due en partie aux suffrages des électeurs de Saint-Etienne. L'année suivante, le ministère Polignac ayant remplacé celui de M. de Martignac, la chambre fut dissoute, et M. Lachèze, un des 221, fut nommé à Saint-Etienne. Les évènements politiques commençaient à inspirer de l'inquiétude, et les esprits les moins clairvoyants ne pouvaient s'empêcher de craindre quelque catastrophe.

Le commencement de 1830 fut remarquable par un froid excessif. A Saint-Etienne, le thermomètre descendit à 21 degrés centigrades.

Le commerce, depuis longtemps prospère, était tombé en souffrance par suite de la crise des Etats-Unis d'Amérique : celle qui se manifesta à Paris ne fut pas seulement le résultat malheureux des événements politiques, mais la conséquence inévitable de la trop grande extension des affaires.

La France venait d'accomplir deux glorieux faits d'armes.

d'enquête, formée en Angleterre pour éclairer le parlement sur le commerce des soieries :

« Je mettrai devant vos yeux des documents publiés par un homme que je regarde, sans aucun doute, comme le mieux informé du pays. N'ayant été occupé depuis plusieurs années qu'à des recherches statistiques, il a écrit le seul livre de mérite qui décrive le commerce de soieries de Saint-Etienne, son accroissement et ses progrès. Ses écrits peuvent être consultés par tout homme qui s'intéresse à l'histoire du commerce, et je ferai remarquer ici qu'il est extraordinaire qu'il y ait une histoire imprimée du commerce de Saint-Etienne, tandis qu'il n'en existe pas de celui de Lyon. » (*Report from select committee on the silk trade With the minutes of evidence*. 1832).

Elle avait contribué à affranchir la Grèce du joug ottoman et conquis Alger aux yeux de l'Europe étonnée (1). A peine les chants qui célébraient cette seconde victoire avaient-ils cessé, que l'on entendit gronder le canon qui jadis avait signalé la chute de la Bastille.

Les passions politiques avaient repris leur essor. La mauvaise direction et la faiblesse du gouvernement de Charles X avaient amené la perturbation dans les esprits. Une crise était imminente, quand parurent les ordonnances. Les habitants de Saint-Etienne observèrent dans un douloureux silence ce dernier acte d'un pouvoir défaillant. Toutes les affaires furent suspendus, les comptoirs déserts, les citoyens se pressèrent sur les places publiques, attendant avec anxiété les nouvelles de la capitale. Le *Mercure Ségusien* (2), un des journaux constitutionnels de province qui se distinguaient par une opposition raisonnée, fut du petit nombre de ceux qui osèrent résister à l'arbitraire. « L'horizon s'assombrit, disait-il, les peuples sont dans l'attente de ces grands événements qui remuent le fond des empires et font trembler la terre politique. » En vain un arrêté du préfet lui interdit-il de paraître : le journaliste fit barricader ses portes, distribua en trois jours 10,000 exemplaires, et déclara qu'il ne céderait qu'à la force et à la violence.

Bientôt se répandit la nouvelle des événements survenus à Paris dans les journées mémorables des 27, 28 et 29 juillet. La majorité des Stéphanois adhérèrent franchement au nouvel orde de choses; ils désiraient les libertés publiques entendues dans les limites de la Charte.

(1) Un enfant adoptif de Saint-Etienne a figuré avec honneur à la première de ces campagnes : c'est le colonel Rhullière, depuis maréchal-de-camp à Anvers et lieutenant-général à Alger.

(2) Cette feuille était alors principalement rédigée par deux hommes d'un mérite littéraire reconnu, MM. A. Royet, écrivain érudit, spirituel et élégant, et A. de Loy, prosateur et poète plein d'inspirations passionnées.

Le 31 juillet, quatre jeunes Lyonnais apportèrent dans cette ville le drapeau tricolore, rendu si célèbre par les victoires de la république et de l'empire. Ces couleurs si chères au peuple, remplacèrent aux acclamations d'une foule immense, sur le balcon de l'Hôtel-de-Ville, non encore achevé, la vieille bannière d'Henri IV et de Louis XIV. Le soir, une troupe de de ces individus, à figures sinistres, qui paraissent à toutes les époques critiques, se répandirent dans les différents quartiers de la ville, et arrachèrent les insignes du pouvoir déchu. Les ayant transportés sur la place publique, ces conquérants d'un nouveau genre en firent un feu de joie autour duquel eurent lieu pendant une partie de la nuit des danses et des scènes grotesques. Heureusement l'on n'eut à déplorer aucun accident fâcheux, de généreux citoyens étant parvenus à faire cesser ces démonstrations bruyantes.

La garde nationale, comme aux jours mémorables de 89, se forma spontanément dans notre ville. Il y eut, comme alors, de l'écho dans toutes les classes de la société, quand on présuma la patrie en danger, et que l'on fit appel au zèle et au dévouement de tous les citoyens. Deux mille hommes environ reçurent ici des armes et furent placés sous le commandement du général Valdec-Boudinhon, vieux soldat du 91, qui avait conquis tous ses grades sur le champ de bataille.

Le 4 août, un détachement de jeunes gens, commandés par M. Colombet aîné, se rendit à Monistrol, où les trois couleurs furent arborées.

Le 15 août, on fêta à Saint-Etienne l'avénement au trône de Louis-Philippe Ier. Tous les amis de l'ordre public se félicitèrent de voir une révolution opérée sans autre secousse, et accueillirent avec transport un prince considéré comme le meilleur des citoyens.

Les administrations reçurent à leur tête des hommes habiles et dévoués au nouveau gouvernement. M. Gasparin, depuis ministre de l'intérieur, remplaça M. de Chalieu à la pré-

fecture de la Loire (1), et M. Teissier, depuis préfet de l'Aude (2), fut nommé sous-préfet à Saint-Etienne, où il succéda à M. de Rochefort.

(1) Voici la liste complète de différents préfets à Montbrison et sous-préfets à Saint-Etienne.

	Préfets	*Sous-Préfets.*
En 1800.	1. Imbert.	1. Sauzéas.
1807.	2. Ducolombier.	—
1812.	3. Holvoet.	—
1814.	4. Le comte de Rambuteau.	—
1815,	5. (100 *Jours*). Tribert.	2. J.-J. Baude.
—	6. (*Restauration*). Tassin-de-Nonneville.	3. Durozier.
1823.	7. De Chaulieu.	—
1827.	— —	4. De Rochefort.
En 1830.	8. Gasparin.	5. Teissier.
—	9. Scipion Mourgues.	—
1831.	10. De Norvins.	—
1832.	11. Bret.	—
1833.	12. Sers.	6. P. Mollard.
1834.	— —	7. H. Dugas.
—	— —	8. Parran.
1836.	— —	9. Génie.
—	— —	10. Delon.
1837.	13. Jayr.	—
1838.	14. Faye.	11. E. Ladoucette.
1839.	15. Barthelémy.	—

(2) Depuis longtemps Saint-Etienne n'avait eu un administrateur aussi laborieux. Organiser la garde nationale, remanier le personnel des maires, constituer le conseil d'arrondissement et les comités cantonnaux chargés de la surveillance et de la direction des écoles primaires, pourvoir au service intérieur et extérieur des prisons, par un réglement général, tels furent ses principaux actes. Ses administrés n'ont cessé de trouver en ce travailleur infatigable, l'activité si désirable dans le premier magistrat de l'arrondissement. *Justice pour tous*, telle fut sa devise. Il est l'auteur d'une histoire de Thionville, d'un Essai philologique sur les commencements de l'imprimerie à Metz, ouvrage qui a mérité une médaille d'or, décernée par l'Académie des inscriptions et bel-

Le 19 août, la ville envoya à Paris, pour féliciter le roi sur son avénement, une députation chargée d'une adresse : « Sire, disait-elle, il y a de hauts enseignements dans la révolution des trois jours : l'histoire les accueillera, et elle dira qu'au milieu de la vacance de trône et pendant l'éclipse de la royauté, un prince s'est rencontré si bien éclairé sur les besoins et les droits nationaux, si bien sympathisant avec les libertés publiques, si fort en popularité, que le faisceau délié de l'obéissance des peuples ne s'est point rompu. » L'avocat Voilquin chargé dans cette circonstanee de porter la parole, le fit avec une émotion qui nuisit à sa voix mâle et fortement accentuée. Il trembla, dit Jules Janin (1), mais il n'en conserva pas moins sa présence d'esprit en entretenant le roi des ressources industrielles de notre cité, pouvant confectionner au besoin 150,000 fusils par an et fabriquer des millions d'aunes de rubans tricolores.

La ville sollicita, dans cette occasion auprès du ministre de l'intérieur la translation du chef-lieu de préfecture de Montbrison à Saint-Etienne. Cette dernière, en effet, la dixième de France par sa population, la plus importante de tous les chefs-lieux de sous-préfectures du royaume, centre d'activité, de population, d'affaires et d'intérêts, pivot sur lequel tourne tout le département de la Loire, Saint-Etienne n'a ni préfecture, ni recette générale, ni cour d'assises! Cette demande, quoique juste et raisonnable, ne reçut pas de la députation de la Loire tout l'appui nécessaire pour réussir : Elle fut néanmoins prise en considération.

Le 22 du même mois, à la rentrée du tribunal de Saint-Etienne, M. Smith, récemment élu procureur du roi, en rem-

les-lettres, d'un Manuel des gardes-champêtres, répertoire le plus complet de tout ce qui tend à fixer les droits et les devoirs de cette classe de fonctionnaires dont la bonne conduite peut exercer une grande influence sur le bon ordre dans les campagnes.

(1) *Mercure Segusien* du 31 août 1830.

placement de M. Quinson, prononça un discours remarquable, où l'on trouve toute l'indépendance et la noblesse des sentiments dont il avait donné des preuves comme avocat.

Au mois d'octobre, M. J.-J. Baude, depuis conseiller d'Etat, fut élu député par les trois colléges du département réunis à Montbrison (1).

Voici quelques termes de sa profession de foi : « J'ai administré dans des temps difficiles deux arrondissements du département. Vous êtes juges de mes actes. Habitant depuis parmi vous, j'ai saisi plusieurs occasions de faire, sur les ressources et les besoins de la contrée, une étude dont je serais heureux, dans quelque position que je me trouve, de lui consacrer tous les fruits... Soldat des trois journées de juillet, c'est surtout pour en consolider les résultats que j'ambitionne aujourd'hui vos suffrages. »

Le 16 novembre, le duc d'Orléans vint à Saint-Etienne où il reçut l'accueil le plus empressé. Le lendemain, il visita avec attention nos principaux établissements industriels, notamment le chemin de fer d'Andrézieux, récemment terminé, une mine à Méons au fond de la quelle il accepta une collation improvisée, la manufacture royale, les fabriques de rubans, de quincaillerie et d'armes de luxe ou de commerce, ainsi que quelques établissements publics tels que l'hôpital, l'hospice des vieillards et la maison des sourdes-muettes. Le même jour, il passa en revue la garde nationale composée de deux légions, à la tête desquels marchaient les colonels Neyron-Royet et V. Jovin-Bouchard. Les autres compagnies des communes s'y étant réunies, on put compter 4,500 hommes sous les armes, infanterie, cavalerie et artillerie. Malgré la pluie battante, l'enthousiasme fut à son comble. Le peuple

(1) Chaud partisan de la révolution de juillet, il remplaça M. de Champagny, député de l'extrême droite, et fut nommé à la presque unanimité à trois reprises différentes dans l'espace de quatre mois!

stéphanois remarqua avec plaisir le prince donner l'exemple du zèle dans l'accomplissement de ses devoirs de citoyen, et toutes les personnes qui approchèrent de lui furent frappées du tact de ses réponses, et de la convenance et de la justesse de ses expressions. Un bal eut lieu dans la soirée, où le prince dansa et se mêla à la foule avide de le connaître. Un poète, malheureusement trop tôt enlevé aux muses, célébra cette fête par une cantate qui finit ainsi (1) :

Et toi, fille de l'industrie,
Saint-Étienne, riche cité,
A l'ombre de la liberté,
Tu grandiras pour la patrie ;
Fière de ton destin si beau,
On te verrait, aux jours d'alarmes,
Donner tes enfants et tes armes
Pour défendre le vieux drapeau.

Dans le courant de 1830, on posa à Saint-Etienne des bornes-fontaines, objet d'une grande utilité que la population attendait avec impatience. On s'occupa également à tracer une enceinte de boulevards extérieurs, pour donner momentanément de l'ouvrage à une foule d'ouvriers de tous genres, inactifs par la suite de la crise commerciale. Des remblais et des terrassements furent commencés dans la partie nord-est de la ville. Il est à regretter que ce projet qui avait pour but de faciliter la circulation publique et la perception des octrois, de rassainir la ville et de procurer des promenades agréables, n'ait pas été conduit à bonne fin.

Tels furent les derniers actes d'un administrateur qui a marqué son passage d'une manière remarquable. Aidé d'un conseil municipal qui le secondait avec zèle, M. Hyp. Royet a pu entreprendre la plupart des embellissements qui existent aujourd'hui. De Saint-Etienne jadis resserré, ville, comme a dit un écrivain, *de boue et de fumée*, il a contribué à fonder une

(1) *Ségusienne*, par Aimé de Loy, musique de M. Werner.

cité moderne, embellie de quelques édifices publics, percée de rues larges, alignées et bordées de trottoirs. Il eut pu, disent quelques personnes, faire mieux et davantage. Quelles que soient les objections faites à ses actes et à ses vues pour l'embellissement de Saint-Etienne, on lui tiendra compte de onze années consécutives d'une administration sage, active et intelligente. Son nom figurera avec distinction à côté de celui de son prédécesseur, Praire-Royet, dont il a continué l'œuvre, et dont il aurait, sans aucun doute, partagé le dévouement, si les circonstances l'eussent ordonné.

En 1831, M. Hyp. Royet ayant donné sa démission, la commune fut administrée par M. H. Paliard, R. Deprandière et A. Royet, adjoints.

La ville était grevée de dettes, le conseil municipal vota pour y faire face une contribution extraordinaire de 15 centimes par franc du capital des impôts directs, celui des fenêtres excepté.

Les appréhensions d'une guerre européenne avaient arrêté l'essor de l'industrie rubanière. Beaucoup de passementiers s'éloignèrent de Saint-Etienne, d'autres qui restaient sans ouvrages furent occupés à des travaux de terrassements. De nombreux attentats furent alors commis autour de la ville. A Saint-Victor-sur-Loire une bande armée de malfaiteurs blessa des habitants et dévasta les propriétés.

Une somme de 271,168 francs ayant été accordée au département de la Loire sur le crédit des trente millions ouverts par la loi du 17 octobre, afin d'être employée en prêts ou avances au commerce et à l'industrie, 171,000 francs furent confiés dans l'arrondissement à des fabricants atteints par la crise commerciale.

L'industrie des armes de guerre avait pris seule beaucoup d'activité. Les fabricants d'armes de luxe furent autorisés à confectionner des fusils n° 1. On remarqua que la population de Saint-Etienne qui, en 1826, comptait (*intra muros*) 37,031 habitants, fut réduite cette année à 33,064 habitants.

8

Le 2 février eut lieu un événement semblable à celui de 1812, où H. Coffin, ouvrier mineur des environs de Liége, se signala d'une manière si remarquable, et qui retentit dans toute la France.

Une mine de houille, située au bois Monzil, fut subitement inondée, par suite de l'irruption d'une énorme masse d'eau provenant d'anciennes galeries abandonnées. Plusieurs ouvriers parvinrent à s'échapper, mais seize restèrent enfermés.

Aux premières nouvelles de la catastrophe on chercha avec des pompes à tirer l'eau de la mine, moyen qui ne fut pas assez prompt. Des recherches actives furent alors commencées dans l'espoir d'arriver jusqu'aux mineurs dont on entendait les coups redoublés. Un sondage fut d'abord poussé jusqu'à eux, puis une communication établie; enfin, après 136 heures d'angoisses et de travaux non-interrompus, on retira huit ouvriers vivant encore; huit autres de leurs camarades avaient été noyés ou asphyxiés par défaut d'air respirable.

Tous les citoyens sans distinction rivalisèrent de zèle, et la garde nationale organisée en corps et avec ordre contribua à surveiller et à activer les travaux. MM. Delsériès et Gervoy, ingénieurs des mines, reçurent, à cette occasion, la décoration de la Légion-d'Honneur ; deux médailles d'or furent également décernées à M. Bonnefoy, curé de Villars et à M. Soviche, médecin ; des médailles en argent furent distribuées à quelques directeurs de mines et à plusieurs ouvriers, pour la part active que chacun d'eux avait prise à la délivrance des infortunés mineurs. MM. Smith, procureur du roi, et Soviche, médecin, publièrent sur cet événement des relations qui excitent encore aujourd'hui le plus vif intérêt.

A la fin de février, les membres des nouveaux conseils de département et d'arrondissement, soumis au choix de l'autorité, furent désignés : le premier, composé de 20 personnes, en compte sept prises dans le sein de l'arrondissement. Ce furent, pour Saint-Etienne, MM. Peyret-Lallier, Terme, Jovin-Deshayes et Montanier. Le second fut composé de 14 mem-

bres, au nombre desquels on désigna nos concitoyens : MM. Bayon et Prandière.

Le 3 mars, éclata une émeute provoquée par la création d'une usine à vapeur, au lieu des Rives, pour la fabrication au laminoir des canons de fusils. L'autorité fit au peuple une adresse, où elle proclama le grand principe de la liberté d'industrie ; et afin d'éclairer les ouvriers sur leurs véritables intérêts, elle leur rappela différents exemples qui prouvent que les nouveaux procédés, bien qu'ils froissent au début quelques existences, finissent par améliorer le sort de la classe ouvrière.

« Lorsque le célèbre Jacquard, dit-elle, inventa son ingénieux procédé pour la fabrication des tissus, cette découverte nouvelle inspira les mêmes craintes aux ouvriers qui travaillaient sur les anciens métiers.

« Les premières machines à vapeur qui ont été employées pour l'extraction des charbons de terre, excitèrent aussi les plaintes des ouvriers mineurs ; leur industrie, suivant eux, était perdue.

« Le canal de Givors devait, disait-on, ruiner les voituriers qui opéraient péniblement les transports des charbons à dos de mulet.

« En 1790, un sieur Sauvade établit à Saint-Etienne une mécanique pour les fourchettes en fer battu ; les ouvriers de cette partie s'y opposèrent. L'établissement fut détruit. Cette industrie, repoussée à Saint-Etienne, s'est établie à Mirecourt où elle prospère.

« Les vices en bois étaient autrefois à Saint-Etienne une branche de commerce fort importante ; elle s'est perdue depuis qu'on a établi à Beaucourt des mécaniques qui en ont activé la fabrication. N'eût-il pas été à désirer qu'un de nos manufacturiers eût conçut l'idée d'un semblable mécanisme ? Il eût ainsi conservé cette fabrication à notre pays, qui maintenant en recueillerait les fruits (1). »

(1) Un exemple également frappant fut offert à Saint-Etienne dès l'impor-

C'est ainsi que l'autorité cherchait à éclairer le peuple et à le détourner de la voie funeste où voulaient l'entraîner des êtres pervers et égarés : ses conseils ne furent malheureusement pas écoutés.

Une bande tumultueuse d'environ 2,000 individus de tout âge et de tout sexe se porta sur les lieux où furent commis des actes de violence et de destruction.

L'alerte ayant été donnée dans la ville, la générale battit dans toutes les rues. Un détachement de la garde nationale placé en observation, ainsi qu'une compagnie de canonniers qui arriva en même temps, ne purent parvenir à sauver l'établissement des premières attaques. Quelques coups de feu furent même tirés pour effrayer les malfaiteurs, mais sans aucun résultat.

Des renforts de gardes nationaux, au nombre desquels on remarquait l'ex-maire, M. Hyp. Royet, en simple costume de garde national, le commandant Dupré et d'autres officiers de notre ancienne armée, arrivèrent bientôt et dissipèrent le rassemblement.

Un homme qui, plus tard figurera d'une manière bien triste dans des circonstances différentes, se distingua par son courage et sa force herculéenne. Le caporal Caussidière lutta longtemps contre les assaillants et reçut même quelques contusions en combattant alors pour la défense des lois et de la propriété. — Plusieurs des révoltés les plus exaspérés furent

tation des métiers de barre qui, dans la prévention de quelques fabricants et des ouvriers, devaient entraîner la ruine de la fabrique de rubans; procédés qui ont, au contraire, si puissamment contribué à son développement. Un autre exemple non moins évident, c'est celui des chemins de fer qui, suivant un grand nombre de personnes, devait compromettre beaucoup d'existences et porter préjudice à la propriété, mais qui ont été, il est impossible de le nier, un immense bienfait pour le pays. Les grands avantages que les masses en général retirent de ces établissements, doivent, on ne saurait trop le répéter, faire taire les petits intérêts froissés au début.

arrêtés et condamnés par la cour d'assises. Cet événement fit sentir la nécessité d'avoir à Saint-Etienne une force militaire qui put imposer à la multitude. Un bataillon du 6e de ligne fut, en conséquence envoyé dans cette ville où l'on a depuis cette époque entretenu la garnison.

Le 1er mai il y eut un grand mouvement à Saint-Etienne pour le second anniversaire de la fête de Louis-Philippe. Une messe en musique fut célébrée et des morceaux analogues à la circonstance furent exécutés alternativement par les deux corps de musique de la garde nationale qui rivalisèrent de zèle et de talent. Une revue magnifique eut lieu à la suite, et un banquet auquel présida la plus franche cordialité, termina cette journée qui comptera parmi nos plus beaux jours.

Le 1er juillet, MM. Ardaillon et F. Robert furent élus députés : le premier par le collége électoral de Saint-Chamond, et le second par celui de Saint-Etienne.

En septembre, les deux légions de la garde nationale ayant été refondues en une seule, M. L. Hyp. Royet fut désigné colonel et M. L. Ranchon lieutenant-colonel. Ils étaient les premiers candidats de la liste décuple formée conformément à la loi du 22 mars. Ils furent reconnus le 4 septembre en présence de toute la légion et d'un bataillon du 9e léger, alors en garnison dans cette ville ainsi que d'un immense concours de la population. M. Teissier, sous-préfet, au milieu de son allocution, s'exprima ainsi : « Il est heureux pour vos magistrats ce jour où ils voient réunis dans ce corps nombreux l'élite des citoyens, et à leur tête les chefs si dignes de leur confiance qu'ils se sont donnés par un libre choix et d'après leurs convictions ; et vous aussi, M. le colonel, vous êtes l'élu des Stéphanois. En vous plaçant à la tête de vos compatriotes, de cette généreuse population qui avait une dette de reconnaissance à acquitter envers vous, le roi n'a fait qu'adopter, que confirmer la plus admirable candidature. »

Au mois d'octobre eurent lieu les élections municipales, d'après le mode indiqué par la nouvelle loi. Les citoyens fu-

rent généralement peu exacts à remplir leurs devoirs d'électeurs, l'indifférence publique prédominait.

A la fin de cette année, la compagnie du canal de Givors sollicita et obtint une ordonnance royale pour le prolongement de sa voie navigable jusqu'à la Grand-Croix. Elle eut peut-être mieux fait de mettre le canal en communication par un chemin de fer avec les bassins de Saint-Etienne et de Firminy.

Vers la même époque, le beau pont suspendu d'Andrézieux était ouvert au public, et l'administration de poste établissait un service direct pour le transport des dépêches jusqu'à Roanne.

La ville de Saint-Etienne renouvela sa demande du chef-lieu de la préfecture. Des mémoires furent publiés, le premier par M. Smith, procureur du roi, sur l'*Importance de l'arrondissement de Saint-Etienne, considéré sous le rapport de l'administration de la justice;* l'autre par M. Peyret-Lallier, membre du conseil municipal et de celui du département, intitulé : *De la nécessité d'établir à Saint-Etienne le chef-lieu de la préfecture.*

1832. — L'horison s'était rembruni. L'administration municipale était devenue difficile. Une dette considérable pesait sur la ville. Les travaux de fabrique étaient ralentis. On cherchait à répandre dans le public des doctrines pernicieuses. Il fallait un homme éclairé, actif et prudent pour mettre de l'ordre dans les finances, liquider une foule de réclamations litigieuses, maintenir l'ordre public et fonder les établissements utiles que réclamait la localité. M. E. Peyret-Lallier fut nommé maire. Cet administrateur s'occupa avec autant de persévérance que de succès de l'amélioration des ressources municipales et de la liquidation d'un passif effrayant : les abus furent supprimés, l'exactitude fut imposée aux employés, et la régularité fut apportée dans toutes les parties de l'administration. Dès son entrée à la mairie, M. Peyret-Lallier s'occupa de la construction de la fontaine monumentale projetée sur la place

Chavanelle, ainsi que des bornes-fontaine à la place aux Bœufs, et aux places du Grand-Gonnet et de Marengo. Plus tard, il fit enlever la fontaine de la place Royale et la fit réédifier sous la direction de l'architecte Charnal.

A la nouvelle du choléra qui sévissait si cruellement sur la population de Paris, le maire fit faire, avec les fonds de souscriptions volontaires, des préparatifs pour assurer, en cas d'invasion de ce terrible fléau, des secours aux personnes qui en seraient atteintes. M. le docteur Soviche (1), un des chirurgiens des hospices, se rendit spontanément à Paris pour étudier la maladie régnante. Il visita tous les établissements infectés et consulta les meilleurs patriciens de l'époque (2); à son retour, il publia sous le titre de : *Conseils aux habitants de Saint-Etienne*, le résultat de ses observations sur les causes, les effets et le traitement de ce mal extraordinaire qui désolait la capitale, et cet ouvrage fut répandu par l'autorité supérieure dans toutes les communes du département. Le 1er août, le choléra asiatique se déclara dans la commune de Serrière (Ardèche), limitrophe de l'arrondissement de Saint-Etienne, mais il fit peu de ravages (3).

(1) Auteur d'un mémoire auquel une mention honorable a été décernée par l'Académie de Lyon, le 7 septembre 1821, intitulé : *des Hôpitaux et des Secours à domicile.*

(2) Parmi eux se distinguait le célèbre Lisfranc de Saint-Paul-en-Jarrêt, chirurgien en chef de la Pitié.

(3) On ne remarqua cette année, dans l'arrondissement, aucune altération notable dans la santé des habitants. Les chiffres officiels ne portent qu'à 314, le nombre des décès du mois de juin, et de 320 ceux de juillet, ce qui peut être attribué en partie aux précautions hygiéniques observées par la population, tandisqu'en 1830, 1833 et 1834, où l'on fut agité par les commotions politiques, la mortalité fut plus considérable. Il a été reconnu qu'à Saint-Etienne et à Lyon il y a eu dans ces deux dernières années plus de décès proportionnellement aux autres villes du royaume. Il faut noter qu'à Saint-Etienne les décès dans les hôpitaux sont, en temps ordinaire, inférieurs à ceux des établissements des autres grandes villes. Très peu de fièvres et de maladies

Cette année, la route royale de Saint-Etienne à Annonay fut ouverte à la circulation. Des voitures publiques furent établies pour communiquer d'une ville à l'autre, tandis qu'auparavant les transports n'avaient lieu qu'à cheval et à dos de mulet.

En 1833, les travaux industriels reprirent de l'activité et les ressources de la ville augmentèrent soit par l'amélioration des produits de l'octroi dont les perceptions furent mieux surveillées, soit dans l'économie apportée dans les dépenses. Le 2 janvier, le maire, en rendant compte au conseil municipal de la situation financière, crut pouvoir proposer la suppression de la contribution extraordinaire qui pesait sur la ville. Cette communication fut vivement accueillie, et l'on vota à l'unanimité des remercîments à M. Peyret-Lallier *pour sa bonne administration et les heureux résultats qui en étaient la suite.*

La ville avait acquis de M. Eyssautier un cabinet d'histoire naturelle. On y joignit une collection des produits de l'industrie locale. Conception heureuse, éminemment utile, qui eut pour but de stimuler les artistes, de faire connaître les talents ignorés et de signaler les perfectionnements nouveaux. Une bibliothèque publique fut également formée dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville. Elle fut, en partie, composée des ouvrages provenant des anciens couvents, des dons volontaires sollicités par M. Brun, libraire, et des ouvrages accordés par le gouvernement. Ces établissements ouverts dans le même temps au public attestent le zèle de l'administrateur qui y a le plus contribué. Ses successeurs continueront à suivre ses vues par l'accroissement du musée, de la collection des produits industriels et de la bibliothèque.

épidémiques et contagieuses. Les cas les plus fréquents se réduisent aux inflammations et aux douleurs rhumatismales. Mais, d'un autre côté, les exemples d'une grande longévité y sont fort rares : ce n'est que dans les communes élevées de notre arrondissement, comme quelques-uns des cantons de Saint-Chamond et de Saint-Genest-Malifaux où l'air est vif et les habitudes tranquilles, que l'on peut trouver quelques centenaires.

Cette année, le nombre des instituteurs primaires fut augmenté; le bureau de bienfaisance fut réorganisé sur les plus larges bases.

On fit, au mois de mai, l'inauguration de la chapelle de la Providence ; et, au mois de novembre, eut lieu l'ouverture d'une caisse d'épargne, établissement non moins utile que moral (1).

Le séjour des soi-disant apôtres de Saint-Simon ayant exalté l'imagination de quelques individus de la classe ouvrière, des troubles éclatèrent à Saint-Etienne et faillirent compromettre la tranquillité de la ville. Un chanteur nommé Mallet, émissaire de la propagande radicale, réunissait tous les soirs un nombreux auditoire autour de son traiteau placé devant l'hôtel-de-ville. Là, d'une voix de stentor, il amusait le public gratis, de ses chants et de ses lazzis dirigés contre le gouvernement. La police lui fit défendre de reparaître. Une foule de jeunes gens de la classe ouvrière, irrités de cette interdiction, parcoururent la ville avec un drapeau, chantant des chansons séditieuses, et poussant des vociférations. A une heure avancée de la nuit, ils vinrent s'installer sur le péristyle de l'hôtel-de-ville, réclamant la mise en liberté du chanteur. M. Bodet, assisté de la force publique, mit fin à cette mutinerie, en s'emparant du drapeau porté par les perturbateurs. Le chanteur Mallet, mis en arrestation, fut rendu à la liberte sous la condition qu'il quitterait la ville.

1834. — Les idées saint-simoniennes venaient à peine de tomber sous le ridicule, que le républicanisme chercha à se faire jour. Des associations se formèrent à Saint-Etienne : l'une

(1) Cet établissement ne recevant pas à son début l'accroissement qu'on avait lieu d'en espérer, M. Peyret-Lallier fit distribuer dans la classe ouvrière un grand nombre d'exemplaires d'un petit ouvrage intitulé : *Instructions sur les Caisses d'épargne*, et rédigé par M. Soviche, l'un des directeurs. On remarqua, depuis, un accroissement sensible de dépôts à la caisse d'épargnes de Saint Etienne.

toute politique, était composée de sections ou ventes charbonnières qui, sous le titre de *Société des Droits de l'Homme,* correspondaient avec celles de Lyon et de Paris ; l'autre, sous le nom d'*Association Stéphanoise,* se divisait en deux catégories : les Mutuellistes, chefs-d'atelier, et les Ferrandiniers, ouvriers-compagnons. Il n'y avait point d'unité de vues, ni d'intention entre les deux sociétés. La première, composée d'un petit nombre de jeunes gens paresseux et dissolus, n'avaient d'autre but que de vivre au milieu du désordre ; la seconde comptait des centaines d'ouvriers plus ou moins aisés qui cherchaient à améliorer leur condition par la hausse des salaires, mais, certes, ne prévoyaient pas les piéges tendus par l'esprit de parti. Telle fut l'origine des troubles qui éclatèrent dans les journées de février et d'avril, épisode des plus intéressants et des plus instructifs de notre histoire contemporaine.

Le 19 février, le décès d'un passementier donna lieu à une manifestation qui fut la preuve de l'agitation des esprits. Un convoi de 1,000 à 1,500 individus se déploya dans les rues de la ville jusqu'au cimetière. Là fut prononcée, par un Ferrandinier, malgré l'opposition du plus grand nombre des assistants, une harangue véhémente, où des allusions fort claires étaient faites sur la situation des choses. « *Si Lyon lève l'étendard,* y disait-on, *Saint-Etienne suivra de près.* » Certainement ce langage n'était pas celui des masses, mais il émanait de l'association républicaine qui poussait au désordre.

Le 20 au soir, une bande de sectionnaires, conduits par Caussidière, le chef de la propagande à Saint-Etienne, parcourut la ville aux chants de la *Parisienne*, de la *Marseillaise* et de la *Carmagnole*. Arrivés devant l'hôtel-de-ville, les perturbateurs insultèrent la sentinelle, mais ils se retirèrent bientôt devant la force militaire.

Le 21, dans l'après-midi, une réunion des mêmes individus eut lieu à *la Montat*, dans un cabaret, où l'on forma le projet de renouveler les désordres du jour précédent. Ils attendirent,

en effet, les affiliés qui arrivaient de Lyon, et aussitôt après, un attroupement considérable partait du café de la Tribune, rue Saint-Louis, lieu de réunion des sociétaires républicains, et se dirigeait vers l'hôtel-de-ville aux mêmes chants que ceux de la veille, mais auxquels se mêlaient quelques cris de *Vive la République!* La police, à laquelle on signalait des étrangers parmi les plus exaltés du groupe, voulut s'emparer d'eux. Une lutte s'engagea dans laquelle le commissaire de police, Chapon, fut blessé grièvement d'un coup de stylet. L'auteur de cet attentat est demeuré inconnu. Trois ou quatre des perturbateurs ayant été arrêtés, l'ordre fut donné de les conduire en prison. *Aux armes!* s'écriait celui qui, par sa stature, sa force peu commune et son énergie morale, se montrait le chef redoutable de la bande : *Lâches, laisserez-vous emmener vos camarades? Mort à la police!...* Bientôt après à la porte de la prison, un agent, le malheureux Eyraud, père de famille, homme aussi aimé de ses égaux qu'estimé de ses supérieurs, tombait sans vie, frappé par derrière d'un coup de poignard. Une vingtaine d'individus impliqués dans cette affaire furent poursuivis et arrêtés. L'un d'eux, le principal accusé, fut condamné plus tard par la cour des pairs à 20 ans de détention et mis pendant toute sa vie sous la surveillance de la haute police.

C'est ainsi que le parti républicain préludait aux journées d'avril, d'abord par des promenades, par des chants, puis par des cris séditieux, par l'assassinat!...

Toutes les personnes graves qui ont pris connaissance de ces actes rendent justice à la population de Saint-Etienne. « L'association industrielle, dit M. Sers (1), se tint complètement éloignée du mouvement qu'on avait tenté et l'association politique est restée seule pour agir. » « Malgré la gravité de ces évènements, ajoute M. Martin du Nord (2), la population de Saint-Etienne n'y avait pas pris part ; elle avait même

(1) *Moniteur* du 15 décembre 1835.

(2) *Moniteur* du 13 mai 1835.

manifesté un véritable éloignement et une extrême défiance pour les suggestions des meneurs républicains. Ceux-ci adoptèrent donc une marche détournée. Ils se mirent à la suite des ouvriers, les poussèrent à des discussions fréquentes sur des intérêts de fabrique, s'attachèrent à perpétuer et envenimer les discussions, afin de trouver les esprits préparés au jour où il leur conviendrait de donner le signal de la révolte. »

Les manœuvres devinrent plus actives à l'époque de la loi sur les associations. Les passementiers stéphanois, séduits par des espérances fallacieuses, encouragés peut-être par des hommes trompés eux-mêmes, s'arrogèrent, comme avaient fait les ouvriers lyonnais, le droit d'imposer aux fabricants un tarif pour le prix des façons et même d'interdire ceux qui ne voulaient pas s'y soumettre. La majeure partie des négociants en rubans, dans la crainte de ne pouvoir remplir les commissions déjà entreprises, courbaient la tête sous ce nouveau joug révolutionnaire. Une maison, cependant, donna l'exemple d'une courageuse résistance. MM. Parayon et Baroulier traduisirent devant le conseil des prud'hommes quelques ouvriers qui, ayant accepté de l'ouvrage, refusaient, d'après les ordres des chefs de sections, de l'exécuter. Ce tribunal, présidé par J.-C. Peyret, se montra digne de son honorable mission, et après avoir épuisé toutes les voies conciliatrices, malgré les huées et les menaces d'une foule turbulente, il appliqua la loi aux récalcitrants.

Cette affaire agitait la population de Saint-Etienne, lorsque les évènements de Lyon éclatèrent. Dès le 10 avril au matin, un interdit général fut lancé par les sections sur tous les métiers, soit à la ville, soit à la campagne. Des conciliabules permanents furent tenus chez les meneurs qui proposèrent entr'eux les mesures les plus incendiaires. En effet, un grand nombre d'habitations furent marquées dans la nuit de ces initiales P. B., *pillés, brûlés*. Le 11 au matin, des bandes d'ouvriers-compagnons firent, aux chants de la *Marseillaise* et de la *Parisienne*, une grande et menaçante promenade sur toute

la ligne qui traverse Saint-Etienne du nord au midi. La plus vive inquiétude se manifesta. Les personnes timorées se hâtèrent de quitter la ville, et les ouvriers honnêtes débordés commencèrent à entrevoir l'abîme qui s'ouvrait devant eux. Ils gémirent, sans doute, mais trop tard des excès qui allaient se commettre en leur nom et malgré eux. Cette crainte porta quelques-uns de leurs syndics à solliciter MM. Parayon et Baroulier à consentir à renoncer au bénéfice du jugement des prud'hommes, ce qui devait, pensaient-ils, ôter tout prétexte aux agitateurs. Mais quelle était leur erreur? Cette concession, bien loin de calmer les esprits, provoqua de nouvelles violences. Des personnes désintéressées s'étaient rendues au milieu des ouvriers dans un but de paix et de conciliation, ils ne purent parvenir à se faire écouter, tant était grande l'agitation. Il ne leur fut même pas permis de se retirer. Quelques individus, désapprouvant la conduite de leurs camarades, voulurent également faire des représentations à la multitude, mais leur voix fut aussitôt couverte par ces cris : *Aux armes! A l'hôtel-de-ville! Marchons au secours de nos frères de Lyon! Les syndics ont trahi*! Quelqu'un leur dit : *Mais vous n'avez pas d'armes*! ils répondirent : *Les soldats en ont*! Au même instant une démarche était faite auprès du préfet Sers pour l'engager à revêtir de sa sanction le traité accepté par MM. Parayon et Baroulier. Cet administrateur congédia le porteur de propositions, en lui disant : *Nous ne sommes pas ici pour traiter, mais pour faire exécuter la loi.*

Les autorités civiles et militaires avaient pris les mesures nécessaires dans une circonstance aussi difficile. Le préfet, installé à Saint-Etienne, s'était concerté avec le général Pégot, le capitaine de gendarmerie, Fumat, et l'autorité municipale. Toutes les brigades du département avaient été réunies et formaient un corps d'élite de 100 hommes tant à pied qu'à cheval, un bataillon du 16e léger et un autre du 28e de ligne formant environ 600 hommes, furent mis sur le pied de guerre. Quelques gardes nationaux, officiers et soldats, réunis à l'hô-

tel-de ville, formèrent un corps d'hommes bien déterminés, sous le commandement de leur digne colonel, M. Hyp. Royet, toujours le premier à donner l'exemple du courage et du dévouement. Les quatre pièces de canon de la ville furent confiées d'une part à quelques artilleurs de la garde nationale, et de l'autre, à un grand nombre d'artilleurs de marine faisant partie de la garnison, et qui furent placés sous le commandement du chef d'escadron et des capitaines d'artillerie attachés à la manufacture royale.

Les munitions manquaient. On s'occupa à confectionner des cartouches, et des ordres furent donnés à l'établissement de M. Ardaillon, à Saint-Chamond, pour y faire fondre une certaine quantité de projectiles. On releva tous les postes, on évacua les casernes et toutes les forces disponibles se concentrèrent autour de l'hôtel de-ville. Deux détachements seuls furent chargés de protéger, l'un la manufacture d'armes et l'autre la prison où se trouvaient heureusement détenus, depuis les journées néfastes de février, les plus dangereux affiliés de la *Société des Droits de l'Homme*.

Vers quatre heures de l'après-midi, des bandes nombreuses parcouraient les rues, les unes s'approchant de l'hôtel-de-ville, aux cris de ; *Vive la ligne!* à bas la garde nationale! les autres poussant des cris séditieux, excitant à la révolte, attaquant les soldats isolés et brisant les reverbères

A cinq heures, trois ou quatre mille individus, à la tête desquels se faisait remarquer le nommé Reverchon, armé de deux pistolets, se portèrent sur la place Chavanelle et cherchèrent à forcer la porte de la manufacture d'armes. Deux compagnies de la ligne envoyées pour protéger cet établissement, débouchèrent par la rue Notre-Dame, précédé du commissaire de police, Bédrine, revêtu de son écharpe. Cet officier public, employa en vain ses exhortations les plus pressantes auprès de la foule, au milieu de laquelle se trouvaient des femmes et des enfants, afin de l'engager à se retirer.

Ce ne sont pas des invitations qu'il nous faut, lui crièrent quelques individus, *mais bien des sommations.*

Les barricades commençaient à s'élever aux abords de la place. A l'arrivée des gendarmes qui vinrent se ranger en bataille devant l'infanterie, les menaces, les injures, les cris ne discontinuèrent pas. Au contraire, une grêle de pierres fondit sur la troupe. Des coups de feu partirent des fenêtres, des allées ; le lieutenant Caron et trois soldats furent grièvement blessés. On ne pouvait pas pousser plus loin la longanimité, sans compromettre le sort de la troupe. Plusieurs feux de pelotons furent alors ordonnés, avec recommandation de tirer haut, mais comme leur peu d'effet semblait enhardir les assaillants, on fit charger la cavalerie qui, en un instant, eut balayé toute la place.

La manufacture royale se trouvant dégagée, la gendarmerie, conformément aux ordres de ses chefs, regagna l'hôtel-de-ville, non sans essuyer quelques coups de feu le long des rues. Bientôt après, les insurgés reparurent sur la place Chavanelle en criant : *Aux barricades!* En effet, les uns se mirent à en construire aux divers débouchés, tandis que les autres se portaient aux croisées, dans les allées, jusque sur les toits des maisons d'où partait une vive fusillade contre la troupe. Mais la gendarmerie ne tarda pas à reparaître, et, de concert avec la ligne, les barricades furent bientôt enlevées, et les insurgés dispersés sur tous les points.

Au même instant d'autres barricades se formaient aux débouchés de la rue de Foy, sur la place Royale et à l'extrémité de la rue du Grand-Moulin, près la croix de mission ; deux compagnies de voltigeurs ayant été lancées au pas de charge, les barricades se trouvèrent aussitôt abandonnées.

Battus et dispersés, les rebelles ne purent effectuer que des tentatives partielles. Ils se firent ouvrir de force plusieurs maisons, et du haut des toits et des fenêtres jetaient des pierres ou tiraient des coups de fusil sur la troupe. Ils essayèrent, mais sans succès, d'enfoncer les portes de l'église de Sainte-

Marie pour sonner le tocsin ; ils envahirent le domicile de plusieurs armuriers, à l'un desquels un récépissé d'armes fut ainsi délivré :

Un bon de quatre fusi sera payez au compte de l'administration de la république,

Le 11 avril 1834.

Signé Reverchon, Joanny.

La nuit fut plus tranquille qu'on n'avait osé l'espérer, après les scènes déplorables de la veille. Quelques misérables profitèrent de l'obscurité pour tirer quelques coups de fusil sur le poste placé au bas de l'hôtel-de ville du côté de la place de Marengo. La troupe répondit par des feux de peloton qui écartèrent les assaillants.

L'hôtel-de-ville avait été mis sur un pied respectable de défense. Quatre pièces de canon en gardaient les abords. Situé entre deux vastes places, sur une longue ligne qui permettait à la troupe de se porter en un instant aux deux extrémités de la ville, cet édifice fut une espèce de citadelle où s'établit la force militaire. Son aspect présentait tous les appareils de la guerre. Ici des caissons et des boulets amoncelés, là des canons et des artilleurs, la mèche allumée, des soldats en faction ou étendus pêle mêle sur la paille, au milieu des armes et des chevaux.

Le temps était très-froid. Des feux de bivouac entretenus sur plusieurs points, éclairaient seuls, pendant la nuit, cette scène nouvelle dans notre cité manufacturière ; ailleurs, les réverbères étant brisés, règnait la plus complète obscurité, le plus morne silence. Seulement on entendait de temps à autre les pas saccadés d'une patrouille ou les *qui vive* lointains des sentinelles.

La journée du 12 fut assez paisible. Les factieux avaient reconnu leur faiblesse, et la justice reprenait son cours. Des ordres furent proclamés pour limiter la circulation et assurer la sûreté des citoyens. Dans la matinée, un demi bataillon du

23e de ligne arriva du Puy, et dans la soirée un détachement de la garde nationale de Montbrison, entra à Saint-Etienne précédé de militaires et de municipaux qui étaient allés à sa rencontre. Cette manifestation d'une ville rivale, sous le rapport de la prépondérance administrative, et qui déjà, à une autre époque non moins critique, a donné au pays des preuves d'un généreux dévouement, produisit un excellent effet sur notre population.

Vers les dix heures du soir, on éprouva une alerte qui porta l'effroi dans toute la ville. Un détachement composé en nombre égal de militaires et de gardes nationaux, sous le commandement du lieutenant Malaure, fut chargé d'aller renforcer le poste de la manufacture d'armes. Assaillie, en débouchant sur la place Royale, par une fusillade partie de la vieille ville, mais qui n'atteignit qu'un seul homme, la troupe, quoique dans la plus complète obscurité, riposta avec ordre par deux feux de peloton et continua sa route sans hésiter.

Le lendemain, le préfet rendit un arrêté qui suspendait les gardes nationales de Saint-Etienne, Montaud et Outre-Furens, et ordonna le dépôt des armes. Cette mesure était motivée sur le grand nombre de gardes nationaux qui n'avaient pas répondu à l'appel de l'autorité, et par la crainte que quelques-uns d'eux ne fissent mauvais usage des armes qui leur avaient été confiées. La garde nationale est, sans contredit, une institution belle, imposante et nécessaire pour le maintien de l'ordre public ; mais si elle refuse de remplir la mission qui lui est donnée de faire respecter les propriétés et observer les lois, elle est alors inutile (1).

(1) Dans des moments pareils de calamité publique, où des passions contraires agitent la population, où les citoyens d'une même ville industrielle, surtout parents et amis, maîtres et ouvriers, sont animés les uns contre les autres, ne convient-il pas de mettre à l'écart cette garde nationale composée d'éléments différents, et de laisser agir la troupe de ligne plus impassible et moins exposée à la haine des partis? C'est à l'autorité supérieure à savoir

Dès ce jour, la tranquillité fut complètement rétablie à Saint-Etienne et dans les faubourgs. Les nouvelles de Lyon étant plus rassurantes, on put rétablir divers postes qui avaient été supprimés. La justice n'éprouva plus de résistance pour exercer son action. On opéra de nombreuses arrestations d'individus surtout étrangers à la ville. En effet, il est à remarquer que dans le nombre des délinquants traduits, par suite des faits précédents, en police correctionnelle, très peu étaient nés à Saint-Etienne, et que lors du grand procès jugé devant la cour des pairs, la justice n'eut à sévir que contre un seul Stéphanois.

Tel fut le résultat de ces associations, qui, présentées sous les apparences de la philanthropie, tendaient à armer les citoyens les uns contre les autres, à jeter la perturbation dans les travaux de l'industrie, et à changer la forme du gouvernement ainsi que nos institutions sociales.

distinguer le moment où elle peut, sans danger, mettre à profit la coopération des citoyens, de celui où elle doit prudemment refuser leur concours. Que de maux ce sage discernement eut évité dans les désastreux événements de novembre, à Lyon !

FIN.

